



Conseil de sécurité

Distr. générale
30 juillet 2020
Français
Original : anglais

Lettre datée du 28 juillet 2020, adressée au Secrétaire général et aux Représentants permanents des pays membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte des exposés présentés par M. Miroslav Jenča, Sous-Secrétaire général pour l'Europe, l'Asie centrale et les Amériques, Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et Département des opérations de paix ; le colonel major Mahamadou Seydou Magagi, Directeur du Centre national d'études stratégiques et de sécurité du Niger ; et M^{me} Coral Pasisi, Directrice de Sustainable Pacific Consultancy (Nioué), ainsi que des déclarations faites par S. E. M. Alexander De Croo, Vice-Premier Ministre et Ministre des finances et de la coopération au développement de la Belgique ; S. E. M. Pham Binh Minh, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Viet Nam ; S. E. M. Heiko Maas, Ministre fédéral des affaires étrangères de l'Allemagne ; S. E. M. Rene Kokk, Ministre de l'environnement de l'Estonie ; et Lord Tariq Ahmad of Wimbledon, Ministre d'État chargé du Commonwealth, de l'Organisation des Nations Unies et de l'Asie du Sud du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ; et par les représentants et représentantes de la Chine, de la République dominicaine, de la France, de l'Indonésie, de Saint-Vincent-et-les Grenadines et de l'Afrique du Sud, à l'occasion de la visioconférence sur le « Maintien de la paix et de la sécurité internationales : climat et sécurité », tenue le vendredi 24 juillet 2020. Des déclarations ont également été faites par S. E. M. Wilfred Peter Elrington, Ministre des affaires étrangères du Belize ; S. E. M. Simon Coveney, Ministre des affaires étrangères et de la défense de l'Irlande ; S. E. M^{me} Raychelle Awuor Omamo, Ministre des affaires étrangères du Kenya ; et M. Olof Skoog, Chef de la Délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que par les représentants du Danemark, des Fidji et de Nauru.

Conformément à l'accord auquel sont parvenus les membres du Conseil concernant cette visioconférence, les délégations et entités suivantes ont présenté des déclarations écrites, dont le texte est également joint : Brésil, Costa Rica, Chypre, République tchèque, Équateur, Éthiopie, Géorgie, Guatemala, Inde, Iraq, Italie, Japon, Liban, Liechtenstein, Luxembourg, Mexique, Népal, Nigéria, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, Sénégal, Slovaquie, Espagne, Sri Lanka, Suisse, Tuvalu et Émirats arabes unis.

Conformément à la procédure décrite dans la lettre du 2 avril 2020, adressée aux représentantes permanentes et aux représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité (S/2020/273), qui a été convenue en raison des circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de maladie à coronavirus, le texte des exposés et des déclarations sera publié en tant que document du Conseil de sécurité.

Le Président du Conseil de sécurité
(Signé) Christoph Heusgen



Annexe 1

Exposé de M. Miroslav Jenča, Sous-Secrétaire général pour l'Europe, l'Asie centrale et les Amériques

Je remercie les coorganisateur de la tenue de ce débat opportun, ainsi que le Ministre des affaires étrangères, Heiko Maas, de sa présidence de cette réunion.

Les changements climatiques nous concernent tous. Des températures record, une élévation du niveau de la mer sans précédent et des phénomènes météorologiques extrêmes et fréquents dessinent un avenir dangereux pour la planète et l'humanité. L'environnement souffre, les gens aussi. Les vies et les moyens de subsistance sont menacés, ce qui exacerbe la concurrence pour les ressources et provoque des déplacements de populations.

L'urgence climatique est un danger pour la paix. S'il n'y a pas de lien automatique entre les changements climatiques et les conflits, les premiers aggravent les risques existants et en créent de nouveaux, et ont des conséquences qui varient d'une région à l'autre.

Dans le Pacifique, la montée du niveau de la mer exerce des pressions sur les moyens de subsistance, que viennent exacerber des phénomènes météorologiques extrêmes et fréquents, menaçant la cohésion sociale.

En Asie centrale, le stress hydrique et la diminution de l'accès aux ressources naturelles et à l'énergie peuvent attiser les tensions régionales.

En Afrique subsaharienne, en Asie du Sud et en Amérique latine, les changements climatiques devraient déplacer plus de 140 millions de personnes à l'intérieur de leurs frontières nationales d'ici à 2050, avec des conséquences susceptibles de perturber la stabilité régionale.

Dans la Corne de l'Afrique et au Moyen-Orient, les effets des changements climatiques ont aggravé les griefs et accru le risque de conflits violents, faisant le lit des organisations extrémistes.

Partout dans le monde, les pays fragiles ou touchés par un conflit sont plus exposés aux changements climatiques et moins à même d'en gérer les conséquences. Ce n'est pas un hasard si sept des 10 pays les plus vulnérables et les moins préparés à faire face aux changements climatiques accueillent une opération de maintien de la paix ou une mission politique spéciale.

Des différences existent entre les régions et au sein des régions et des communautés. Les risques de sécurité liés au climat ont des répercussions différentes sur les femmes, les hommes, les filles et les garçons. Au Soudan, les changements climatiques se conjuguent au conflit et à une prise de décisions fondée sur l'exclusion et héritée du passé, qui aggravent la pénurie de ressources. Les hommes doivent souvent quitter leur famille à la recherche d'autres moyens de subsistance, laissant les femmes derrière eux dans les zones rurales, où elles se retrouvent en première ligne des changements climatiques et de l'insécurité.

Pour faire face aux changements climatiques, nous devons agir sur plusieurs fronts. Nous avons incontestablement besoin d'une action climatique ambitieuse et d'un engagement à accélérer la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur les changements climatiques.

Les acteurs de la paix et de la sécurité ont également un rôle essentiel à jouer. Si nous ne tenons pas compte des effets croissants des changements climatiques, nos efforts de prévention des conflits, de rétablissement et de pérennisation de la paix seront compromis et les pays vulnérables risquent de se retrouver pris dans l'engrenage des catastrophes climatiques et des conflits.

Dans le bassin du lac Tchad, les problèmes d'insécurité et de gouvernance ont entravé les efforts d'adaptation au climat, mettant à mal les moyens de subsistance, la cohésion sociale et, au final, la sécurité humaine, que Boko Haram a su exploiter.

En me fondant sur les éléments de preuves dont nous disposons et sur ce que nous observons à l'échelle mondiale, j'aimerais présenter certaines mesures que nous pouvons prendre ensemble pour faire face plus efficacement aux risques de sécurité liés au climat.

Premièrement, nous devons tirer parti des nouvelles technologies et renforcer notre capacité d'analyse afin de traduire les prévisions climatiques à long terme en une analyse concrète à court terme. Le Mécanisme de sécurité climatique – une initiative conjointe du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, du Programme des Nations Unies pour le développement et du Programme des Nations Unies pour l'environnement – a élaboré des orientations à cet égard et appuie les approches novatrices sur le terrain.

En Iraq, la Mission d'assistance des Nations Unies, soutenue par le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, est en train de mettre au point un système d'alerte précoce qui combine les techniques de télédétection avec une analyse de la densité de population et des données sur les déplacements afin d'anticiper les tensions potentielles autour des ressources en eau.

Deuxièmement, nous devons placer l'être humain au cœur des efforts que nous déployons pour apporter la paix et la sécurité et nous éduquer au contact de celles et ceux qui subissent au quotidien les conséquences des changements climatiques sur leur sécurité. À cet égard, je félicite les organisateurs d'avoir veillé à la diversité des perspectives dans le débat d'aujourd'hui. J'ai hâte d'entendre les exposés de M^{me} Coral Pasisi et du colonel Mahamadou Seydou Magagi. Dans notre travail, nous nous efforçons également d'appréhender le plus large éventail de perspectives possible, telles que celles des praticiens et des organisations de base des Caraïbes, du Moyen-Orient, du Népal, du Pacifique et du Sahel.

En nous appuyant sur le pouvoir des femmes et des jeunes en tant qu'agents du changement, nous devons mieux intégrer les objectifs de consolidation de la paix, d'environnement et d'égalité des sexes. À Chocó, en Colombie, un projet pilote interinstitutions des Nations Unies encourage la participation des femmes à la gouvernance environnementale et à la gestion des ressources naturelles dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable, ce qui a des retombées positives sur la consolidation de la paix au niveau local.

Troisièmement, nous devons renforcer les partenariats multidimensionnels et établir des liens entre les travaux de l'ONU, des États Membres, des organisations régionales et autres dans ce domaine.

La Stratégie régionale en faveur de la stabilisation, du redressement et de la résilience des zones du bassin du lac Tchad touchées par Boko Haram, qui est dirigée par l'Union africaine et la Commission du bassin du lac Tchad, illustre le potentiel que recèlent les approches sans exclusive et tenant compte du climat et de la sécurité et montre la voie à suivre pour parvenir à la stabilité.

Le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest ont mis en place un mécanisme de coordination conjoint sur les risques de sécurité liés au climat, qui vise notamment à recenser les bonnes pratiques pour la prévention de la violence découlant de la transhumance dans la région.

Dans le Pacifique, l'ONU poursuit son étroite coopération avec le Forum des îles du Pacifique pour soutenir la mise en œuvre de la Déclaration de Boe et aider à renforcer la résilience des États et des communautés face aux défis uniques auxquels sont confrontés les États constitués d'atolls.

En Asie centrale, le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive soutient l'initiative « Asie centrale verte », lancée par l'Allemagne, qui vise à créer un environnement propice à la coopération régionale en matière d'eau transfrontalière et de changements climatiques.

Ces exemples adaptés et spécifiques à chaque région peuvent fournir des informations et des enseignements précieux pour d'autres partenariats. Nous sommes fortement engagés dans une telle collaboration.

Ces dernières années, nous avons fait des progrès considérables dans notre compréhension des liens entre changements climatiques, paix et sécurité. Mais les changements climatiques sont implacables, et leurs effets en cascade continueront à s'amplifier et à évoluer. Nous devons rester vigilants et avoir le courage d'adapter nos approches établies afin qu'elles soient adaptées à un monde dont le climat a changé.

Nous devons avant tout traduire les paroles en actes. Comme l'a souligné le Secrétaire général, le relèvement de la pandémie offre une occasion de renforcer la résilience et de promouvoir la justice climatique. Je suis encouragé par le débat d'aujourd'hui, qui constitue un autre pas important dans la bonne direction, et je remercie encore une fois les organisateurs d'avoir convoqué cette réunion.

Annexe 2

Exposé du colonel major Mahamadou Seidou Magagi, Directeur du Centre national d'études stratégiques et de sécurité du Niger

Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, de me donner l'occasion de m'exprimer aujourd'hui sur le climat et la sécurité. Mes remarques porteront sur les problèmes et les solutions de ma région du monde, la région africaine du Sahel.

Je commencerai par parler de la mesure dans laquelle les changements climatiques ont un impact sur les moyens de subsistance des citoyens, j'examinerai les conséquences plus générales de ces changements sur la sécurité régionale, je soulignerai le rôle du Niger dans l'atténuation des changements climatiques et, enfin, je formulerai quelques recommandations à l'intention de l'ONU.

Il y a peu d'endroits dans le monde où les changements climatiques sont plus réels que dans le Sahel. Dans les meilleures conditions, le Sahel est un endroit difficile, en particulier pour les agriculteurs et les éleveurs – deux des moyens courants par lesquels les gens gagnent leur vie dans le Sahel. Les températures déjà élevées, oscillant en moyenne entre 25°C et 45°C, sont en hausse et devraient augmenter de 2,5°C d'ici 2060 au Sahel. Avec la hausse des températures mondiales, les précipitations annuelles au Sahel deviennent très variables en intensité et en fréquence. Cela entraîne, au fil des ans, de fréquentes pluies abondantes, des inondations, des vents violents, des tempêtes de sable et des sécheresses. Au Niger, par exemple, 85 % des 3 702 catastrophes naturelles survenues entre 1973 et 2014 ont eu lieu entre 2001 et 2014. Les températures élevées signifient également une évaporation accrue des eaux de surface déjà rares du Sahel, ce qui contribue à de graves sécheresses.

Ces changements climatiques sont source de difficultés pour les populations du Sahel, puisque 80 % d'entre elles dépendent d'activités sensibles aux changements climatiques pour leur subsistance. Les moyens de subsistance transmis de génération en génération sont menacés par l'assèchement des nappes phréatiques, la diminution du rendement des cultures et le fait que le désert envahit lentement des terres autrefois fertiles. Tous ces changements ne manqueront pas d'avoir des conséquences néfastes sur la paix et la sécurité régionales.

Premièrement, ils affectent directement le revenu personnel et le niveau de vie. Parce que 2012 a été le théâtre d'inondations et de sécheresse, des millions de Sahéliens se sont encore plus appauvris en perdant leurs récoltes et leur bétail. Dans l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest, 19 millions de personnes ont été touchées.

Deuxièmement, les changements météorologiques et les catastrophes naturelles qui en résultent exacerbent la concurrence déjà intense que se livrent les populations rurales, en particulier les agriculteurs et les éleveurs, pour des ressources naturelles rares telles que la terre, l'eau et les pâturages. Il n'est pas surprenant qu'au Niger, la plupart des conflits entre les populations rurales se produisent entre les agriculteurs et les éleveurs. La concurrence entre agriculteurs et éleveurs s'aggrave dans le centre du Mali et le nord du Nigéria, entraînant un nombre croissant de morts. Compte tenu des futures prévisions météorologiques pour la région et du fait que le Sahel a l'un des taux de croissance démographique les plus élevés au monde, environ 3 % par an, cette concurrence devrait s'intensifier.

Troisièmement, de nombreuses personnes sont contraintes d'émigrer pour survivre. Dans les cas où les migrants s'installent pour de longues périodes, les risques de conflits avec les habitants sont élevés. Dans le pire des cas, certains individus, surtout des jeunes, se tournent vers des activités illégales pour faire face aux conséquences des changements climatiques. Une enquête menée l'année dernière par le Centre national d'études stratégiques et de sécurité dans la région du lac Tchad,

au Niger, a révélé que les inondations successives de 2012 et 2013 ont favorisé le recrutement de Boko Haram, les jeunes ayant perdu leurs récoltes se tournant vers le mouvement extrémiste comme alternative.

En outre, une étude marquante menée par Adelphi a établi un lien entre le cercle vicieux des changements climatiques et de la dynamique des conflits. Dans la région du lac Tchad, les changements climatiques augmentent la probabilité d'un conflit, tandis que les conflits sapent la capacité des communautés à faire face et à s'adapter à ces changements. Bien que les tendances susmentionnées puissent alimenter les conflits, le lien entre les changements climatiques et les conflits n'est pas toujours évident.

Des études récentes s'accordent à dire que les changements climatiques ne sont qu'un des nombreux facteurs de conflit. En substance, les changements climatiques doivent être considérés comme un multiplicateur de menaces. Les niveaux élevés de pauvreté et les faibles capacités de l'État sont souvent des facteurs de conflit plus influents. Dans le centre du Sahel, par exemple, le rapport d'avril 2020 de l'International Crisis Group a révélé que les changements climatiques ont un lien indirect avec les conflits car ils perturbent l'équilibre précaire entre les systèmes de production pastorale et agricole, au détriment des éleveurs. Dans le centre du Mali, cela explique en partie les tensions croissantes entre les pasteurs sédentaires et nomades pour l'accès aux terres et aux pâturages. Le rapport souligne que dans de nombreux cas, l'incapacité des États nations à gérer ces tensions de manière adéquate conduit à des conflits violents. En effet, l'extension du conflit dans la région est moins liée à la diminution des ressources qu'à une transformation des modes de production, ce qui se traduit par une concurrence mal régulée pour l'accès à des ressources de plus en plus convoitées, notamment les terres arables. Il ressort de ce qui précède que les changements climatiques sont un facteur parmi d'autres à l'origine des conflits au Sahel. Cependant, le niveau prévu de réchauffement climatique et ses conséquences pour les humains dans le monde entier, en particulier au Sahel, vont exacerber les risques de sécurité. Cette situation exige que nous assumions notre responsabilité individuelle et collective pour nous préparer, pour notre génération et la suivante.

En réponse aux changements climatiques dans le Sahel, les initiatives nationales et le leadership régional du Niger ont un impact positif. Sur le plan interne, le Niger a adopté des politiques, stratégies, programmes et initiatives innovants visant à atténuer les effets des changements climatiques et à renforcer la résilience de sa population. Par exemple, l'initiative historique intitulée « Les Nigériens nourrissent les Nigériens » a permis au Niger d'éviter des famines malgré les sécheresses. Grâce à cette initiative, le Niger n'a pas connu de famine depuis 2011 et, en 2012, il avait déjà réussi, avant la date prévue, à réduire de 50 % la part de sa population menacée par l'insécurité alimentaire.

Au niveau sous-régional, le Niger participe activement à diverses actions en faveur du climat. Depuis 1974, le Niger accueille le Centre régional AGRHYMET, chargé des prévisions météorologiques et de la sécurité alimentaire au Sahel. En outre, depuis 2016, le Niger est à la tête de la Commission Climat pour la région du Sahel, qui regroupe 17 pays africains et vise à faciliter la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur les changements climatiques dans la sous-région.

Enfin, je voudrais proposer les recommandations suivantes sur la manière dont les Nations Unies pourraient mieux aider les pays du monde entier à atténuer les risques liés à la sécurité climatique. Premièrement, il s'agirait de mener une évaluation intégrée de la sécurité climatique avant de s'impliquer dans l'assistance aux pays. Deuxièmement, il faut aider à renforcer les capacités nationales et locales pour surveiller et gérer les effets du changement climatique. Troisièmement, il convient de charger les équipes de pays des Nations Unies qui sont en contact avec les organismes

gouvernementaux concernés de recueillir des informations fiables sur l'impact des risques pour la sécurité liés au climat dans les situations de conflit, et de mettre ces résultats à la disposition des États Membres de l'ONU. Quatrièmement, il faut veiller à ce que le plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable intègre pleinement les risques de sécurité liés au climat et leur gestion, en tenant dûment compte de la problématique hommes-femmes. Sixièmement, il convient de renforcer le Programme UN-SPIDER des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence, pour ajouter une composante d'évaluation des risques de sécurité liés au climat, qui sera mise à la disposition du Conseil de sécurité. Enfin, il faut mettre en place et maintenir un mécanisme de coordination de la gestion des risques de sécurité climatique des Nations Unies.

Annexe 3

Exposé de M^{me} Coral Pasisi, Directrice de Sustainable Pacific Consultancy (Nioué)

Je suis reconnaissante de cette occasion qui m'est donnée de présenter un exposé au Conseil à l'occasion du présent débat de haut niveau.

Depuis plus de 10 ans, les dirigeants du Forum des îles du Pacifique affirment chaque année dans leur communiqué annuel que les changements climatiques constituent la plus grande menace pour la sécurité de notre région. Il y a de nombreuses raisons à cela, mais compte tenu des contraintes de temps, je n'en soulignerai que trois exemples aujourd'hui.

Premièrement, j'évoquerai la menace qui pèse sur nos frontières maritimes et l'importance cruciale, pour la paix et la sécurité internationales, de l'ordre juridique établi pour les océans aux termes de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et du droit international coutumier.

La région des îles du Pacifique est un continent bleu, puisqu'il est constitué d'océans à 98 %. Collectivement, nos zones économiques exclusives couvrent 28 millions de kilomètres carrés, soit plus de 20 % des zones économiques exclusives du monde. Du point de vue collectif autant qu'individuellement, nos économies, nos environnements, nos populations et notre sécurité sont étroitement liés à notre océan et à la certitude avec laquelle nous pouvons gérer durablement les ressources de l'océan et en tirer profit, aujourd'hui et à l'avenir.

La Convention a mis en place un ordre juridique complet pour l'océan, et prévoit un régime spécifique pour certaines désignations de zones maritimes stables et durables et les droits, devoirs et rendements économiques qui y sont associés. Cependant, la Convention n'a pas prévu l'incidence potentielle des changements climatiques. En conséquence, de nombreuses frontières maritimes d'États dans le monde entier pourraient être affectées par les changements climatiques et l'élévation du niveau de la mer.

Les petits États insulaires en développement du Pacifique sont parmi les plus touchés, et ce, pour plusieurs raisons majeures. Premièrement, pour beaucoup de nos pays insulaires, en particulier les atolls de faible altitude, les caractéristiques de base qui ont servi à délimiter les frontières maritimes sont des îles coralliennes et des cayes de sable. Celles-ci sont vulnérables à l'élévation du niveau de la mer induite par les changements climatiques, à l'acidification des océans et à la dégradation des systèmes de récifs coralliens.

Par ailleurs, c'est dans le Pacifique que se trouvent la majorité des États constitués d'atolls de faible altitude. La zone économique exclusive de quatre de nos États atolls de faible altitude a été délimitée de 90 à 100 % sur la base de ces caractéristiques de base vulnérables. Cela pourrait être lourd de conséquences pour leur statut d'État et leur identité nationale, ainsi que pour le développement durable, les moyens de subsistance et l'ordre public dans le Pacifique. Il ne saurait y avoir de plus grande menace pour la sécurité de quiconque que la perte potentielle de toute sa nation, et des juridictions de cette dernière établies en vertu du droit international.

C'est face à l'ampleur de ce défi à la sécurité que les dirigeants du Pacifique ont accordé la priorité à l'enregistrement de toute urgence des frontières maritimes. Récemment, ils ont cherché des options juridiques progressives pour s'assurer que, une fois arrêtées conformément à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, ces frontières ne puissent pas être remises en cause du fait de l'incidence des changements climatiques et de l'élévation du niveau de la mer. C'est un exercice

extrêmement technique et gourmand en ressources qu'ont entrepris les pays insulaires du Pacifique eux-mêmes. Ce travail a été assisté ces 10 dernières années par un consortium de partenaires, sous la direction de la Communauté du Pacifique, avec l'appui du Secrétariat du Forum des îles du Pacifique et grâce au financement de l'Australie et d'autres partenaires.

Deuxièmement, l'économie bleue est menacée, en particulier par les pertes attendues dans les pêches thonières. Les revenus tirés de la pêche et du tourisme dans un environnement marin sain sous-tendent la stabilité économique et sociale, le développement durable et la bonne santé de la plupart de nos pays insulaires du Pacifique. Les changements climatiques menacent de dégrader et de déstabiliser de façon permanente une immense proportion des récifs coralliens, écosystèmes océaniques et espèces clés dont nous dépendons. Compte tenu des contraintes de temps, je me concentrerai sur l'exemple du thon.

L'océan Pacifique occidental et central accueille plus de la moitié des stocks de thon mondiaux. Il assure un tiers de l'approvisionnement mondial en thon, et plusieurs petits États insulaires en développement du Pacifique sont extraordinairement dépendants du thon. Pour neuf d'entre eux, les droits de licence de la pêche au thon représentent entre 10 et 84 % en moyenne de la totalité de leurs recettes publiques. Cette industrie emploie quelque 6 à 8 % de la population active, et comprend souvent un pourcentage plus élevé de femmes. D'ici 15 ans, le thon devra assurer l'approvisionnement de 25 % de tout le poisson nécessaire à la sécurité alimentaire des habitants des îles du Pacifique.

Selon les prévisions, les changements climatiques vont modifier les schémas migratoires du thon, qui vont se décaler vers l'est et vers les zones de haute mer. Ils auront également une incidence sur l'état sanitaire et la taille des stocks de poissons.

La modélisation préliminaire la plus récente et l'analyse économique en cours indiquent que 20 % des prises combinées de thon actuellement capturées dans les zones économiques exclusives des petits États insulaires en développement du Pacifique se seront décalées vers les zones de haute mer d'ici à 2050, d'après le scénario d'émissions RCP 8.5. Cela représente une perte de revenus d'accès combinée de 90 millions de dollars par an pour tous les petits États insulaires en développement du Pacifique à l'horizon 2050, et des pertes allant jusqu'à 10 voire 15 % des recettes publiques totales de plusieurs pays.

Ces effets pourraient également affaiblir les dispositions en vigueur en matière de conformité et d'exécution, en augmentant le risque de pêche illicite, non déclarée et non réglementée, car la surveillance et l'imposition de pénalités sont plus difficiles à assurer dans les zones de haute mer. Si l'on n'y remédie pas, les conséquences de ces menaces pourraient entraîner des conflits et une instabilité pour les économies insulaires.

Troisièmement, les déplacements et les migrations forcées dont notre région fait déjà l'expérience représentent une menace. Bien avant que les terres ne soient englouties sous l'océan, elles vont être considérablement détériorées et devenir improductives en raison de l'intrusion saline, de l'érosion du littoral et de la dégradation des récifs coralliens. En l'absence de mesures d'atténuation et d'adaptation ambitieuses, cela pourrait obliger des milliers de personnes à se déplacer ou à migrer, et provoquerait des pertes et dommages considérables. Près de 60 % de nos populations vivent à moins d'un kilomètre de l'océan, et les déplacements touchent déjà un certain nombre de petits États insulaires en développement du Pacifique et de communautés de la région. Citons à titre d'exemple la réinstallation à Bougainville, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, d'habitants des Îles Carteret et d'autres atolls, ou les migrants du changement climatique qui quittent les Tuvalu pour se rendre à Nioué depuis une dizaine d'années.

De tels changements sapent les régimes fonciers traditionnels complexes et souvent contestés, ainsi que les ressources foncières limitées, ce qui augmente d'autant le potentiel de conflit et de fragilité. Les politiques de protection, les ressources et les informations concernant le statut de ces situations dans la région et la manière de les prendre efficacement en charge font toujours cruellement défaut. Les pays, les communautés et les individus continueront de subir des pertes et des dommages immenses, tant économiques que non économiques.

En particulier, certains de nos jeunes risquent de perdre leurs droits de naissance inhérents que sont les pratiques culturelles et traditionnelles in situ et potentiellement la citoyenneté. Il s'agit là de pertes irremplaçables. Que peuvent faire le système des Nations Unies et le Conseil pour les aider ?

Sans aucun doute, la mesure la plus importante que nous pouvons prendre pour réduire les menaces qui pèsent sur les pays insulaires du Pacifique et du monde entier est de stopper les changements climatiques et d'inverser cette tendance. Cela exige une application ambitieuse de l'Accord de Paris.

Aussi terrible soit-elle, la maladie du coronavirus offre une occasion importante de remettre le compteur à zéro, en attirant l'attention sur l'importance de sociétés saines, connectées et résilientes. Nous ne pouvons pas atteindre ces objectifs à long terme sans une action collective en matière de climat. Les manifestations importantes portant sur le climat peuvent être reportées, mais pas l'urgence climatique. Cet effort exige de nous tous de comprendre et de surveiller les implications pour tous les peuples à l'échelle mondiale et d'être prêts à mettre en place une réponse coordonnée.

Pour les pays qui ont très peu contribué au réchauffement climatique mais qui risquent de perdre beaucoup, il semble juste de demander à l'organe multilatéral le plus important de la planète chargé de la sécurité mondiale – le Conseil de sécurité – de prendre le temps de comprendre ce scénario et de faire tout ce qui est en son pouvoir pour y faire face.

J'invite le Conseil à continuer à s'appuyer sur les meilleures données scientifiques, modélisations et évaluations des risques disponibles et à les intégrer dans ses travaux. Je l'invite à coordonner ses efforts avec les nombreuses initiatives déjà en cours au sein d'organismes qui s'occupent des questions liées au développement, aux changements climatiques et à l'action humanitaire. Je l'invite à mobiliser les capacités et les ressources nécessaires et à utiliser son pouvoir pour mobiliser l'ambition mondiale afin de s'attaquer à cette question avant qu'elle ne devienne un problème de sécurité si grave qu'aucun de nous ne pourra y faire face.

Annexe 4

Déclaration de M. Alexander De Croo, Vice-Premier Ministre et Ministre des finances et de la coopération au développement de la Belgique

C'est un plaisir pour nous que de coparrainer la réunion d'aujourd'hui. Nous remercions l'Allemagne pour cette initiative. Nous nous associons aux interventions présentées par l'observateur de l'Union européenne (voir annexe 18) et par le représentant du Groupe des Amis du climat et de la sécurité (voir annexe 21). Je remercie également les intervenants de leurs observations édifiantes.

Le sujet qui nous occupe aujourd'hui n'est pas abstrait et ne se limite pas aux murs virtuels de la salle du Conseil de sécurité. Au moment où nous parlons, les pluies de plus en plus irrégulières exacerbent les tensions entre les éleveurs et les agriculteurs au Sahel. Au moment où nous parlons, les sécheresses provoquent des déplacements de population et ont des répercussions sur les moyens de subsistance, de la Somalie au Yémen en passant par l'Afghanistan. Les communautés touchées deviennent plus vulnérables face aux efforts de recrutement des insurgés ou se disputent des ressources de plus en plus rares. Et au moment où nous parlons, la fonte des calottes glaciaires polaires entraîne la militarisation de l'Arctique.

Les effets des changements climatiques sur la sécurité sont rarement évidents. Ils ont de multiples facettes et dépendent du contexte. Les changements climatiques exacerbent les facteurs de conflit sociaux, politiques, économiques et environnementaux existants. Certains pourraient penser que cette question n'a pas sa place à l'ordre du jour du Conseil en raison de sa complexité. Mais la complexité est-elle une excuse pour l'inaction ?

Le tout premier Article de la Charte des Nations Unies est clair. En tant qu'États signataires, nous nous engageons à « prendre des mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écarter les menaces à la paix ». Ces 75 dernières années, nous avons trop souvent concentré nos efforts sur les crises immédiates. Nous n'avons pas pris des mesures préventives fermes. Face aux changements climatiques, qui sont le défi le plus existentiel auquel nous sommes confrontés, pouvons-nous – nous, les Nations Unies – nous permettre de dire aux générations futures et même aux générations actuelles que, même si nous savions, même si de nombreuses recherches ont été faites, nous n'avons pas agi ?

En tant que membre élu, la Belgique a toujours été favorable à ce que le Conseil joue un rôle plus important dans la lutte contre les risques de sécurité liés au climat. Comme en témoignent la large participation à ce débat et l'appui continu d'une nette majorité des membres du Conseil, issus de tous les continents, il s'agit d'un effort largement partagé.

Je propose les mesures prioritaires suivantes pour améliorer l'action du Conseil de sécurité.

Premièrement, le Conseil doit être mieux informé. Nous avons besoin de données et d'une meilleure gestion de l'information. Les outils d'analyse et de prévision alimentent les systèmes d'alerte rapide et améliorent la capacité de prévention des conflits. Les outils existants traitent rarement des changements climatiques. Par conséquent, l'ONU a besoin d'un système de centralisation institutionnel, un organe qui mobilise les compétences existantes et les met à la disposition du Conseil de sécurité. Nous appuyons fermement le Mécanisme de sécurité climatique à cet égard et nous avons contribué à son renforcement. À cet égard, la Belgique se félicite du lancement d'un groupe d'experts informel pour institutionnaliser davantage l'action du Conseil en la matière.

Deuxièmement, les Nations Unies doivent établir des rapports. Le renforcement de la base d'informations doit donner lieu à un rapport régulier du Secrétaire général au Conseil de sécurité sur les risques liés au climat et les mesures préventives. Cela permettrait d'améliorer notre compréhension collective des régions et des secteurs les plus touchés. Nous attendons en outre que les rapports publiés régulièrement au niveau des pays abordent les questions liées au climat et nous encourageons le Secrétariat à organiser des tours d'horizon prospectifs sur le climat sous forme de séances d'information.

Enfin, le Conseil de sécurité doit agir. Durant son mandat au Conseil, la Belgique s'est principalement attachée à intégrer les risques de sécurité liés au climat dans les initiatives pertinentes du Conseil. Nous constatons avec satisfaction qu'à l'heure actuelle, 12 mandats nationaux, régionaux ou thématiques peuvent être considérés comme faisant part aux questions liées au climat. Il s'agit notamment de mandats concernant la République démocratique du Congo, l'Afrique de l'Ouest, le Soudan et le Mali. Ces missions doivent être dotées de capacités spécifiques, tant en termes de personnel que de formation, et appuyer les efforts des organisations nationales et régionales. Les missions des Nations Unies doivent également être conscientes de leur propre impact sur l'environnement.

Nous préconisons également une action au-delà du Conseil. La Belgique est fière de contribuer chaque année à hauteur de 15 millions d'euros au Fonds pour l'environnement mondial et a récemment annoncé son intention de doubler sa contribution au Fonds vert pour le climat, qui passera à 100 millions d'euros pour la période 2020-2023. En outre, ces quatre dernières années, la Belgique a contribué à hauteur de 15 millions d'euros au Fonds pour les pays les moins avancés chaque année. Par ailleurs, 72 % des activités de l'agence belge de développement Enabel sont menées dans des contextes fragiles. Nous constatons néanmoins avec inquiétude qu'aujourd'hui les 10 pays les plus fragiles ne reçoivent que 4,5 % des financements consacrés au climat. Les systèmes d'alerte rapide pour ce qui est des conflits et des crises prennent rarement en compte les risques de sécurité liés au climat. Pour remédier à ces lacunes dans notre compréhension et nos efforts, nous avons également entamé une analyse académique multidimensionnelle de l'aide au développement fournie par la Belgique dans la région de l'Afrique centrale.

De plus en plus de pays subissent les conséquences des changements climatiques sur le plan humanitaire et de la sécurité. Cette perspective effraie les générations futures. Sous la présidence de la République dominicaine, le Conseil a tenu un débat sur les jeunes et la paix et la sécurité. Exceptionnellement, le discours de la Belgique a été rédigé par des représentants de la jeunesse. Il n'est pas surprenant que le climat et la sécurité aient été leur première priorité.

Les générations actuelles et futures attendent de nous une action forte et concertée. Ne les décevons pas.

Annexe 5

Déclaration de S. E. M. Pham Binh Minh, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Viet Nam

Je vous remercie, Monsieur le Président, ainsi que la présidence allemande, d'avoir organisé cet important débat public sur le climat et la sécurité.

Je voudrais également remercier le Sous-Secrétaire général Jenča et les autres intervenants pour leurs idées et leurs recommandations.

Le Viet Nam est l'un des pays les plus touchés par les changements climatiques. Notre delta du Mékong – d'une importance vitale pour la sécurité alimentaire du Viet Nam et de la région – est l'un des deltas les plus touchés par l'élévation du niveau de la mer et la salinisation. Par conséquent, une réponse efficace aux changements climatiques revêt la plus haute importance pour notre développement durable.

Le Viet Nam met sérieusement en œuvre ses engagements et obligations au titre de tous les principaux instruments juridiques internationaux relatifs aux changements climatiques. Nous appuyons les efforts visant à relever les défis liés au climat, y compris au Conseil de sécurité. À l'échelon régional, nous travaillons avec nos partenaires pour renforcer la sensibilisation, la coordination et la résilience de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et mener une action commune de l'ASEAN face aux changements climatiques.

Les effets néfastes des changements climatiques sont de plus en plus visibles. Ils privent les populations de leurs moyens de subsistance et les exposent à une insécurité alimentaire et hydrique aiguë. Ils provoquent des déplacements massifs et déclenchent une concurrence féroce pour les ressources naturelles. Les changements climatiques se sont révélés être un dangereux multiplicateur de menaces, aggravant les situations politiques et de sécurité vulnérables et prolongeant, exacerbant, voire provoquant des conflits et l'instabilité.

Face à ces défis colossaux, le Conseil de sécurité doit jouer son rôle. Les efforts, qui sont actuellement déployés pour promouvoir le programme d'action pour le climat au sein du Conseil et auxquels le Viet Nam participe activement, vont dans le bon sens. Mais on pourrait faire plus.

Premièrement, le Conseil doit continuer à adopter une approche intégrée et globale pour s'attaquer aux causes profondes des conflits, telles que la pauvreté, l'injustice, le militarisme et le mépris du droit international.

Deuxièmement, le Conseil doit prendre en compte dans son analyse des conflits les conséquences des changements climatiques. C'est fondamental si l'on veut élaborer des stratégies capables d'aborder tous les aspects des crises et des conflits de manière globale et durable.

Troisièmement, le Conseil doit appuyer les efforts de l'ensemble du système des Nations Unies et le rôle des principaux instruments internationaux de lutte contre les changements climatiques. La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et l'Accord de Paris doivent continuer à orienter les réponses nationales et mondiales d'atténuation, d'adaptation et de résilience, contribuant ainsi à la prévention des conflits et des crises induits par le climat. Une attention et une assistance particulières doivent être accordées aux pays en développement, aux pays les moins avancés, aux petites îles et aux pays sans littoral, dont beaucoup sont fortement touchés par les effets des changements climatiques, mais accusent un important retard en termes de capacité de réaction, de compétences et de ressources.

Quatrièmement, lorsqu'il aborde les questions de climat et de sécurité, le Conseil, comme toute autre institution internationale, doit respecter la souveraineté, l'appropriation nationale et la responsabilité première des États et agir conformément à son mandat.

Les changements climatiques ne connaissent pas de frontières et auront des conséquences plus graves si nous ne coordonnons pas nos efforts de manière plus efficace et efficiente. Pour relever ce défi mondial, nous avons besoin d'une réponse mondiale, dont la clef de voûte est une coopération multilatérale coordonnée par l'ONU. Je suis fermement convaincu que le renforcement du partenariat mondial est essentiel pour garantir une paix et une prospérité durables à nos populations et à la planète.

Annexe 6

Déclaration de S. E. M. Heiko Maas, Ministre fédéral des affaires étrangères de l'Allemagne

En tant que diplomates et hommes ou femmes politiques, nous avons tendance à penser que tout est négociable. C'est également l'idée qui sous-tend le Conseil de sécurité : la construction d'un consensus international. Mais nous ne pouvons pas négocier avec la nature. Les réalités physiques, chimiques et géographiques du réchauffement climatique ne nous feront pas de concessions.

Les changements climatiques sont une réalité et leurs conséquences sur la paix et la sécurité sont déjà visibles, du Sahel aux îles du Pacifique en passant par les Caraïbes. Tôt ou tard, ils seront un catalyseur dans presque tous les conflits dont nous sommes saisis. Nos intervenants l'ont dit sans ambages aujourd'hui. La question décisive pour nous est donc de savoir si nous allons enfin nous montrer à la hauteur de ce défi. La réponse donnée par la grande majorité des membres du Conseil de sécurité et de l'ONU dans son ensemble est claire. Ils attendent de nous que nous agissions ; il en va de même des générations futures. Aujourd'hui, nous proposons trois mesures qui peuvent être prises dès à présent.

Premièrement, le Conseil de sécurité a besoin de meilleures informations sur les risques de sécurité liés au climat. Cela doit inclure des indicateurs d'alerte précoce afin que nous puissions agir avant qu'il ne soit trop tard. À l'occasion d'une conférence internationale tenue à Berlin le mois dernier, nous avons lancé la « Global Climate Security Risk and Foresight Assessment », qui peut devenir un point de référence pour notre travail au Conseil, mais aussi un outil pour renforcer les efforts de l'ONU en matière de médiation et de diplomatie préventive en général. Il faudra pour cela améliorer la formation et les compétences au sein des missions des Nations Unies et des équipes de médiation. À titre d'exemple, l'Allemagne finance un expert qui conseille l'équipe de pays en Somalie sur les incidences des changements climatiques sur la sécurité. Cela devrait devenir une pratique standard dans toutes les opérations des Nations Unies.

Deuxièmement, il est temps de donner un visage à la thématique du climat et de la sécurité. Nous invitons le Secrétaire général à nommer un ou une représentante spéciale sur le climat et la sécurité dans les meilleurs délais. Il ou elle pourrait veiller à que les changements climatiques occupent la place qui est la leur, à savoir au cœur de l'action du Conseil de sécurité, qui a pour mission de maintenir la paix et la sécurité internationales au XXI^e siècle.

Troisièmement, l'ONU doit être prête à agir lorsque des risques de sécurité liés au climat se présentent. Ces risques doivent donc être pris en compte dans tous les mandats et stratégies de prévention des conflits. Avec nos partenaires, nous réunirons dès que possible un groupe d'experts informel du Conseil de sécurité sur le climat et la sécurité. Notre objectif est d'inscrire ce sujet à l'ordre du jour du Conseil une fois pour toutes.

Aujourd'hui, j'invite tous les participants à se joindre à nous dans cet effort. J'ai toute confiance que notre initiative commune sera poursuivie par celles et ceux qui nous succéderont au Conseil de sécurité et je leur en sais gré. La lutte contre les changements climatiques ne doit pas nous diviser. Nous luttons pour nous sauver, et nous luttons pour toutes les personnes du monde qui sont déjà confrontées à la violence et aux déplacements en raison des changements climatiques. Elles n'ont pas le luxe d'attendre.

Le temps de la patience diplomatique est donc révolu. Le Conseil de sécurité ne peut pas négocier avec les réalités de la nature. Seule l'action compte.

Annexe 7**Déclaration de S. E. M. Rene Kokk, Ministre de l'environnement de l'Estonie**

Je remercie les intervenants de leurs exposés circonstanciés.

La pandémie de maladie à coronavirus créé des défis dans de nombreux endroits du globe. Cela démontre clairement la nécessité de poursuivre notre coordination pour faire face aux changements climatiques, ainsi qu'aux risques de sécurité liés au climat.

L'insécurité humaine n'a presque jamais une seule cause mais est due à différents facteurs. Les changements climatiques en sont un facteur important : ils accroissent l'instabilité et les tensions existantes et constituent une menace réelle pour la paix et la sécurité internationales. Ces risques sont bien là.

Certes, l'Estonie n'est pas une zone névralgique en termes de catastrophes liées aux changements climatiques, mais nous constatons leurs effets négatifs sur notre biodiversité, en particulier dans les secteurs de l'agriculture et de la sylviculture. Dans de nombreux endroits du monde, toutefois, ces effets vont beaucoup plus loin.

Il est évident que les pressions exercées par les changements climatiques vont croissant à l'échelle mondiale. C'est pourquoi nous devons agir maintenant. L'ampleur des risques de sécurité liés au climat est sous-estimée. On sait que les changements climatiques exacerbent d'importants facteurs de conflit et de fragilité et mettent en péril la stabilité des États et des sociétés. Il est donc essentiel que le Conseil de sécurité adopte une approche systématique pour faire face aux risques de sécurité liés au climat.

Premièrement, il est important d'améliorer la capacité de l'ONU de réduire au minimum les risques de sécurité liés aux changements climatiques. Par exemple, la nomination d'un ou d'une représentante spéciale pour le climat et la sécurité contribuerait à améliorer la coordination entre les entités concernées des Nations Unies.

Deuxièmement, nous avons besoin d'informations et de données fiables et précises pour mieux cerner les facteurs de conflit et leurs implications pour la stabilité. Nous devons améliorer la collecte, le suivi et l'analyse des données. Un compte rendu systématique du Secrétaire général au Conseil de sécurité sur les risques de sécurité liés au climat doit faire partie de cette démarche.

Comme les changements climatiques entraînent une concurrence pour les ressources naturelles et l'énergie, notre objectif principal est de les atténuer. Nous devons investir dans les technologies vertes et durables. L'Estonie s'oriente vers le développement des technologies de l'hydrogène et d'autres technologies d'énergie renouvelable ainsi que vers des solutions innovantes. Ces solutions vertes sont un élément important d'un environnement de sécurité stable et pacifique. Nous invitons tous les pays à coopérer et à partager les meilleures pratiques avec l'Estonie et d'autres partenaires internationaux sur cette question.

Enfin, la lutte contre les menaces posés par les changements climatiques devrait constituer une part importante des travaux du Conseil. Nous devons nous concentrer sur les outils et les stratégies de prévention au lieu de traiter les conséquences plus tard.

Il est de notre responsabilité commune de minimiser les risques de sécurité liés au climat et de prévenir les conflits. Sans une action pertinente de la communauté internationale, et en particulier du Conseil de sécurité, les changements climatiques se solderont par plus de fragilité, moins de paix et moins de sécurité.

Annexe 8

Déclaration de Lord Tariq Ahmad of Wimbledon, Ministre d'État chargé du Commonwealth, de l'Organisation des Nations Unies et de l'Asie du Sud du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

C'est toujours un plaisir de voir le Ministre des affaires étrangères Maas et de se joindre à lui au Conseil de sécurité. Nous remercions nos experts – M. Magagi, le Sous-secrétaire général Jenča et M^{me} Pasisi – pour leurs idées et leur expertise dont ils ont fait part au cours de la séance d'information du Conseil de sécurité aujourd'hui.

En ce qui concerne les menaces posées aujourd'hui à la prospérité, qui sont les problèmes géopolitiques de demain, les experts ont clairement exposé les conséquences des changements climatiques sur la paix et la sécurité internationales. Le Royaume-Uni a maintenu cette question en tête de l'ordre du jour du Conseil de sécurité depuis qu'il l'a portée pour la première fois devant le Conseil, en 2007 (voir S/PV.5663 et reprise). Malheureusement, ce que nous avons dit alors, et ce que beaucoup d'autres ont souligné depuis, s'est avéré exact. Cette année, pour la première fois de son histoire, les cinq principaux risques mondiaux figurant dans le rapport annuel du Forum économique mondial étaient tous environnementaux.

Il est clair que les changements climatiques sont un multiplicateur de stress et de difficultés. Ils frappent le plus durement les communautés les plus vulnérables dans les pays et régions les plus vulnérables du monde. Comme nous l'avons entendu, la rareté des ressources, les chocs économiques, les déplacements de populations et l'élévation du niveau de la mer entraînent des risques de conflit violent nettement plus élevés. Avec le multiplicateur supplémentaire de la maladie à coronavirus (COVID-19), comme nous en avons tous fait l'expérience au cours de cette année, la menace pour la paix est devenue extrême.

Nous ressentons tous les effets des changements climatiques, mais ils ne nous touchent pas de la même manière. Nous savons, par exemple, que les femmes et les filles souffrent de manière disproportionnée. Les inégalités entre les sexes peuvent limiter l'accès à l'éducation, à la prise de décision, à la nourriture et à un logement adéquat. Les filles et les femmes peuvent être plus exposées à la pauvreté ou à l'exploitation provoquées par les catastrophes. Les femmes sont nettement plus susceptibles que les hommes de mourir lors d'une catastrophe liée au climat. Et nous savons qu'il est tragique mais vrai que la violence et l'exploitation fondées sur le genre augmentent pendant les crises. Par la suite, les femmes et les jeunes filles sont souvent victimes de violence et d'exploitation sexuelles lorsqu'elles tentent d'accéder à la nourriture et à d'autres besoins fondamentaux. Je me suis joint au Président la semaine dernière pour me concentrer sur ces préoccupations spécifiques. Qu'il me soit permis de souligner et de réitérer une fois encore que le Royaume-Uni s'est engagé à lutter contre toutes les formes de violence fondée sur le genre à l'échelle mondiale, notamment par le biais de l'initiative de prévention des violences sexuelles en temps de conflit.

Notre approche en matière de sécurité climatique doit être sensible à ces inégalités et à ces profondes préoccupations. La participation pleine et entière, efficace, centrale et significative des femmes est la clé d'une paix durable. Les preuves le démontrent. Nous devons être guidés par les besoins et les priorités des femmes et des filles, et nous devons tirer parti de leur potentiel, de leurs idées, de leur expertise et de leur expérience pour élaborer notre réponse. Le Conseil de sécurité doit saisir cette occasion pour remédier à ce déséquilibre.

Bien sûr, aucune nation n'est épargnée. Chaque pays doit décider comment s'adapter aux effets du climat et comment renforcer sa résilience.

Au cœur de ses priorités pour la vingt-sixième session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP26), qui se tiendra l'année prochaine, le Royaume-Uni veut rassembler les pays pour qu'ils intensifient d'urgence l'action climatique, conformément aux objectifs de l'Accord de Paris sur les changements climatiques et aux objectifs de la Convention-cadre. Lors de la COP26, nous donnerons la priorité aux actions qui renforcent l'adaptation et la résilience, en particulier dans les régions vulnérables au climat, notamment par une meilleure coordination et un financement accru. En renforçant la résilience, nous pouvons réduire les risques, y compris les risques de sécurité liés au climat.

En outre, comme l'ont souligné les dirigeants des 54 pays du Commonwealth dans leur récente déclaration sur la pandémie de COVID-19, nous devons nous réunir et travailler ensemble et collectivement pour mieux reconstruire. Il s'agit notamment de continuer à défendre les intérêts des petits États vulnérables, en reconnaissant que la pandémie a exacerbé nombre des défis inhérents auxquels ces États sont déjà confrontés. Travailler ensemble profite à chacun d'entre nous.

Mais surtout, nous avons besoin d'une approche fondée sur des preuves pour faire face aux menaces pour la sécurité climatique. Grâce à cette approche, nous pouvons adapter les solutions aux États fragiles et touchés par des conflits qui figurent à notre ordre du jour. Nous l'avons déjà fait dans plusieurs résolutions du Conseil de sécurité, en particulier les récentes résolutions sur le Mali, le Darfour, la République démocratique du Congo, le Soudan du Sud et la Somalie. Nous devons maintenant faire pression pour que ces résolutions soient effectivement mises en œuvre. Nous devons intégrer la résilience climatique dans notre travail de développement, de consolidation de la paix et d'aide humanitaire. Nous devons utiliser les données, les preuves et les meilleures pratiques. Pour le faire efficacement, nous devons comprendre les moteurs du conflit et les implications pour la stabilité à long terme. Je voudrais me faire l'écho des appels en faveur d'un rapport complet du Secrétaire général au Conseil sur les risques de sécurité liés au climat.

Deuxièmement, nous souhaiterions également que l'évaluation des risques climatiques et la résilience au climat fassent partie intégrante des travaux du Conseil. Cela permettra de prendre en compte correctement les risques climatiques dans les opérations des Nations Unies, les stratégies de prévention et de règlement des conflits et les fonds de consolidation de la paix. Grâce au Partenariat pour une action rapide tenant compte des risques, nous étendrons le financement de l'action précoce, améliorerons les systèmes d'alerte rapide et renforcerons les capacités nationales à réagir rapidement aux risques. Nous soutenons l'élaboration d'un plan de remise en œuvre qui permettra de protéger environ un milliard de personnes des catastrophes d'ici 2025.

Troisièmement, nous soutiendrons le renforcement de la capacité de l'ONU à permettre l'analyse et l'action en matière de risque climatique comme moyen fondamental de travail.

Enfin, nous intégrerons les prévisions climatiques à des mesures plus larges de prévention des conflits afin de maintenir nos efforts sur la bonne voie.

Enfin, il ne fait aucun doute que les menaces à la sécurité liées au climat, comme le Président lui-même l'a dit, sont réelles. Elles sont immédiates et ne vont pas disparaître. Nous devons donc travailler ensemble pour que le système des Nations Unies puisse considérer les risques et les menaces climatiques de manière globale lorsque nous prenons des décisions et les intégrer dans la planification des missions des Nations Unies.

Annexe 9

Déclaration de M. Zhang Jun, Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je vous souhaite la bienvenue, Monsieur le Ministre des affaires étrangères, au Conseil de sécurité pour présider la séance d'aujourd'hui. Je remercie le Sous-secrétaire général Jenča et M. Magagi pour leurs exposés. J'ai également écouté attentivement le briefing de M^{me} Pasisi.

L'homme et la nature partagent une communauté de vie. Ce qui blesse la nature blesse les humains. Les changements climatiques constituent un obstacle majeur au développement durable. L'apparition de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) nous rappelle à nouveau qu'aucun pays ou individu n'est à l'abri des défis mondiaux, et que la solidarité et la coopération sont ce dont nous avons le plus besoin. Les changements climatiques mettent en danger l'avenir de l'humanité et exigent des efforts conjoints de notre part à tous. À cet égard, la Chine souhaite insister sur les points suivants.

Premièrement, nous devons honorer nos engagements et mettre en œuvre efficacement le consensus multilatéral sur les changements climatiques. Chaque pays doit soutenir fermement le multilatéralisme au lieu de se mettre en avant, mettre en œuvre les obligations découlant de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et de l'Accord de Paris sur les changements climatiques, en particulier le principe des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives, et mettre en place un système mondial de gouvernance du climat juste, équitable et profitable à tous. Le défi le plus important auquel soit confronté le processus multilatéral sur le climat est un important déficit de financement. Les pays développés doivent respecter leurs engagements de contribuer 100 milliards de dollars par an au financement de l'action climatique d'ici à la fin 2020, fixer un nouvel objectif collectif quantifié et renforcer la transparence de l'appui financier.

Deuxièmement, nous devons donner la priorité au développement et promouvoir la cause du développement durable. En substance, les changements climatiques sont davantage une question de développement qu'une question de sécurité ; il n'y a pas de lien direct entre les deux. La solution des changements climatiques réside dans le développement durable. Les progrès réalisés sur le front du développement vont permettre de lutter efficacement contre les changements climatiques et les risques de sécurité que ces derniers exacerbent. La communauté internationale doit donner la priorité au développement lorsqu'elle coordonne la politique macroéconomique mondiale. Les pays doivent promouvoir une transformation verte et à faible intensité de carbone, et renforcer la résilience face aux changements climatiques.

Troisièmement, nous devons donner la priorité à l'être humain et veiller à ce que personne ni aucun pays ne soit laissé pour compte. Les pays africains et les petits États insulaires en développement sont confrontés au sous-développement, à une pénurie de ressources et à une faiblesse technologique. Les pays développés doivent activement transférer des technologies respectueuses du climat afin d'aider les pays en développement à renforcer leurs capacités d'adaptation et d'atténuation et à accélérer le développement vert.

Quatrièmement, nous devons encourager les organismes des Nations Unies à mieux s'acquitter de leurs responsabilités respectives et à travailler de manière coordonnée pour générer des synergies. Le secrétariat de la CCNUCC, le système des Nations unies pour le développement et les coordonnateurs résidents doivent, en application de leurs mandats, mobiliser les efforts de toutes les parties pour apporter

un appui ciblé à la lutte contre les changements climatiques et au développement économique et social. En tant qu'organe chargé des questions de paix et de sécurité internationales, le Conseil de sécurité doit agir conformément aux mandats énoncés dans les résolutions pertinentes, analyser les défis en matière de sécurité et les répercussions des changements climatiques sur la sécurité des pays concernés, et examiner et traiter les questions pertinentes au cas par cas.

La Chine lutte activement contre les changements climatiques et met en œuvre l'Accord de Paris sur les changements climatiques tout en ripostant à la COVID-19 et en promouvant le relèvement économique. Nous poursuivons un développement vert, donnons la priorité à l'être humain et faisons tout notre possible pour remédier aux problèmes environnementaux afin de répondre aux aspirations de notre peuple à une vie meilleure. En 2018, les émissions de dioxyde de carbone de la Chine avaient diminué de 45,8 % par rapport à 2005, et notre objectif de réduction des émissions était ainsi atteint avec deux ans d'avance. En 2018, la part des combustibles non fossiles dans la consommation totale d'énergie de la Chine s'établissait à 14,3 %. La Chine compte plus de la moitié des détenteurs mondiaux de véhicules fonctionnant aux énergies nouvelles.

Nous mettons en œuvre avec sérieux la politique fondamentale de l'État en matière de conservation des ressources et de protection de l'environnement et nous favorisons les progrès écologiques pour l'embellissement de la Chine. Un quart des superficies nouvellement boisées dans le monde depuis 2000 se trouvent en Chine. La Chine s'efforce de traiter 50 % de ses terres désertiques traitables d'ici à la fin de l'année.

Nous encourageons avec force la coopération internationale en matière climatique. La Chine avance dans l'élaboration d'une route verte de la soie. Nous avons lancé, conjointement avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement, la Coalition internationale pour un développement vert établie dans le cadre de l'initiative « Une Ceinture et une Route », et avons aidé les pays concernés à élaborer des projets consacrés aux énergies renouvelables, tels que l'énergie hydraulique, éolienne et photovoltaïque, afin de parvenir à la transition énergétique et au développement vert. Grâce aux efforts de la Chine, le Groupe des Vingt a publié en 2016 sa première déclaration présidentielle sur les changements climatiques. Pendant deux années consécutives, la Chine, la France et l'ONU ont tenu des réunions trilatérales de haut niveau et publié des communiqués sur les changements climatiques, montrant ainsi l'exemple à la communauté internationale. En tant que co-chef de file du volet « solutions naturelles » du Sommet Action Climat 2019, la Chine a activement promu près de 200 initiatives, garantissant ainsi une issue positive du Sommet.

Lorsqu'on se penche sur le monde d'aujourd'hui, on constate que l'acte unilatéral, fou et irresponsable et les pratiques d'intimidation d'un pays donné génèrent un plus grand danger. Si la situation n'est pas maîtrisée, l'état de droit international, l'équité, la justice, l'égalité et la confiance mutuelle finiront par disparaître et le monde sombrera dans un chaos absolu. Nous devons être solidaires pour riposter. Je tiens à souligner que, peu importe comment le monde évolue, la Chine entend systématiquement se ranger du côté du multilatéralisme et de la justice internationale, soutenir fermement l'ordre international fondé sur le droit international, rejeter l'hégémonisme et les pratiques d'intimidation et s'opposer à la suprématie autoproclamée et à la politique de pouvoir. La Chine collaborera avec d'autres membres de la communauté internationale pour instaurer un monde ouvert, beau et non pollué qui profite à tous et où règnent paix durable, sécurité et prospérité pour tous.

Annexe 10

Déclaration de M. José Singer Weisinger, Envoyé spécial de la République dominicaine auprès du Conseil de sécurité

Nous remercions l'Allemagne d'avoir organisé le présent débat, que nous sommes heureux de coparrainer.

La République dominicaine s'associe à la déclaration qui sera présentée par la délégation nauruane au nom du Groupe des Amis sur le climat et la sécurité (voir Annexe 21).

Ce n'est pas par hasard que, depuis trois ans, le Conseil de sécurité convoque chaque année des débats sur cette question, sous les présidences suédoise en 2018 (voir S/PV.8307), dominicaine en 2019 (voir S/PV.8451) et, aujourd'hui, allemande. Notre réunion selon la formule Arria en avril dernier était la cinquième sur le sujet depuis 2013. Cela montre qu'il y a une plus grande prise de conscience des risques qui pèsent sur la paix et la sécurité en conséquence des changements climatiques, ou qui sont intensifiés par les effets de ces derniers.

Les changements climatiques font courir un risque à l'existence même de nombre de petits États insulaires en développement, comme la République dominicaine. Leur incidence sur le développement et le bien-être de nos peuples est largement reconnu. Dans les Caraïbes, l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des phénomènes naturels extrêmes ne laisse aucun doute quant à la vulnérabilité de nos territoires et des personnes qui y construisent leur avenir.

Mais les changements climatiques sont un défi multidimensionnel, et il est de plus en plus évident que les dangers qu'ils génèrent menacent la vie et les moyens de subsistance de millions de personnes. Grâce à des efforts conjoints, nous constatons désormais que les effets des changements climatiques sont davantage considérés comme un facteur de risque dans des situations telles que le bassin du lac Tchad, le Mali, la Somalie, l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, le Soudan ou la République démocratique du Congo. Cette année, le sujet a retenu l'attention du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel et a été évoqué dans les textes du Conseil relatifs à la Mission de l'Union africaine en Somalie et à l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour.

De plus, nous avons avancé dans la reconnaissance des liens qui unissent les risques de sécurité posés par les effets des changements climatiques et les autres préoccupations du Conseil, telles que la prise en compte des questions de genre dans l'appréhension des conflits. Il est essentiel de continuer d'intégrer une perspective climatique dans notre analyse de l'incidence des conflits sur les jeunes, les enfants et les autres populations vulnérables, notamment les personnes âgées, les déplacés et les réfugiés.

Les éléments probants disponibles laissent penser que les effets des changements climatiques vont aller crescendo dans les années à venir. Cela accroît donc le risque de voir leurs effets négatifs se traduire en causes fondamentales de conflit. Le Conseil, qui est chargé d'assurer la paix et la sécurité internationales, doit renforcer sa capacité d'analyse et intégrer les outils nécessaires pour identifier et, à terme, prévenir, les vecteurs de déstabilisation. Comment pourrions-nous ignorer que les catastrophes naturelles, les sécheresses et les inondations, la dégradation des terres et l'élévation du niveau de la mer ont pour conséquence la pauvreté et la concurrence pour des ressources naturelles et alimentaires rares, les déplacements et les tensions sociales, et que ces derniers ont un lien avec des conflits potentiels ou en cours ?

Nous apprécions les efforts déjà consentis par le Mécanisme de sécurité climatique partagé par le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, le Programme des Nations Unies pour le développement et le Programme des Nations Unies pour l'environnement. Il apporte des contributions fondamentales à l'élaboration d'un cadre conceptuel pour l'évaluation des risques liés aux changements climatiques, et à la préparation d'outils pour la définition de stratégies d'alerte rapide et de prévention et gestion des risques.

Nous sommes à une jonction qui nous oblige à poursuivre notre réflexion sur la prévention des conflits face aux menaces non conventionnelles et à faire fond sur les progrès déjà réalisés. Nous devons dépasser l'approche conjoncturelle et privilégier une approche globale, dans le cadre de laquelle nos délibérations tiennent compte des risques que le climat fait peser sur la sécurité, et qui passe par davantage de rapports systématiques et contextualisés du Secrétaire général. L'intégration de ces informations exige de renforcer les capacités analytiques de toutes les entités concernées du système des Nations Unies, et donc de renforcer les capacités et les activités de formation des acteurs qui sont sur le terrain pour faciliter la détection et l'évaluation des risques liés aux changements climatiques, étant donné l'importance cruciale de l'interdépendance entre ces risques et les autres facteurs de risque.

Enfin, nous devons poursuivre nos efforts en vue de formuler le mandat adéquat pour que la question des incidences des changements climatiques sur la paix et la sécurité internationales figure régulièrement à l'ordre du jour du Conseil. Le Conseil, qui joue un rôle unique, doit être à la hauteur des défis que nous avons déjà recensés. Le moment est venu pour nous d'unir nos forces et pour le Conseil de démontrer sa volonté politique de prendre des mesures fermes nous permettant d'apporter des réponses appropriées et cohérentes.

Annexe 11**Déclaration de M. Nicolas de Rivière, Représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : anglais et français]

Je tiens tout d'abord à saluer l'action de l'Allemagne qui a fait des liens entre les changements climatiques et la sécurité une des priorités de son mandat au Conseil de sécurité. Je tiens également à saluer M. Jenča pour sa présentation, ainsi que les intervenants qui l'ont suivi.

À l'heure où la réponse à la crise sanitaire mondiale de COVID-19 mobilise toute l'attention, il importe de rappeler les menaces pour la sécurité internationales liées aux risques environnementaux, et, en particulier, aux changements climatiques, et de renforcer notre action collective à ce sujet. Car un monde en état d'urgence climatique, comme le nôtre, c'est un monde en danger, exposé à des risques sécuritaires accrus et des menaces nouvelles. C'est pour anticiper, prévenir et limiter ces effets que la communauté internationale doit agir. Dans ce cadre, je voudrais faire part au Conseil de trois convictions.

La première, c'est que les répercussions sur la sécurité internationale des changements climatiques et de l'effondrement de la biodiversité doivent impérativement devenir un élément clef du programme de prévention et de règlement des conflits. La seconde, c'est qu'une analyse rigoureuse et régulière de ces risques est nécessaire et d'intérêt public ; les Nations Unies doivent jouer un rôle pivot à cet égard. La troisième conviction, c'est que cette analyse des risques doit s'accompagner de mesures de prévention qui seraient mises en œuvre par les gouvernements nationaux, les organisations régionales, les partenaires de développement et les agences des Nations Unies. Forte de ces convictions, la France souhaite travailler avec tous les États Membres sur plusieurs propositions qu'elle a partagées, dont deux principales.

La première vise à nous doter d'un outil collectif d'analyse et d'alerte rapide des impacts des changements climatiques sur la paix et la sécurité internationales. Les données et les outils d'analyse existent. Mais ils sont dispersés entre les États, au sein même des Nations Unies et entre ses différentes agences, dans des think tanks. Il s'agit de les rassembler en un point central et de leur donner un véritable écho. Ce qui manque en effet c'est un lanceur d'alerte, comme le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat le fait pour les changements climatiques. La France souhaite donc que le Secrétaire général joue ce rôle en présentant tous les deux ans à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité un rapport qui fasse un état des lieux des risques pour la paix et la sécurité que font peser les impacts des changements climatiques, dans toutes les régions du monde, et à différents horizons de temps. C'est ainsi que nous pourrions mettre en place des réponses vraiment adéquates aux menaces qui pèsent aujourd'hui sur le Sahel, sur certaines régions d'Asie ou sur les États insulaires. C'est également la seule façon d'anticiper les menaces de demain pour aider les pays les plus vulnérables à faire face aux pressions auxquelles ils seront confrontés dans les décennies à venir.

La deuxième proposition porte sur le rôle des Nations Unies dans l'élaboration de recommandations d'actions concrètes. Face à ces risques pour la paix et la sécurité, nous devons en effet mobiliser une large palette d'outils et renforcer les capacités du Secrétariat, en termes d'expertise et de coordination climatique. Dans certains cas, comme après un événement climatique extrême, il faudra des mesures d'urgence humanitaire, pour sauver des vies, assurer la sécurité, mais aussi fournir des moyens de reconstruction. Dans d'autres cas, il faudra aider des communautés à s'adapter face à la montée inéluctable des eaux et à la dégradation des sols. Parfois, il

faudra anticiper en dotant les petits producteurs de mécanismes d'assurance qui leur permettront de redémarrer une activité économique rapidement après un désastre climatique plutôt que de devoir migrer vers d'autres zones. Dans ce cadre, l'action du Mécanisme de sécurité climatique est précieuse mais elle doit être renforcée, notamment avec la nomination d'un Envoyé Spécial pour la sécurité climatique.

Dans tous les cas, les Nations Unies doivent jouer un rôle important dans l'élaboration de ces recommandations, puis dans la coordination des efforts qui devront être mis en œuvre en priorité par les gouvernements nationaux, les organisations régionales et les partenaires internationaux.

Face à ces risques certains, nous ne pouvons pas nous réfugier dans le déni ou la désinformation. Nous devons anticiper et répondre à ces risques et prévenir des conflits. Nous devons agir maintenant, c'est le rôle des Nations Unies et du Conseil et c'est l'engagement de la France. C'est pourquoi nous soutenons l'idée d'une résolution devant l'Assemblée générale visant à mettre en œuvre les propositions formulées aujourd'hui.

Annexe 12

Déclaration de M. Dian Triansyah Djani, Représentant permanent de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je voudrais vous souhaiter, Monsieur le Ministre Maas, ainsi qu'aux Ministres du Viet Nam, de la Belgique, de l'Estonie, du Royaume-Uni et de la Tunisie la bienvenue à cette importante réunion. Je voudrais également remercier les intervenants de leurs présentations édifiantes.

Partout dans le monde, nous sommes de plus en plus témoins des effets néfastes des changements climatiques, qui touchent les populations, les écosystèmes et les moyens de subsistance. Parmi ces effets, l'élévation du niveau de la mer, les phénomènes météorologiques extrêmes et la sécheresse sont à l'origine de l'insécurité alimentaire, de la perte d'habitats et de l'extinction d'espèces. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat a averti que les coûts des changements climatiques ne feront qu'augmenter avec le temps.

Dans ce contexte, je voudrais mettre en exergue trois points concernant le thème de ce débat public, à savoir le climat et la sécurité.

Premièrement, le lien entre les changements climatiques et les risques pour la sécurité dépend pour beaucoup du contexte. Je remercie M. Mahamadou Seydou Magagi d'avoir posé le contexte de ce débat à travers l'exemple du Sahel.

Même si les changements climatiques n'ont jamais été le seul facteur de conflit, certains éléments indiquent qu'ils ont multiplié les risques dont on sait déjà qu'ils contribuent à l'insécurité. Toutefois, ce lien dépend de nombreux autres facteurs, notamment la disponibilité des ressources et la capacité d'adaptation. Par conséquent, il importe de bien comprendre cette relation grâce à une analyse éclairée qui tient compte du contexte local et des informations actualisées relatives au climat.

Je conviens avec le Sous-secrétaire général Jenča que nous devons placer l'être humain au centre de nos efforts et tirer des enseignements de l'expérience quotidienne pour faire face aux conséquences des changements climatiques sur la sécurité. Seule une bonne compréhension de la relation précise entre le climat et les conflits nous permettra de formuler des recommandations pratiques efficaces et efficientes. Le Conseil de sécurité s'est penché sur les questions liées au climat et à la sécurité à l'occasion de diverses réunions. Il a également intégré des libellés portant sur les risques de sécurité liés au climat dans des résolutions concernant certains pays. Dans ce contexte, il importe également d'accorder l'attention voulue au renforcement de la capacité des pays touchés à atténuer les effets des risques de sécurité liés au climat et à s'y adapter.

Le Mécanisme de sécurité climatique a également été mis en place pour évaluer les risques de sécurité liés au climat et établir une stratégie permettant de les gérer. Il serait utile d'améliorer ce mécanisme, notamment par le biais du renforcement des capacités et en nouant des liens avec les milieux scientifiques internationaux.

Deuxièmement, nous devons intégrer au cas par cas les considérations relatives aux changements climatiques dans tout le continuum de la paix, de la prévention des conflits au relèvement postconflit en passant par le rétablissement, le maintien et la consolidation de la paix. Cela suppose d'incorporer l'analyse climatique dans l'évaluation des risques et de prendre en compte les effets des changements climatiques sur les processus de paix et les opérations de maintien de la paix, ainsi que d'élaborer des interventions de consolidation de la paix sensibles au climat dans les pays touchés par un conflit. L'intégration des questions climatiques dans la

prévention des conflits et la consolidation de la paix pourrait contribuer à prévenir le déclenchement et l'escalade de conflits dus aux effets des changements climatiques.

Il convient de fixer des priorités dans les pays et les situations où les risques climatiques se conjuguent à des situations politiques fragiles. Il est essentiel d'aider ces pays à renforcer leur capacité d'adaptation et leur résilience en fonction de leurs besoins et de leurs préoccupations les plus urgentes.

Troisièmement, nous devons améliorer la coopération et le partage d'informations. Les entités des Nations Unies doivent travailler en synergie, en fonction de leurs compétences et mandats respectifs. Les changements climatiques et leurs incidences sur la sécurité sont une question très complexe, et il est impossible et même irréaliste qu'un acteur puisse y répondre à lui seul. Il est donc important de renforcer la coopération et l'échange d'informations entre toutes les entités des Nations Unies afin de garantir des stratégies d'adaptation efficaces. Les efforts déployés pour gérer les risques de sécurité liés au climat doivent mobiliser et mettre à profit les compétences et les capacités existantes, tout en tenant compte des besoins des populations touchées.

Enfin, si nous avons appris quelque chose de la pandémie de maladie à coronavirus, c'est que l'intérêt national ne peut à lui seul apporter une solution aux défis mondiaux qui nous concernent tous. Aussi voudrais-je rappeler qu'il est essentiel de renforcer la coopération internationale dans la lutte contre les changements climatiques. À cette fin, l'Indonésie estime que l'examen et la prise en compte des risques de sécurité liés au climat ne peuvent être bénéfiques que s'ils débouchent sur une action permettant de faire face comme il se doit aux changements climatiques par le biais de mesures d'atténuation et d'adaptation robustes.

La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques demeure le principal outil pour aborder la question des changements climatiques, et il reste essentiel d'appliquer l'Accord de Paris. Il est également indispensable que les pays respectent leurs engagements nationaux. Pour sa part, l'Indonésie est prête à contribuer aux efforts mondiaux de lutte contre les changements climatiques, notamment en s'attaquant à leurs liens avec les défis en matière de sécurité.

Annexe 13

Déclaration de M^{me} Inga Rhonda King, Représentante permanente de Saint-Vincent-et-les Grenadines auprès de l'Organisation des Nations Unies

Nous savons tous que les changements climatiques sont une réalité mondiale, multidimensionnelle et transversale, doublée d'une menace aux dimensions existentielles. Sécheresses, désertification, précipitations irrégulières, élévation du niveau de la mer, inondations, ouragans et autres risques climatiques sont autant de facteurs qui mettent en péril les vies et les moyens de subsistance, provoquant de nouveaux déplacements et exacerbant la concurrence pour des ressources rares. Leurs conséquences sur les pays sont déjà évidentes et ne feront qu'empirer si nous ne faisons rien pour lutter contre cette crise. Nous avons besoin de leadership et de volonté politique pour changer radicalement la trajectoire de notre planète et pour relever les défis climatiques et de sécurité qui se posent déjà. À cette fin, il est évident que le Conseil de sécurité doit travailler dans le cadre de son mandat afin de faire face aux graves conséquences de la crise climatique sur la paix et la sécurité internationales.

Nous espérons que la séance d'aujourd'hui nous permettra de faire un nouveau pas dans la bonne direction, et nous félicitons l'Allemagne de nous avoir réunis pour examiner cette menace commune. Nous sommes ravis d'être l'un des coparrains de ce débat. Nous remercions également les intervenants de leurs observations éclairantes, qui ont permis de mettre en évidence les effets insidieux des changements climatiques. Saint-Vincent-et-les Grenadines s'est engagé à lutter contre cette menace existentielle tant au sein du Conseil de sécurité qu'en dehors.

Nombre de situations à l'ordre du jour du Conseil de sécurité, d'Haïti à l'Afghanistan en passant par l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, montrent clairement que la fréquence et la gravité croissantes des phénomènes météorologiques extrêmes ont déjà des répercussions tangibles sur la sécurité et contribuent à une kyrielle de défis. Le Conseil de sécurité a pris acte de ce problème dans un nombre croissant de situations mais, par manque de volonté politique collective, nous n'avons malheureusement pas pu inclure des considérations sur le climat et la sécurité dans toute une série de résolutions émanant de cet organe. Cela signifie que les évaluations et les compétences nécessaires en matière de climat ne sont souvent pas prises en compte dans les activités clefs de nombreuses missions de paix et missions politiques spéciales.

Saint-Vincent-et-les Grenadines considère que le Conseil de sécurité doit avoir les moyens d'améliorer encore sa connaissance et sa compréhension des effets des changements climatiques, et être mieux à même d'évaluer leur incidence sur la sécurité et d'élaborer la réponse à y apporter sur la base de données factuelles. S'il n'y a pas de frontières nettes entre les problèmes interdépendants qui résultent des changements climatiques induits par les activités humaines, nous devons tous travailler dans le cadre de nos mandats respectifs pour faire face à leurs lourdes conséquences. La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques reste l'outil principal pour traiter la question des changements climatiques, et les organes des Nations Unies tels que l'Assemblée générale et le Conseil économique et social continuent à jouer un rôle important. Dans le même temps, il est d'une importance vitale que les perspectives climatiques soient complètement intégrées dans le pilier Paix et sécurité de l'ONU. Ce qu'il faut donc, c'est une approche complémentaire et synergique qui utilise au mieux les compétences de tous les organes et acteurs concernés.

À ce stade critique, nous avons besoin de données adéquates sur les situations de pays et de régions, qui tiennent compte des incidences différenciées et sexospécifiques des risques liés au climat, afin d'améliorer la capacité du Conseil de sécurité de maintenir la paix et la sécurité internationales. C'est pourquoi nous préconisons d'intégrer ces évaluations des risques de sécurité liés au climat dans tous les rapports mandatés sur les situations à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Nous plaidons également en faveur de la nomination d'un ou d'une représentante spéciale pour le climat et la sécurité qui aurait pour mission de coordonner les efforts de riposte dans tous les piliers du système des Nations Unies, ainsi que de renforcer la coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales afin de promouvoir une action globale.

Nous abondons tout à fait dans votre sens, Monsieur le Président, lorsque vous dites que nous ne pouvons pas négocier avec la nature. Nous avons besoin d'un changement institutionnel et de comportement. Alors que le nombre de morts et les destructions ne cessent d'augmenter dans le monde, il faut s'attaquer aux causes profondes. Une partie de la solution requiert des grands émetteurs et des émetteurs historiques – les super-émetteurs, si je puis dire – qu'ils assument leurs responsabilités en s'engageant à respecter les termes de l'Accord de Paris et en prenant les mesures nécessaires pour limiter la hausse des températures à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels. En outre, nous appelons les pays développés à honorer leurs engagements en matière de financement de l'action climatique en tant que plancher et non en tant que plafond. Le financement de la lutte contre les changements climatiques est essentiel pour répondre aux besoins urgents d'adaptation et d'atténuation des pays touchés, avant que la fenêtre de tir d'une action décisive ne se referme et que les gains acquis de haute lutte en matière de sécurité ne soient effacés. Oui, la seule chose qui compte maintenant, c'est d'agir.

Annexe 14

Déclaration de M. Xolisa Mabhongo, Représentant permanent adjoint de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies

Nous remercions le Sous-Secrétaire général pour l'Europe, l'Asie centrale et les Amériques, ainsi que les autres intervenants de leurs contributions à l'examen de la question dont nous sommes saisis.

L'Afrique du Sud reste fermement engagée en faveur d'une réponse collective et multilatérale au défi existentiel des changements climatiques et redouble d'efforts aux niveaux continental et national pour faire face à la crise, même en cette période de pandémie de maladie à coronavirus.

L'Afrique du Sud reconnaît que les phénomènes météorologiques extrêmes, la sécheresse, la pénurie d'eau, l'insécurité alimentaire et la désertification, qui seraient exacerbés par les changements climatiques, peuvent accroître le risque de conflits violents, soit au sein d'États souverains, soit au-delà des frontières nationales. En Afrique, certains éléments indiquent que cela pourrait être le cas dans certaines parties du Sahel et du bassin du lac Tchad, ainsi que dans la Corne de l'Afrique. Dans ces cas précis, les changements climatiques sont un multiplicateur de menaces ou de risques qui aggrave les tensions et les conflits existants en exerçant une pression sur des ressources déjà rares.

Malgré ces cas, il existe actuellement peu de preuves scientifiques pour étayer les conclusions plus générales d'une causalité directe entre les changements climatiques et les menaces à la paix et à la sécurité internationales. L'Afrique du Sud reste donc prudente quant à l'introduction des changements climatiques en tant que question thématique au Conseil de sécurité, ou à l'adoption de décisions génériques dans ce forum. En revanche, lorsque les changements climatiques sont considérés comme un facteur contribuant clairement à une menace pour la paix et la sécurité internationales, il convient que le Conseil de sécurité se prononce sur cette question, dans le contexte spécifique des pays qui peuvent être touchés. Même dans ces circonstances, la contribution que le Conseil de sécurité peut apporter est modeste et peu claire. C'est pourquoi nous nous réjouissons de cette occasion d'entendre les idées des membres du Conseil sur ce que pourrait être cette contribution. Il est important de souligner que les changements climatiques sont une question de développement durable qui doit être traitée par la mise en œuvre complète du Programme de développement durable à l'horizon 2030, assortie d'une aide aux États Membres des organismes multilatéraux dont la tâche consiste à soutenir efficacement les trois piliers du développement durable – économique, social et environnemental.

Pour lutter efficacement contre les changements climatiques, il faut garantir une collaboration internationale afin de prendre les mesures d'atténuation et d'adaptation nécessaires et de veiller à ce que tous les pays en développement qui ont besoin de moyens de mise en œuvre ou d'aide pour faire face aux pertes et aux dommages causés par les changements climatiques reçoivent un tel soutien. Dans la mesure où les changements climatiques ont des répercussions sur la sécurité, la meilleure façon d'y faire face est d'apporter aux pays concernés un soutien à grande échelle, approprié et accessible, en matière d'adaptation au climat et d'atténuation de leurs effets.

C'est la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) qui a le mandat principal et les capacités pour galvaniser ce type d'action de la communauté internationale, d'autant plus que la CCNUCC jouit d'une adhésion universelle, fonctionne par consensus et adhère à ses principes, notamment l'équité et les responsabilités communes mais différenciées et les capacités respectives.

Inscrire les changements climatiques comme question thématique à l'ordre du jour du Conseil de sécurité risquerait, à notre avis, d'amoindrir l'importance de la CCNUCC et de détourner l'attention et les ressources de son travail essentiel. Nous pensons également qu'il est raisonnable de se demander quand et sur quelle base scientifique le Conseil de sécurité invoquerait les changements climatiques comme facteur contribuant à une situation de conflit spécifique et où précisément le Conseil de sécurité établit la limite en ce qui concerne l'inscription des questions environnementales à son ordre du jour. Il est certain que les changements climatiques ne sont que l'un des nombreux défis environnementaux graves qui peuvent avoir des répercussions sur la paix et la sécurité, et nous devons nous garder de toute dérive du mandat du Conseil, ou du fait que le Conseil dépasse ses propres ressources et capacités.

Nous ne souhaitons pas minimiser les risques spécifiques de sécurité liés au climat, que le Conseil de sécurité a progressivement reconnus dans divers documents au fil des ans et qui ont bénéficié d'une capacité analytique renforcée au sein du système des Nations Unies, notamment dans le Mécanisme de sécurité climatique du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, du Programme des Nations Unies pour le développement et du Programme des Nations Unies pour l'environnement. Notre message est plutôt que la communauté internationale doit canaliser efficacement ses ressources par l'intermédiaire des organes du système des Nations Unies qui sont les plus aptes à répondre à un objectif particulier. Nous nous félicitons néanmoins de l'occasion qui nous est donnée d'examiner des propositions visant à renforcer la capacité du Conseil de sécurité à mieux répondre, le cas échéant, aux risques de sécurité liés au climat.

En conclusion, nous demandons instamment, comme toujours, que ces risques soient examinés dans le cadre de partenariats étroits avec les organisations régionales, notamment l'Union africaine, et que nous recherchions des moyens créatifs et rentables d'utiliser les ressources existantes et d'éviter de créer de nouveaux mécanismes qui pourraient entraîner des coûts importants et des charges supplémentaires pour des opérations déjà à la limite de leurs capacités.

Annexe 15

Déclaration de M. Wilfred Elrington, Ministre des affaires étrangères du Belize, au nom de l'Alliance des petits États insulaires

J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom de l'Alliance des petits États insulaires (AOSIS). Je tiens à vous remercier, Monsieur le Ministre Maas, pour votre invitation personnelle à participer au débat d'aujourd'hui. Je tiens également à reconnaître et saluer le leadership de Saint-Vincent-et-les Grenadines et de la République dominicaine au sein du Conseil. Leur travail témoigne des perspectives uniques et précieuses que les petits États insulaires en développement peuvent apporter aux questions urgentes de paix et de sécurité de notre temps.

Au cours des 30 dernières années, l'AOSIS a été le défenseur le plus constant des questions climatiques. Au cours de cette période, nous avons insisté pour que des mesures ambitieuses soient prises dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris, qui restent aujourd'hui les principales instances internationales pour déterminer la réponse mondiale aux changements climatiques.

Il ne fait aucun doute que nos efforts collectifs ont pris un tournant avec l'Accord de Paris, mais nous n'avons certainement pas encore fait de même pour le réchauffement climatique. La modélisation actuelle confirme que le réchauffement climatique pourrait dépasser 3 à 4 °C d'ici la fin du siècle et que les petits États insulaires en développement sont confrontés à la perspective certaine d'une augmentation des pertes et des dommages, dont l'ampleur pourrait rendre certaines de nos îles totalement inhabitables. C'est pourquoi, pour les petits États insulaires en développement, le calcul climatique est peut-être l'indicateur le plus pertinent de notre développement et de notre sécurité.

La bonne nouvelle, c'est que nous avons tous la possibilité de faire quelque chose en la matière. À Paris, nous nous sommes tous engagés à prendre la courbe des émissions et à la tirer vers 1,5 °C. Nous nous sommes tous engagés à faire notre part, et ce de manière progressive, les pays développés s'engageant à prendre l'initiative et à respecter leurs obligations en matière de financement nouveau et supplémentaire. Nous avons tous convenu que nous devons mesurer notre ambition à l'aune de la protection des plus vulnérables, car nous croyons en l'équité et en la justice.

Ces principes sont le pilier de l'ONU et de ses objectifs durables, ce à quoi tous les États Membres œuvrent. Ce sont eux qui nous poussent à orienter le progrès social dans une liberté plus grande. Ils sont la boussole de chaque action sur laquelle nous délibérons – du développement aux droits de l'homme et à la paix et la sécurité.

Alors que le Conseil délibère aujourd'hui sur les options dont il dispose pour améliorer sa capacité à intégrer les considérations climatiques dans ses travaux, je souhaite, au nom de l'Alliance des petits États insulaires, faire passer trois messages essentiels.

Premièrement, il est primordial que les États Membres réaffirment leur engagement sans équivoque à respecter l'Accord de Paris et à prendre des mesures audacieuses et décisives pour améliorer leurs plans climatiques à moyen et long terme. L'AOSIS souhaite que les membres permanents du Conseil s'engagent davantage à atteindre des objectifs ambitieux dans la communication de leurs contributions déterminées au niveau national pour 2020.

Deuxièmement, les effets des changements climatiques se manifestant à un rythme sans précédent, avec des conséquences indiscriminées pour les plus vulnérables, le Conseil devrait promouvoir l'adaptation en tant que paradigme de prévention et soutenir la nécessité urgente de renforcer le cadre international pour faire face aux pertes et aux dommages. Les risques que le climat fait peser sur la paix

et la sécurité internationales et les conséquences humanitaires qui en découlent sont en train d'apparaître et de s'aggraver en raison de l'absence d'un mécanisme robuste et complet pour remédier à ces incidences, qui vont bien au-delà de nos capacités d'adaptation limitées.

Troisièmement, le temps presse et les interventions institutionnelles requises sont à la traîne. Tous les organes compétents du système des Nations Unies doivent être informés et équipés pour faire face aux pires scénarios, dans le respect de leurs rôles et mandats respectifs.

L'AOSIS a fait trois propositions pour améliorer la manière dont le Conseil intègre les risques de sécurité liés au climat dans ses travaux : appliquer les meilleures données scientifiques disponibles ; renforcer les capacités d'analyse des Nations Unies pour évaluer les menaces climatiques ; et améliorer la coordination entre les différents acteurs afin de permettre un appui systémique aux groupes les plus vulnérables de la société. Ce sont des mesures particulièrement importantes car un certain nombre de missions politiques spéciales du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix sont déployées dans les pays du monde qui sont les plus vulnérables aux changements climatiques. La capacité de mener des analyses complètes et approfondies, spécifiques aux situations de chaque pays, est indispensable pour prendre des décisions en toute connaissance de cause.

Nous nous félicitons des progrès réalisés dans ces domaines, notamment de l'initiative conjointe visant à remédier aux risques de sécurité liés au climat et de la panoplie d'instruments mise au point par le Mécanisme de sécurité climatique. Cependant, nous pensons qu'est encore possible d'apporter des améliorations, notamment pour garantir une approche plus transparente et plus scientifique des orientations définies. De plus, d'autres mesures sont toujours nécessaires pour rendre opérationnels les quatre domaines d'action du système des Nations Unies définis conformément à l'Accord de Paris, au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe. Il est également possible de renforcer le Mécanisme de sécurité climatique pour améliorer la coordination avec toutes les parties prenantes compétentes, y compris les femmes, les jeunes et les communautés autochtones, afin de garantir une démarche plus inclusive et plus intégrée.

Je souhaite faire une dernière proposition au Conseil à la lumière de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Cette pandémie expose toute une série de risques aggravants susceptibles d'exacerber les vulnérabilités et défis existants, y compris les changements climatiques. Elle a complètement modifié le paysage mondial des risques, et nous nous retrouvons très mal préparés pour faire face aux répercussions. Nous devons tirer les leçons de cette expérience et adapter le système des Nations Unies pour veiller à ce que l'histoire ne se répète pas. Des recherches internationales montrent que 75 % des maladies infectieuses actuelles sont d'origine zoonotique. Nous appelons donc à mettre un terme aux pratiques irresponsables et contraires à l'éthique, qui sont susceptibles de provoquer des perturbations de l'ordre naturel des écosystèmes. Nous tenons à souligner que la responsabilisation environnementale et la sauvegarde de notre patrimoine naturel sont cruciales pour la survie de l'humanité et de la planète. En outre, compte tenu de la contraction attendue du produit intérieur brut de la plupart des pays du fait de cette pandémie, les membres de l'AOSIS réaffirment l'importance de promouvoir des politiques économiques à faibles émissions et reposant sur les océans, aux fins de revitaliser l'économie mondiale.

Pour terminer, les petits États insulaires en développement ont lancé un appel collectif ferme à prendre des mesures robustes et urgentes pour faire correspondre le relèvement post-pandémie de COVID-19 et l'action climatique. La résilience

dont nous avons besoin et l'adaptation à l'échelle du système qui est requise pour lutter contre la COVID-19 sont directement pertinentes pour la résilience dont nous avons besoin et l'adaptation à l'échelle du système qui requise pour lutter contre les changements climatiques. De plus, la COVID-19 nous rappelle que la santé humaine et la santé de la planète sont inextricablement liées.

Nous soulignons également qu'il faut que tous les États prennent d'urgence des mesures ambitieuses pour réduire les émissions de gaz à effet de serre afin de relever le plus grand défi mondial de notre temps, conformément aux buts de l'accord de Paris et à l'objectif de 1,5° C. Cette ambition a été et reste notre fil conducteur et elle est renforcée par le droit international. Nous invitons en outre nos partenaires des pays développés à mobiliser les ressources nécessaires pour que les pays en développement, en particulier les petits États insulaires, puissent avoir accès à des programmes de financement, de technologie et de renforcement des capacités suffisants, prévisibles et supplémentaires. Il est impératif que les engagements et obligations contractés, que ce soit au titre de l'Accord de Paris ou d'autres conventions internationales relatives aux changements climatiques, soient pleinement mis en œuvre.

Solidarité et coopération internationales, multilatéralisme et partenariats robustes sont plus que jamais essentiels pour surmonter la multitude de crises auxquelles nous sommes confrontés. Nous demandons à tous les membres du Conseil de se tenir non pas derrière nous, mais à nos côtés, au nom de l'équité et de la justice, tandis que nous livrons cette bataille pour assurer un avenir plus sûr et plus prospère à la planète et à ses habitants.

Annexe 16**Déclaration de S. E. M. Simon Coveney, Ministre des affaires étrangères et de la défense de l'Irlande**

Je vous remercie, Monsieur le Président, de votre leadership sur cette question depuis plusieurs années. L'Irlande s'associe à la déclaration de l'Union européenne sur le climat et la sécurité (voir annexe 18).

Comme nous l'a rappelé le Secrétaire général récemment, d'ici à 2050, les changements climatiques, qui iront en s'accéléralant, toucheront des millions de personnes de diverses manières : malnutrition, maladie, migration et phénomènes météorologiques extrêmes. Il va de soi qu'une perturbation aussi profonde de la vie de tant de personnes se ressentira sur la stabilité et la sécurité de nos sociétés. La maladie à coronavirus et ses répercussions plus larges sur les plans social et économique semblent vouées à exacerber cette perturbation à l'échelle mondiale.

La science ne laisse pas planer le doute. Sans action concertée, les températures mondiales continueront d'augmenter. Nous devons nous efforcer de faire tout notre possible pour limiter la poursuite du réchauffement, mais nous devons également comprendre cette réalité en constante évolution, nous y préparer et y réagir.

Nous ne pouvons pas nous borner à ne tenir aucun compte du fait que les changements climatiques représentent une menace réelle et immédiate pour notre paix et notre sécurité. Ce lien est pris en compte dans la planification des forces armées dans le monde entier et il est urgent que la communauté internationale reconnaisse officiellement cette réalité.

À eux seuls, les changements climatiques ne provoquent pas de conflit. En revanche, ils sont voués à intensifier les difficultés sociales, économiques, démographiques et politiques.

L'imprévisibilité des régimes météorologiques au Sahel exacerbe la dynamique des conflits, et l'élévation du niveau de la mer menace l'existence même de certains petits États insulaires représentés à notre réunion aujourd'hui.

Certes, les risques varient en fonction des régions géographiques, mais il est une constante : les incidences sont lourdement ressenties par les populations les plus vulnérables qui, paradoxalement, sont celles qui ont le moins contribué aux changements climatiques. C'est pourquoi la protection des populations vulnérables et la préservation des droits de la personne doivent être intégrées dans notre intervention. Des stratégies d'évaluation et de gestion des risques plus efficaces nous aideront à mieux comprendre les contextes climatiques et sécuritaires locaux et à mettre en place des systèmes d'alerte rapide.

Nous devons agrémenter nos efforts mondiaux d'un renforcement des institutions locales et régionales. L'action de l'Union africaine illustre à quel point cet élément est important. Nous devons concevoir nos interventions climatiques et nos mécanismes de règlement des conflits en les axant autour de l'appropriation locale, en renforçant les institutions et les organes de concertation favorisant le consensus.

Une analyse robuste doit éclairer le travail de l'ONU dans toutes ses activités. Nous appelons le Secrétaire général à répondre à la demande, inscrite dans la déclaration présidentielle du 20 juillet 2011 (S/PRST/2011/15), de veiller à ce que les rapports qu'il présente au Conseil contiennent des informations contextualisées sur les répercussions que les changements climatiques pourraient avoir sur la sécurité.

Le Mécanisme de sécurité climatique est un point de départ important pour réunir les différents pans du système des Nations Unies. Il faut s'appuyer sur cette base. Nous sommes favorables à la nomination d'un ou d'une représentant(e) spécial(e) pour le climat et la sécurité, qui étayerait encore ces efforts.

Dans notre action de maintien de la paix, nous ne pouvons pas négliger purement et simplement le fait que, sans préjuger de leur mandat, nos soldats de la paix répondent souvent à des crises liées au climat. Nous appuyons la pleine mise en œuvre de la stratégie environnementale du Département de l'appui aux missions, pour veiller à ce que les opérations de maintien de la paix n'exacerbent pas la pression environnementale qui s'exerce sur les populations locales. Nous exhortons les membres du Conseil à continuer de s'attacher à renforcer l'inclusion, dans les mandats des opérations de maintien de la paix, des risques que les changements climatiques font peser sur la sécurité.

L'Irlande est fortement mobilisée sur le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, qui est étroitement lié au programme lié à la sécurité climatique et aux objectifs de développement durable. Pour garantir la justice climatique, nous devons placer les expériences distinctes des femmes, des jeunes et des enfants au cœur des efforts d'analyse, de riposte et de consolidation de la paix. La Commission de consolidation de la paix est bien placée pour collaborer avec le Conseil de sécurité afin d'intégrer une perspective de résilience climatique dans les activités menées dans les pays touchés par un conflit et dans les efforts de reconstruction au lendemain des conflits.

Pour terminer, tous les organismes des Nations Unies ont un rôle à jouer pour relever les multiples défis liés aux changements climatiques, le principal cadre à cet égard étant le processus de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

Le Conseil de sécurité doit jouer son rôle en s'attaquant aux problèmes de paix et de sécurité liés aux changements climatiques dont il ne fait désormais aucun doute qu'ils existent et en mobilisant l'ensemble du système des Nations Unies. Je me félicite de l'annonce de la création d'un groupe informel d'experts du Conseil de sécurité sur le climat et la sécurité.

Ce débat est une étape importante dans ce processus. En tant que nouveau membre élu du Conseil de sécurité, l'Irlande s'emploiera à promouvoir davantage ces priorités.

Annexe 17**Déclaration de S. E. M^{me} Raychelle Omamo, Ministre des affaires étrangères du Kenya**

Je voudrais tout d'abord exprimer ma gratitude à S. E. M. Heiko Maas, Ministre fédéral des affaires étrangères de l'Allemagne, pour son aimable intervention et pour avoir convoqué cette réunion importante. Nous tenons également à exprimer notre gratitude aux intervenants et à tous les pays qui ont coparrainé cette réunion importante.

Mon pays, le Kenya, attache beaucoup d'importance à la question à l'examen. Comme le Conseil le sait peut-être, le Kenya accueille le seul siège de l'ONU dans le Sud, qui abrite le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et ONU-Habitat. C'est pourquoi nous continuons à appeler à l'augmentation des ressources allouées au bureau de Nairobi et à la consolidation progressive de ses fonctions afin qu'il puisse s'acquitter efficacement de son mandat, qui consiste notamment à relever le défi pressant posé par les changements climatiques.

Les changements climatiques, comme nous le savons et comme nous l'avons largement reconnu, représentent une menace existentielle pour la plupart de nos États. Ils ont déjà des effets sur la paix et la sécurité, non seulement comme un risque en soi, mais également en tant que multiplicateur de risques de conflit, d'insécurité et de fragilité des États. Nous savons que les changements climatiques aggravent la situation. Ils exacerbent la pénurie d'eau et l'insécurité alimentaire. Ils augmentent la prévalence des maladies et entraînent des conflits intercommunautaires pour les ressources. En outre, ils sont à l'origine de la migration forcée des communautés et de l'urbanisation anarchique de nombreuses régions en Afrique.

Cela est bien évident dans la Corne de l'Afrique, où de nombreux États sont confrontés à des phénomènes climatiques extrêmes, à la maladie à coronavirus, au terrorisme et à la pire infestation de criquets pèlerins de ces 70 dernières années. Les changements climatiques mettent à rude épreuve les capacités des États.

Nous connaissons les effets des changements climatiques, mais en dépit de preuves de plus en plus nombreuses du réchauffement de la planète, notre réaction en tant que communauté de nations a été marquée par le doute et des revirements, ce qui rend difficile la transition progressive à un système à faible émission de carbone, qui est essentiel pour sauver notre planète. Il ne suffit pas de continuer à évoquer le problème. Il ne suffit pas d'attirer l'attention sur ce qui ne va pas. Nous devons passer des discours à des mesures concrètes. À cet égard, nous voudrions formuler quelques recommandations.

Premièrement, il faut que le lien entre les changements climatiques et la paix et la sécurité soit largement accepté. C'est un point sur lequel il n'est pas toujours facile de s'entendre au sein de notre communauté de nations.

Deuxièmement, il faut un engagement en faveur des mesures prises pour faire face aux changements climatiques, qui sont incarnées par les principaux instruments internationaux pertinents, que nous devons tous nous efforcer de ratifier. Il s'agit notamment de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques et de l'Accord de Paris sur les changements climatiques. En d'autres termes, nous devons joindre le geste à la parole.

Troisièmement, comme je l'ai déjà indiqué, nous devons renforcer les institutions qui ont un mandat important lié aux changements climatiques. Ici, nous voudrions souligner le rôle du PNUE et de l'ONU-Habitat à Nairobi.

Quatrièmement, les pays doivent faire preuve d'engagement au niveau national. À cet égard, je suis fière de dire qu'au Kenya, nous avons mis en place des politiques

et des cadres juridiques relatifs aux changements climatiques, ainsi qu'un plan d'action national sur les changements climatiques pour intégrer les mesures liées au climat dans nos processus de planification du développement.

Cinquièmement, il est absolument essentiel d'établir le lien entre la lutte contre les changements climatiques et la promotion du développement. Au Kenya, nous essayons de réajuster notre programme de développement en promouvant l'idée d'une énergie verte et d'une économie verte. Le Kenya est un des principaux producteurs d'énergie verte et s'est engagé à planter 2 milliards de plants d'arbres avant la fin de 2020 afin de restaurer 1,5 million d'hectares de terres dégradées et déboisées.

Il est possible de faire davantage pour promouvoir une participation plus active du Conseil de sécurité. À cet égard, nous appelons à une amélioration de nos systèmes d'alerte rapide et de prévision, qui nous permettront de détecter et de circonscrire les points chauds des changements climatiques afin de disposer de données essentielles et vérifiables pour faciliter la prise de décisions et la prévention des conflits au niveau du Conseil de sécurité.

Il est clair que si nous voulons que le Conseil mène une action efficace, il doit disposer de faits et de données. Pour ce faire, il faut tirer mieux parti des technologies d'observation de la Terre et de la recherche scientifique. À cet égard, nous tenons à féliciter la République fédérale d'Allemagne pour avoir établi un excellent rapport sur l'évaluation prospective des risques mondiaux de sécurité liés au climat qui, selon nous, repose sur la science.

Toutefois, alors même que nous appelons au renforcement de la collaboration dans ce domaine entre les États Membres, les organismes internationaux comme le PNUE, les institutions de recherche du secteur privé et les communautés elles-mêmes, nous devons nous rappeler qu'il existe une profonde fracture numérique qui fait que le monde en développement est à la traîne. Par conséquent, il faut prévoir des financements et des formations pour renforcer la participation scientifique dans le monde en développement. Plus important, il faut démocratiser l'accès aux données essentielles et faire des progrès en matière de partage de données dans ce domaine.

En outre, nous devons renforcer les liens entre le Conseil de sécurité et les organisations régionales et continentales, comme l'Union africaine et d'autres organisations régionales, qui disposent de mécanismes d'alerte rapide pouvant fournir des informations et des analyses opportunes au Conseil pour parvenir à la transformation dont nous avons besoin.

Nous ne devons pas oublier que les effets des changements climatiques ont un caractère local. Ils sont souvent communautaires et individuels. Par conséquent, dans notre lutte contre les changements climatiques, nous devons penser au niveau local et agir au niveau mondial.

Nous voudrions également encourager le Conseil à intégrer la question des changements climatiques dans ses résolutions. Nous commençons à constater des progrès à cet égard. Je voudrais attirer l'attention sur la résolution 2349 (2017), sur le bassin du lac Tchad, qui reconnaît le lien entre les changements écologiques et les conflits.

Ce n'est que lorsque l'ONU agira par anticipation en restructurant les systèmes de valeurs qui sous-tendent les opérations de maintien de la paix et les missions d'appui à la paix que nous pourrions voir des mesures concrètes sur le terrain et une véritable collaboration, en vue d'une prise en compte du lien entre les changements climatiques et la paix et la sécurité.

Nous devons également repenser les missions de soutien à la paix et reconsidérer l'action humanitaire. Peut-être nous faudra-t-il former à nouveau nos soldats de la

paix pour qu'ils s'attaquent de front aux problèmes des changements climatiques, en collaboration avec les parties prenantes nationales, en vue d'améliorer les capacités de restauration de l'environnement, de renforcer la résilience de nos communautés, de collecter des données et surveiller les changements environnementaux, ainsi que d'intégrer l'économie verte et l'énergie propre dans la stabilisation et la reconstruction de l'État. Si nous voulons reconstruire en mieux, peut-être devrions-nous reconstruire les États faibles sur les fondements d'une économie verte.

N'oublions pas non plus le rôle des femmes et des jeunes femmes en tant qu'acteurs clefs dans la lutte contre les changements climatiques. Pour celles et ceux d'entre nous qui vivons en Afrique et qui comprenons le pouvoir des femmes et l'incidence considérable que les changements climatiques ont sur elles, il est essentiel que les questions relatives aux femmes, à la paix, à la sécurité et aux changements climatiques soient placées au cœur de la réflexion du Conseil de sécurité. Il est essentiel que nos femmes soldats de la paix, par exemple, commencent à recueillir des données ventilées par sexe afin que nous puissions réellement évaluer les conséquences des changements climatiques et des conflits sur les femmes.

Enfin, nous voudrions souligner que le Conseil de sécurité, en tant que garant de la paix et de la sécurité internationales, peut fournir la volonté politique, l'impulsion et le courage dont nous avons besoin pour faire face aux risques liés aux changements climatiques.

Notre pays, le Kenya, va prendre sa place au Conseil de sécurité en tant que membre élu pour la période 2021-2022. Nous consacrerons une part importante de nos efforts à la promotion du programme relatif à l'environnement et aux changements climatiques, et nous réjouissons à l'idée de travailler avec tous les membres du Conseil.

Annexe 18

Déclaration de M. Björn Olof Skoog, Chef de la Délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies

L'Union européenne et ses États membres remercient les 10 membres du Conseil de sécurité qui ont coparrainé l'organisation de ce débat public aussi important qu'opportun sur le climat et la sécurité.

La République de Macédoine du Nord, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie, pays candidats ; et la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel ; ainsi que l'Ukraine, la République de Moldova et la Géorgie s'associent à cette déclaration.

La présente réunion est opportune du point de vue climatique, car d'après les derniers chiffres publiés par l'Organisation météorologique mondiale, la température mondiale moyenne de chacune des cinq prochaines années devrait être supérieure d'au moins 1 °C aux niveaux préindustriels. Nous approchons beaucoup trop rapidement du point fatidique de 1,5 °C. Dans son rapport intitulé *Réchauffement planétaire de 1,5 °C*, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat a clairement démontré les effets dévastateurs qu'une telle augmentation de température pourrait avoir sur les moyens de subsistance et la vie des populations dans de nombreuses régions du monde.

Cette réunion est également opportune dans le contexte actuel de la pandémie, car la maladie à coronavirus (COVID-19) continue de frapper implacablement tous les pays du monde, exposant et exacerbant les vulnérabilités existantes et accentuant l'incidence des changements climatiques sur la sécurité alimentaire et hydrique, les moyens de subsistance, la cohésion sociale et la sécurité. Cela risque de saper les acquis du développement et les droits de l'homme, de provoquer une escalade de la violence et de porter un coup aux processus de paix qui sont fragiles.

Nous ne pouvons tout simplement pas nous permettre de sacrifier notre ambition d'affronter la crise planétaire sur l'autel de la lutte contre la pandémie, ni fermer les yeux sur les conséquences qui déjà se concrétisent. Cela souligne combien il importe de donner au Conseil de sécurité les moyens de traiter plus systématiquement et plus efficacement les liens entre les changements climatiques et la sécurité.

Nous avons constaté d'importants progrès au cours des dernières années. Le travail mené par le Mécanisme de sécurité climatique au sein du Secrétariat a permis d'améliorer la base analytique qui sous-tend l'action du Conseil sur les risques de sécurité liés au climat. Le Mécanisme doit être encore renforcé, car il rassemble des compétences de diverses parties du système des Nations Unies : prévention des conflits et médiation, gestion durable des ressources naturelles, changements climatiques, résilience et problématique hommes-femmes. Nous appelons le Secrétaire général à faire régulièrement et systématiquement rapport au Conseil de sécurité afin d'élargir la base analytique et de formuler de nouvelles recommandations sur les mesures à prendre. Il s'agit notamment de renforcer la capacité des missions sur le terrain d'intégrer les risques de sécurité liés au climat dans leurs activités de prévention et de riposte. Le Conseil de sécurité doit continuer à prendre en compte les risques de sécurité liés au climat dans son examen des conflits aux niveaux national et régional.

De même, le dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies doit pouvoir aborder les risques liés au climat, y compris ceux liés à la diminution des ressources naturelles. À cet égard, l'aggravation du stress hydrique provoquée par les changements climatiques est un problème particulièrement important, car elle accroît le risque de conflit et sape les efforts de consolidation de la paix. Il en va de même de l'élévation du niveau de la mer et des phénomènes météorologiques

extrêmes, tels que les inondations et les sécheresses, ainsi que de leurs conséquences sur la sécurité. Afin d'élaborer des réponses efficaces et intégrées, les piliers de l'ONU que sont la paix et la sécurité, le développement et l'aide humanitaire doivent resserrer leur collaboration à tous les niveaux, conformément à l'approche fondée sur les interactions.

Nous devons également continuer à mettre l'accent sur la dimension de genre. Un récent rapport du Programme des Nations Unies pour l'environnement, du Programme des Nations Unies pour le développement, du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et d'ONU-Femmes illustre les nombreux liens qui existent entre l'inégalité des sexes, la vulnérabilité climatique et la fragilité des États. Les pays ayant un score plus élevé dans l'un de ces domaines ont tendance à obtenir des notes plus élevées dans les deux autres. Dans son rapport de 2019 sur les femmes et la paix et la sécurité (S/2019/800), le Secrétaire général a déclaré qu'il était urgent d'améliorer l'analyse et de prendre des mesures concrètes et immédiates pour se pencher sur ces liens. Il est également essentiel de continuer à inclure les jeunes dans les discussions et les processus de décision concernant le climat et la sécurité, car ce sont eux qui seront les plus touchés par les conséquences des changements climatiques.

L'Union européenne reste fermement déterminée à honorer ses engagements au titre de l'Accord de Paris sur les changements climatiques, notamment par le biais de son pacte vert pour l'Europe. Nous appelons tous les partenaires à faire preuve de la même détermination en amont de la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Nous sommes le premier donateur mondial pour la lutte contre les changements climatiques et, à ce titre, une grande partie de l'aide que nous fournissons cherche à combiner l'adaptation au réchauffement climatique, les interventions visant à améliorer la gestion durable des ressources et la prévention des conflits.

Je donnerai deux exemples très différents de notre appui. Le premier est le satellite Copernicus, dont les images sont utilisées à la fois pour mener des opérations immédiates de sauvetage en cas de catastrophes provoquées par des événements météorologiques extrêmes – comme les récents ouragans dans les Caraïbes – et en tant que mécanisme d'alerte précoce permettant de détecter les effets climatiques qui menacent les moyens de subsistance, voire l'existence de communautés côtières. Le second est le soutien qu'apporte depuis plusieurs années l'Union européenne à l'initiative africaine Muraille verte pour le Sahara dont l'objectif est de restaurer les paysages dégradés, de répondre aux préoccupations liées aux changements climatiques et de transformer des millions de vies dans l'une des régions les plus pauvres du monde, le Sahel.

Pour terminer, les conséquences des changements climatiques, tout comme par les effets de la COVID-19, nous menacent tous. À l'instar de la pandémie, la lutte contre les changements climatiques exige des efforts mondiaux colossaux, une ambition partagée et de la solidarité. Il faut également que l'ensemble du système des Nations Unies puisse traiter efficacement les différentes dimensions des changements climatiques. Œuvrons de concert pour veiller à ce que toutes les composantes de l'ONU, y compris le Conseil de sécurité, disposent de tout ce dont elles ont besoin pour s'acquitter comme il se doit de leurs tâches.

Annexe 19

Déclaration de M. Martin Bille Hermann, Représentant permanent du Danemark auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai le plaisir de présenter cette déclaration au nom des pays nordiques, à savoir le Danemark, la Finlande, l'Islande, la Norvège et la Suède.

Nous nous félicitons de l'occasion qui nous est donnée aujourd'hui d'examiner les voies et moyens de fournir au Conseil de sécurité des informations complètes et faisant autorité sur les risques de sécurité liés au climat, et souhaitons mettre en exergue les points suivants.

Premièrement, nous encourageons le Conseil de sécurité à continuer de donner aux opérations de maintien de la paix et aux missions politiques spéciales mandat de prendre en compte les risques de sécurité liés au climat. À ce titre, une perspective climatique doit également être incluse dans les efforts de médiation et de diplomatie préventive.

En outre, nous considérons qu'il est très utile de demander au Secrétaire général de présenter régulièrement un rapport détaillé sur le lien entre le climat et la sécurité. Cela pourrait servir de plate-forme importante pour le dialogue entre les États Membres et le Secrétariat. Il est important de tirer parti à cet égard des conclusions scientifiques d'autres processus en cours, tels que le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.

Nous nous félicitons des efforts entrepris par le Mécanisme de sécurité climatique pour recenser les outils analytiques, les données et les approches existants de l'ONU et nous encourageons à prendre de nouvelles mesures pour intégrer les risques de sécurité liés au climat dans tous les efforts de l'Organisation, y compris la consolidation de la paix. Nous encourageons également le Conseil de sécurité à renforcer plus avant le rôle consultatif de la Commission de consolidation de la paix.

Afin de permettre au l'ONU de prévenir l'escalade des conflits, il est essentiel d'évaluer en temps utile les risques sécuritaires liés au climat, et les partenariats jouent un rôle clé à cet égard.

Premièrement, il est essentiel que les opérations de paix coopèrent avec les communautés et les autorités locales de manière inclusive. Les connaissances et l'expertise locales sont essentielles pour une analyse politique efficace et pour garantir que les mesures d'adaptation aux changements climatiques soient conçues en fonction des besoins et des préoccupations locales, y compris ceux des groupes marginalisés, de la société civile, des peuples autochtones, des femmes et des jeunes.

Deuxièmement, il importe que le Conseil de sécurité et les opérations de paix collaborent avec les acteurs régionaux et sous-régionaux qui peuvent mettre en œuvre des activités transfrontalières. Les principaux partenaires sont l'Union africaine, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et les centres climatiques sous-régionaux.

Troisièmement, il est essentiel que les opérations de paix s'engagent au niveau du pays avec le secteur de la sécurité et les acteurs non traditionnels de la sécurité afin de coproduire ces évaluations des risques. Ce groupe devrait comprendre des experts en climat de l'Organisation météorologique mondiale et des agences météorologiques et hydrologiques nationales.

Sur la base de ce qui précède, l'ONU doit mettre au point des systèmes d'alerte rapide multirisques qui tiennent compte à la fois des risques climatiques et des risques pour la sécurité et permettent une réponse intégrée multisectorielle. À cette

fin, nous proposons d'inclure l'évaluation, la notification et la gestion des risques pour la sécurité liés au climat dans les cadres d'évaluation des dirigeants et les responsabilités en matière de notification des coordonnateurs résidents et des chefs de mission. Nous proposons également de faire fond sur les mécanismes d'alerte précoce existants, mis au point par la communauté humanitaire, pour la planification des opérations de paix des Nations Unies.

Les risques de sécurité liés au climat sont étroitement liés aux programmes pour les femmes et la paix et la sécurité, et pour les jeunes et la paix et la sécurité. Les femmes sont souvent touchées de manière disproportionnée par les risques sécuritaires liés au climat, mais elles sont aussi des agents clés du changement en matière d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de ses effets. Les efforts de consolidation de la paix devraient tirer profit de ces possibilités pour renforcer le rôle des femmes dans la prévention et le règlement des conflits, ainsi que leur autonomisation économique. Les jeunes d'aujourd'hui seront confrontés aux pires effets des changements climatiques à l'avenir, et il est donc essentiel d'inclure les jeunes dans les processus décisionnels concernant le climat et la sécurité.

En conclusion, nous voudrions réitérer que nous sommes heureux de voir le lien entre le climat et la sécurité faire l'objet d'une attention accrue de la part du Conseil de sécurité. Nous nous réjouissons de nous engager davantage sur cette question afin de garantir que le Conseil reçoive des informations adéquates et opportunes sur les risques de sécurité liés au climat.

Annexe 20

Déclaration de M. Satyendra Prasad, Représentant permanent des Fidji auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je tiens à remercier la présidence allemande du Conseil de sécurité de m'avoir invité à parler du grand défi de notre temps : l'impact très réel de la crise climatique sur la sécurité et la réponse mondiale qui s'impose. En conséquence, je présente la déclaration suivante au nom de M. Josaia Voreqe Bainimarama, Premier Ministre et Ministre des affaires iTaukei et de l'industrie du sucre de la République des Fidji.

Les Fidji suivent de très près les travaux du Conseil de sécurité. Nous participons ou soutenons directement des opérations de paix dans le monde entier. Nos courageux soldats de la paix ont appris de nos engagements dans de nombreuses opérations de paix que les Nations Unies consacrent de plus en plus d'efforts et de fonds aux opérations de paix dans des régions qui sont confrontées à de fortes pressions dues au climat. Ce n'est pas un hasard.

Demandez à n'importe quel soldat de la paix fidjien sur le terrain dans le monde entier, et il ou elle répondra que la pénurie d'eau, les sécheresses, les cyclones, la désertification et d'autres phénomènes naturels directement liés aux changements climatiques aggravent les conflits. Ils rendent la concurrence pour les ressources plus intense. Ils contribuent à radicaliser les jeunes désillusionnés et à accroître l'attrait et la diffusion des idéologies radicales. Ils rendent les conflits plus longs et les solutions politiques plus difficiles à atteindre.

Le point de vue des Fidji est cohérent. La crise climatique menace la paix et la stabilité au sein des États et alimente de plus en plus l'insécurité entre les États et en leur sein. Pour les petits États insulaires en développement du Pacifique, les changements climatiques sont une crise existentielle. Leurs effets sont profonds et de grande portée pour toutes nos économies. Ils minent notre cohésion sociale, affectent la sécurité alimentaire et créent une profonde anxiété au sein de nos populations. Ils menacent également le sentiment de paix et de sécurité que nous ressentons traditionnellement dans notre partie du monde.

Les Fidji et tous les dirigeants des îles du Pacifique ont déclaré à la communauté mondiale que la hausse du niveau des mers ne doit pas avoir de conséquences sur les frontières maritimes de nos États océaniques. Nous n'avons pas provoqué l'élévation du niveau de la mer, et l'élévation du niveau de la mer ne doit pas menacer, éroder ou limiter notre souveraineté nationale.

En tant que grands États océaniques, nous dépendons de nos océans pour nos moyens de subsistance. Pourtant, le réchauffement des océans a provoqué un déplacement à grande échelle des stocks de poissons migrateurs de nos zones économiques exclusives vers les eaux plus froides de l'est du Pacifique. Les pertes subies par les îles du Pacifique du fait de cette seule situation dépassent le milliard de dollars par an, soit près de deux fois plus que le total annuel de l'aide publique au développement des États du Pacifique. Il s'agit d'un coup dévastateur pour les petites économies de ces États insulaires et pour leur stabilité, et la menace croît.

Alors que le Conseil de sécurité consacre une grande partie de son énergie à des frustrations géopolitiques de longue date, nous sommes confrontés à une crise climatique qui ne cesse de faire des ravages dans le Pacifique. Essayez de dire à mon collègue Bob Loughman, Premier Ministre de Vanuatu, que le Conseil de sécurité réagira lentement à la crise climatique. Son pays est à mi-chemin d'un long redressement après le passage du super-cyclone Pam, qui a anéanti 70 % de l'économie de Vanuatu en 2015. Au début de l'année, Vanuatu a été frappé par le super-cyclone Harold et a vu 30 % de son économie balayée. Vanuatu est aujourd'hui confronté à un

effondrement quasi total du pilier de son économie, à savoir le tourisme, en raison de la maladie à coronavirus (COVID-19).

Vanuatu et les Fidji sont tous deux des membres actifs de la communauté mondiale et nous voulons que des solutions soient apportées aux points chauds de la planète. Nous apprécions le travail du Conseil de sécurité. Mais nous disons : ne mettez pas le climat en veilleuse.

Nous avons les outils et les cadres dont nous avons besoin pour gagner la lutte contre les changements climatiques. La communauté mondiale doit maintenant se demander si nous disposons de l'architecture institutionnelle et de la volonté nécessaires. Les Fidji et les îles du Pacifique s'expriment dans le débat sur le climat et la sécurité parce que cela nous touche profondément et immédiatement. Il s'agit d'une menace existentielle qui a un impact concentré et inégal sur tous les aspects de notre vie, y compris notre sécurité.

Il y a d'abord la dimension humaine de la crise. Fidji, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les Îles Salomon et plusieurs autres pays ont déjà commencé à déplacer des communautés loin de leurs terres natales, de leurs zones de pêche, des tombes de leurs ancêtres et de leurs terres traditionnelles.

Deuxièmement, de plus en plus de nos terres arables et de nos eaux souterraines sont perdues à cause de la salinisation et de l'élévation du niveau de la mer.

Troisièmement, tandis que la plupart des pays du monde sont aux prises avec la crise de la COVID-19, les îles du Pacifique sont confrontées à de multiples menaces de santé et doivent faire face à des épidémies plus fréquentes et plus longues de dengue, de leptospirose et d'autres maladies, en plus de la COVID-19. Nous sommes en permanence sur le pied de guerre, cependant que nous déplaçons certains établissements de santé et que nous en reconstruisons d'autres, ou que nous en renforçons pour les rendre plus résilients.

Quatrièmement, dans les îles du Pacifique, l'énergie, l'eau, les aéroports, les quais, les routes et les ponts – et toutes les infrastructures physiques nécessaires pour préserver et dispenser les services essentiels – sont tous menacés par la crise climatique.

Je nourris l'espoir que les gouvernements des États-Unis d'Amérique, de la Chine, de la Russie, de la France et du Royaume-Uni – qui sont membres permanents du Conseil de sécurité – entendront notre appel. Voilà la guerre de notre époque. Nous n'avons pas le luxe de pouvoir choisir d'ignorer certaines crises tout en essayant d'en affronter d'autres. Nous n'avons pas le luxe de pouvoir mener des débats sans fin sur les mêmes conflits régionaux qui frustreront le Conseil depuis des décennies, tandis que l'élévation du niveau de la mer engloutit progressivement, aujourd'hui, des territoires nationaux. La responsabilité centrale du Conseil – le maintien de la paix et de la sécurité internationales – est fondamentale et il s'en acquittera en faisant des progrès accélérés et soutenus dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur les changements climatiques. L'Accord de Paris est l'arme la plus importante dont nous disposons si nous voulons gagner cette guerre que livre notre génération.

Vous avez, Monsieur le Président, demandé des orientations à donner aux travaux du Conseil de sécurité. Dans ce sens, permettez-moi de faire cinq propositions.

Premièrement, j'appuie de tout cœur l'appel lancé par les dirigeants des îles du Pacifique s'agissant de la nomination d'un envoyé spécial de l'ONU pour le climat et la sécurité.

Deuxièmement, je relaie sans réserve l'appel lancé ce matin par plusieurs États Membres pour que le climat et la sécurité figurent parmi les points essentiels et récurrents inscrits à l'ordre du jour de l'ONU.

Troisièmement, j'exhorte le Conseil de sécurité à travailler avec tous les organes des Nations Unies et l'ensemble du système des Nations Unies pour faire en sorte que les dimensions paix et sécurité des changements climatiques soient systématiquement intégrées dans les travaux de tous les organismes, programmes et fonds des Nations Unies, ainsi que dans les opérations de paix.

Quatrièmement, en tant que pays qui fournit de longue date des contingents aux opérations des Nations Unies, les Fidji demandent instamment au Conseil de sécurité de travailler aux côtés des États Membres de l'ONU pour préparer nos opérations de paix et mieux les équiper à fonctionner dans des contextes de maintien de la paix de plus en plus complexes et soumis à des tensions induites par le climat.

Enfin, je demande aux Nations Unies de convoquer, à la plus brève échéance possible, un sommet des dirigeants mondiaux sur les conséquences de la crise climatique pour la paix et la sécurité internationales et sur la riposte que leur oppose l'ONU. Ce sommet devra solliciter les vues des dirigeants sur la question de savoir si l'architecture internationale en place est capable de répondre à ce défi déterminant de notre époque.

Annexe 21

Déclaration de la Mission permanente de Nauru auprès de l'Organisation des Nations Unies, au nom du Groupe des Amis sur le climat et la sécurité

En ma qualité de coPrésidente du Groupe des Amis sur le climat et la sécurité, j'ai l'honneur aujourd'hui de faire une déclaration au nom de ce groupe composé de 51 membres. Je remercie le Ministre allemand des affaires étrangères, M. Maas, d'avoir organisé le débat public d'aujourd'hui et d'avoir joué un rôle de tout premier plan dans ce dossier crucial.

Le Secrétaire général a qualifié la crise climatique d'enjeu déterminant de notre époque. L'élévation du niveau de la mer se poursuit à mesure que les températures augmentent. Des inondations et sécheresses graves sont de plus en plus fréquentes dans de nombreux endroits du monde. Les personnes confrontées à une insécurité alimentaire et hydrique persistante sont de plus en plus nombreuses, ce qui se traduit par des déplacements de populations. Et les changements climatiques contribuent à l'effondrement de la biodiversité mondiale, dont nous commençons seulement à comprendre toutes les conséquences.

De fait, les changements climatiques font peser une menace sur l'existence même de sociétés dans le monde entier. Ses effets perturbent déjà la vie et les moyens de subsistance de populations de par le monde, déstabilisent les économies locales, les relations sociales et les systèmes politiques et exacerbent les conflits violents. Les communautés pauvres et vulnérables sont peut-être les plus touchées aujourd'hui, mais les exemples ne manquent pas de cas où même les lieux les plus riches et les plus résilients du monde sont dépassés.

Il sera difficile d'atteindre les objectifs de l'Accord de Paris sur les changements climatiques, mais il faut y parvenir. Pour ce faire, il faudra considérablement augmenter les ressources financières et techniques allouées aux mesures d'adaptation et d'atténuation. Dans le même temps, nous devons faire face aux conséquences de la crise climatique qui se font déjà ressentir aujourd'hui. Nous sommes profondément préoccupés par les implications mondiales qu'ont les changements climatiques sur la paix et la sécurité, qui se manifesteront de plus en plus dans les années à venir. Les groupes vulnérables, notamment les femmes et les enfants, seront touchés de manière disproportionnée. Nos citoyens attendent de nous que nous agissions, et ils attendent du Conseil de sécurité, en tant qu'organe responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales, qu'il agisse dès maintenant.

Tout en reconnaissant et en appuyant les autres efforts et processus en cours dans différentes pans de la famille des Nations Unies – notamment à l'Assemblée générale, au Conseil économique et social et à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, et au sein desquels l'Accord de Paris, adopté en vertu de la Convention, est le principal instrument international de lutte contre le changement climatique –, nous pensons cependant que le Conseil de sécurité doit faire plus. Notre réunion d'aujourd'hui fait suite à plusieurs initiatives antérieures prises par les membres du Conseil depuis que le Conseil s'est saisi de la question pour la première fois, en 2007 (voir S/PV.5663). Treize ans plus tard, certains progrès ont été réalisés. Douze résolutions du Conseil de sécurité font désormais référence aux risques que le climat fait peser sur la sécurité, grâce à la mobilisation d'un grand nombre d'États Membres de l'ONU, aussi bien au sein du Conseil qu'à l'extérieur, et notamment des membres du Groupe des Amis sur le climat et la sécurité.

Cependant, il y a encore largement de quoi rendre l'approche du Conseil plus robuste et plus systématique. En amont du Sommet Action Climat 2019, le Secrétaire

général avait notoirement déclaré : « Il ne s'agit pas de venir avec une déclaration, mais avec un plan ». Nous sommes venus avec les deux. Nous pensons qu'il est nécessaire que l'ensemble du système des Nations Unies, Conseil de sécurité compris, rehausse ses ambitions et donne suite aux paroles par des actes concrets.

Nous demandons au Secrétaire général de présenter régulièrement un rapport complet sur les conséquences que les effets néfastes des changements climatiques peuvent avoir sur la sécurité dans des contextes nationaux ou régionaux spécifiques susceptibles de compromettre le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Ces rapports doivent inclure une évaluation des indicateurs d'alerte rapide et des prévisions relatives aux risques de sécurité dus aux changements climatiques, ainsi que des recommandations concrètes sur les mesures que les organes des Nations Unies doivent prendre pour remédier à ces risques. Cela renforcerait la capacité du Conseil de sécurité de détecter, prendre en charge et prévenir les crises et conflits qui se profilent avant qu'ils ne deviennent réalité, et c'est bien là une des tâches les plus importantes de l'ONU.

Nous encourageons le Conseil de sécurité à continuer de charger les opérations de maintien de la paix et missions politiques spéciales de prendre en compte, dans leurs activités, les risques liés aux changements climatiques. On entend parfois dire que les missions de maintien de la paix ont des questions plus pressantes à traiter que les changements climatiques. Bien que, de prime abord, cela puisse sembler exact, les effets des changements climatiques rendent, à bien des égards, le maintien de la paix plus difficile. Ce n'est assurément pas une coïncidence que huit des 10 pays qui accueillent les plus importantes opérations de paix multilatérales soient situés dans des zones très exposées aux incidences des changements climatiques.

Nous sommes très favorables au Mécanisme de sécurité climatique dirigé par le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, le Programme des Nations Unies pour le développement et le Programme des Nations Unies pour l'environnement. Son action, notamment le partage d'informations et le développement d'outils visant à promouvoir une compréhension commune des liens qui unissent changements climatiques et paix et sécurité, est cruciale pour prendre systématiquement en compte le sujet dans tout le système des Nations Unies. Disposer de davantage d'informations améliore la compréhension et la pertinence des interventions. Nous sommes également favorables à la nomination d'un(e) envoyé(e) ou représentant(e) spécial(e) pour le climat et la sécurité, qui serait à même de renforcer la coordination entre les entités compétentes des Nations Unies dans leur lutte contre les risques de sécurité liés au climat.

Nous devons intégrer la dimension climatique dans les efforts de médiation et la diplomatie préventive. Les risques de sécurité liés au climat sont au cœur du programme de prévention des conflits. Les États Membres, le Secrétariat, le Conseil de sécurité et les missions des Nations Unies doivent tenir compte des risques de sécurité liés au climat dans toutes les activités de prévention des conflits et de consolidation de la paix. Nous espérons qu'ils suivront une approche tenant compte des questions de genre dans ce contexte.

Les recherches montrent que les effets néfastes des changements climatiques risquent de réduire à néant les acquis obtenus en matière de consolidation de la paix et de développement des pays qui se trouvent dans des situations de fragilité les plus touchés par les changements climatiques. Par conséquent, nous devons impérativement renforcer le lien entre la paix et la sécurité, l'aide humanitaire, les droits de l'homme et le développement.

Nous devons également renforcer les partenariats avec les acteurs nationaux et régionaux en ce qui concerne les risques de sécurité liés au climat, notamment

avec les organisations de la société civile et les services météorologiques nationaux. Ils ont des connaissances directes inestimables sur les risques de sécurité qui pèsent sur les populations du fait des changements climatiques. Nous nous félicitons des initiatives prises par l'Union africaine pour renforcer son action concernant le climat et la sécurité et renforcer son partenariat avec l'ONU.

Pour terminer, les changements climatiques ne sont pas un risque parmi tant d'autres dont il faut tenir compte. Comme la science et l'expérience l'ont montré, il s'agit d'un problème existentiel, qui représente une menace potentielle à la paix et à la sécurité. Par conséquent, je réitère une fois de plus la responsabilité et l'obligation du Conseil de sécurité de faire tout ce qui est en son pouvoir pour y faire face et agir en conséquence.

Si les changements climatiques sont porteurs de risques, ils offrent également des possibilités de coopération. Pour y faire face, nous devons œuvrer de concert, et nous sommes plus que jamais prêts à le faire.

Annexe 22

Déclaration de M. Ronaldo Costa Filho, Représentant permanent du Brésil auprès de l'Organisation des Nations Unies

Ce débat public sur le climat et la sécurité qui a été organisé aujourd'hui doit nous donner à tous l'occasion de réfléchir à la question qui nous occupe, mais surtout à la portée du mandat qui a été confié au Conseil de sécurité au titre de la Charte des Nations Unies, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Les changements climatiques sont une question complexe et non négligeable, qui est traitée par la communauté internationale et qui doit continuer à être examinée dans le cadre du régime international mis en place par la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), le Protocole de Kyoto et l'Accord de Paris sur les changements climatiques, et réglementé par le principe de responsabilité commune mais différenciée et les capacités respectives des États.

Le Brésil estime que la communauté internationale doit rester sensible aux effets des changements climatiques sur les pays les plus vulnérables et continuer d'étudier les moyens de mieux intégrer les questions de développement dans les efforts de paix, mais doit également éviter de prendre des mesures susceptibles de donner un caractère sécuritaire au programme de lutte contre les changements climatiques, ce qui n'est pas souhaitable. Nous devons donc faire preuve de la plus grande prudence avant de qualifier ces préoccupations émergentes de menaces directes à la paix et à la sécurité internationales.

Tout en reconnaissant que les changements climatiques ont d'importantes répercussions et de multiples dimensions, le Brésil souligne que la relation la plus importante et la plus conforme à la réalité n'est pas le prétendu lien entre la sécurité et l'environnement. Les changements climatiques sont avant tout une question qu'il faut examiner dans le contexte du développement durable, car il exige simultanément des approches politiques, économiques et sociales, plutôt que des réponses sécuritaires.

À l'aube du XXI^e siècle, alors que nous sommes confrontés à des questions aussi difficiles et multiformes que les changements climatiques, il est essentiel que nous restions vigilants face à la recrudescence des discours qui rappellent le prétendu «droit d'ingérence» – le droit autoproclamé de s'ingérer dans les affaires d'États souverains pour des motifs douteux.

L'utilisation de termes controversés tels que « lien climat-sécurité » et « risques de sécurité liés au climat » peut prêter à confusion et s'avérer contre-productive pour l'objectif de lutte contre les effets néfastes des changements climatiques. Ces termes pourraient renforcer une hypothèse fondamentalement erronée et même dangereuse selon laquelle les changements climatiques conduisent inévitablement à des conflits. En fait, le déclenchement d'un conflit est souvent fonction de multiples facteurs structurels, plutôt que d'un seul indicateur.

Il est absolument contre-productif d'essayer de recourir à l'action militaire en tant que mesure préventive pour faire face aux changements climatiques. Il n'existe aucun outil précis permettant à la communauté internationale de déterminer avec certitude quand et comment les problèmes environnementaux se transforment finalement en menaces potentielles pour la sécurité, car les conflits dépendent d'un contexte spécifique et découlent d'un ensemble de facteurs complexes et interdépendants.

Les experts ont souligné que même s'il serait farfelu d'essayer d'établir un lien automatique et direct entre les changements climatiques et les conflits armés, le fait de sélectionner une seule cause parmi plusieurs causes profondes d'un conflit

risque de donner lieu à des réponses simplistes à des questions compliquées, mettant ainsi en danger la solution qu'il faut apporter aux menaces à la paix et à la sécurité internationales.

Le Conseil de sécurité doit se faire à l'idée que chaque conflit a ses propres causes sous-jacentes et qu'il n'existe pas de formule passe-partout pour préserver la paix. En d'autres termes, il n'existe pas de modèle passe-partout pour la paix.

Les conditions qui peuvent conduire une société vers la paix ou un conflit sont complexes et exigent une compréhension approfondie de toutes les structures sociales, économiques et culturelles spécifiques.

Par contre, la dimension environnementale du développement durable ne peut être efficacement abordée qu'en conjonction avec ses composantes sociales et économiques. Il est donc essentiel de tenir compte du caractère intrinsèquement indivisible du développement durable.

Le prétendu lien entre le climat et les conflits a encore un autre effet secondaire néfaste sur nos efforts de consolidation et de pérennisation de la paix : il encourage le développement d'une culture d'analyse des risques de sécurité, où les risques de sécurité ont tendance à attirer davantage l'attention que les priorités de développement. Du point de vue du Brésil, les changements climatiques et les défis environnementaux sont des phénomènes qui n'ont aucun contexte militaire et qui ne peuvent avoir de solution militaire. Ce sont des défis auxquels il faut s'attaquer à l'aide d'outils de développement. Nous devons plutôt reconnaître qu'ils relèvent principalement du domaine du développement et qu'il ne faut pas leur donner indûment un caractère sécuritaire.

Au lieu de continuer à investir dans ces tentatives visant à donner un caractère sécuritaire aux questions liées au climat, les pays développés doivent consacrer leur énergie et leurs ressources à la promotion des mécanismes financiers mis en place pour compenser les États les plus vulnérables pour les pertes et les dommages dus aux changements climatiques. En fait, si les pays énoncés à l'annexe I à la CCNUCC ne prennent pas les mesures nécessaires pour honorer leurs engagements en matière de réduction d'émissions, cela peut porter atteinte à la sécurité internationale.

Il est essentiel que tout débat thématique sur les questions relatives au climat et à l'environnement reste ouvert à l'ensemble des Membres de l'ONU. Il incombe aux États Membres de faire preuve de vigilance en ce qui concerne la répartition des tâches entre les différents organes du système des Nations Unies, en recherchant les synergies et les complémentarités, tout en préservant leurs mandats et leurs compétences respectifs.

Le Conseil de sécurité est chargé de faire face aux menaces concrètes et immédiates qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales. Par conséquent, il doit, par principe, s'abstenir d'adopter des déclarations générales sur la question à l'examen, et procéder plutôt à une évaluation des menaces à la paix et à la sécurité internationales au cas par cas.

Annexe 23**Déclaration de M. Rodrigo A. Carazo, Représentant permanent du Costa Rica auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : espagnol]

Le Costa Rica tient à remercier la présidence allemande du Conseil de sécurité d'avoir organisé un débat aussi important à l'échelle mondiale, ainsi qu'au Secrétaire général António Guterres et aux intervenants – le colonel Mahamadou Magagi, Directeur du Centre national d'études stratégiques et de sécurité du Niger, et M^{me} Coral Pasisi, Directrice de Sustainable Pacific Consultancy (Nioué) – de leurs contributions enrichissantes à nos débats.

Il ne fait aucun doute que l'urgence climatique qui touche notre planète et qui sera exacerbée par les conséquences socioéconomiques de la pandémie de la maladie à coronavirus, aura une incidence sur les conflits en cours et en engendrera de nouveaux, créant des problèmes de sécurité là où il n'y en avait pas. Il s'agit d'une crise mondiale qui, contrairement à ce que nous prévoyons avec la maladie à coronavirus, va plutôt s'aggraver, car nous sommes déjà à deux doigts du gouffre et si nous continuons sur notre lancée, les conséquences seront irréparables.

Faute d'agir à temps, nous serons confrontés à une terrible réalité, à savoir que nous avons atteint le point de non-retour et que nous n'en avons pas fait assez. Agir maintenant est une responsabilité commune qui exige des solutions multilatérales et une coopération internationale, avec la participation de l'ensemble du système des Nations Unies, y compris le Conseil de sécurité. Le Costa Rica estime que la question du climat et de la sécurité relève de la compétence du Conseil. Il ne s'agit pas d'étendre son mandat à la lutte et à la prévention des changements climatiques, qui sont déjà traités de manière adéquate au sein de l'ONU, mais de lui permettre de prévenir les conflits et de prendre des mesures pour les régler. À cet égard, il est important de disposer d'un système de rapports périodiques, qui permettra au Conseil d'être informé et tenu au courant des risques de sécurité. De même, nous devons établir un mécanisme afin d'alerter les institutions des Nations Unies opérant au niveau national, y compris les missions de paix et les missions politiques spéciales, des risques de sécurité qui pourraient aggraver les conflits existants.

Les changements climatiques sont un multiplicateur de menaces qui aggrave et exacerbe celles qui existent déjà. Si nous n'atteignons pas les objectifs énoncés dans l'Accord de Paris sur les changements climatiques, la catastrophe climatique qui en découlerait déclencherait une lutte pour les ressources qui non seulement provoquera la rupture des contrats sociaux à l'échelon local dans les communautés, mais sapera les accords internationaux, et leurs conséquences sur la planète seront plus destructrices que les bombes et les guerres mondiales.

Tout comme nous avons appelé à un cessez-le-feu et à l'arrêt du financement des conflits aussi bien dans le contexte de la pandémie qu'une bonne fois pour toutes, pas un seul dollar des efforts de relance ne devrait aller à l'industrie des combustibles fossiles. Il est temps d'investir dans des comportements durables plutôt que dans des pratiques à fortes émissions qui détruisent la nature. Nous demandons également la mise en œuvre de l'Article 26 de la Charte des Nations Unies et appelons le Conseil de sécurité à veiller à ce que les ressources déjà rares de la planète ne soient pas détournées vers l'armement.

En conclusion, l'urgence climatique actuelle menace les moyens de subsistance des populations et leur vie même, entraînant des troubles sociaux et des conflits qui débordent les frontières nationales. Si aucune action commune n'est entreprise, nous assisterons à l'émergence de crises humanitaires, de nouveaux conflits et de nouvelles menaces pour le maintien d'une paix durable.

Annexe 24**Déclaration de la Mission permanente de Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Chypre souhaiterait compléter la déclaration de l'Union européenne en y ajoutant quelques remarques à titre national. Nous nous félicitons du présent débat public sur une question existentielle et remercions la présidence allemande et les délégations qui l'ont coparrainé de son organisation.

Les changements climatiques sont une menace en soi et un multiplicateur de défis pour la paix et la sécurité. En tant que défi véritablement mondial qui ne connaît pas de frontières et qui a déjà des répercussions sur la paix et la sécurité, les changements climatiques peuvent créer ou exacerber les conflits existants, accroître les déplacements de populations, compliquer plus encore les crises politiques, sociales et économiques existantes, réduire la disponibilité des ressources et aggraver les tensions autour de celles-ci, déstabiliser les régions fragiles sortant d'un conflit, faire reculer les progrès en matière de développement et de protection des droits de l'homme, déclencher des flux migratoires et augmenter de manière exponentielle la vulnérabilité intrinsèque des petits États insulaires, qui sont déjà confrontés à des phénomènes extrêmes ayant le pouvoir de détruire la totalité de leur produit intérieur brut et de menacer leur existence même.

En tant que pays dont une partie du territoire est occupée et en tant qu'État insulaire qui subit les conséquences des changements climatiques depuis des années, Chypre est extrêmement préoccupée par la menace réelle qui pèse sur la paix et la sécurité internationales. Nous sommes profondément troublés non seulement par notre incapacité à protéger l'environnement sur l'ensemble de notre territoire, parce qu'une partie de celui-ci est occupée, mais aussi par la dégradation de l'environnement de ce territoire occupé sans que la Puissance occupante qui en est responsable ait à en répondre.

Bien que la dégradation de l'environnement en général et les changements climatiques en particulier soient identifiés comme une menace pour la sécurité depuis un certain temps déjà, aucun progrès n'a été fait s'agissant d'intégrer cette menace, ainsi que de nouvelles menaces non traditionnelles pour la sécurité, dans les travaux du Conseil de sécurité. Étant donné qu'il est de plus en plus évident que nous ne sommes pas en mesure d'atteindre l'objectif consistant à limiter l'augmentation de la température à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels, nous devons commencer à travailler sur les conséquences prévues des changements climatiques.

Le Conseil doit adopter une démarche méthodique afin de prendre en compte le volet sécurité de ce débat dans le cadre d'une approche plus globale de la sécurité et de s'assurer qu'il peut répondre aux menaces qui peuvent se poser à nous à tout moment. Nous estimons que le Conseil a une contribution importante à apporter, notamment en ce qui concerne la prévention des conflits pouvant découler des changements climatiques. En outre, il peut déjà commencer à examiner l'incidence des changements climatiques sur les conflits inscrits à son ordre du jour.

L'importante présence de l'ONU dans le monde et les opérations de maintien de la paix mandatées par le Conseil sont des outils importants à sa disposition. Le Conseil pourrait demander aux équipes de pays de soumettre des rapports sur les risques de conflits dus aux changements climatiques sur la base d'un modèle qu'il élaborerait, et inviter les États Membres à faire de même. Il devra cependant décider de la suite qu'il veut donner à ces informations. À notre avis, l'outil le plus important dont dispose le Conseil est un outil préventif qui consiste à encourager les États Membres à utiliser des mécanismes, y compris judiciaires, pour le règlement pacifique des différends découlant des phénomènes liés aux changements climatiques.

Annexe 25

Déclaration de la Mission permanente de la République tchèque auprès de l'Organisation des Nations Unies

Les données météorologiques scientifiques, nos propres observations sur le terrain dans les pays où nous avons une présence diplomatique, notamment en Afrique et au Moyen-Orient, et la réflexion sur nos interventions humanitaires dans le monde nous rendent très conscients des effets toujours croissants des changements climatiques sur la vie de millions de personnes dans le monde, et de leurs implications potentielles, ou déjà existantes, en matière de sécurité, surtout si elles se conjuguent à un contexte de fragilité.

Voilà pourquoi la République tchèque a adhéré en mai au Groupe des Amis du climat et de la sécurité de l'ONU et s'est engagée à participer activement à ses travaux afin de contribuer à l'élaboration d'outils pour la gestion systématique des risques de sécurité liés au climat à l'échelon mondial.

La République tchèque appuie fermement l'inscription des débats relatifs aux implications des changements climatiques pour la paix et la sécurité internationales à l'ordre du jour régulier du Conseil de sécurité. Nombre de ses résolutions reconnaissent déjà le lien qui existe entre les changements climatiques et un conflit donné. L'attention particulière accordée par le Conseil de sécurité aux conséquences des changements climatiques sur la paix et la sécurité internationales renforcerait assurément la résilience mondiale face à ce phénomène. Cela permettrait d'améliorer l'efficacité des efforts internationaux de coopération au service du développement et contribuerait au succès de l'action climatique.

La République tchèque remercie l'Allemagne, la Belgique, la République dominicaine, l'Estonie, la France, le Niger, Saint-Vincent-et-les Grenadines, la Tunisie, le Royaume-Uni et le Viet Nam d'avoir organisé ce débat public afin de contribuer à la mise en place d'un système des Nations Unies plus efficace pour faire face à l'impact des changements climatiques sur la paix et la sécurité internationales.

Nous sommes persuadés que la présentation périodique d'un rapport d'évaluation des risques climatiques mondiaux par le Secrétaire général au Conseil de sécurité, fondé sur des analyses et des prévisions scientifiques et assorti de recommandations sur les mesures à prendre, constituerait un nouveau jalon dans l'édification d'un système des Nations Unies qui réponde efficacement aux conséquences des changements climatiques sur la sécurité.

Le système des Nations Unies doit renforcer davantage ses capacités en matière de climat et de sécurité à tous les niveaux et dans l'ensemble du système. Il est néanmoins important de prêter attention au renforcement des capacités en matière de climat et de sécurité et à l'expertise en climatologie aux niveaux local et régional dans le cadre de la coopération pour le développement. Cela renforcerait notre capacité à intégrer l'analyse des risques sécuritaires liés au climat par l'inclusion de partenaires locaux. Cela renforcerait également l'appropriation de la gestion des risques liés au climat aux niveaux local et régional.

Annexe 26**Déclaration de la Mission permanente de l'Équateur auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : espagnol]

Je vous félicite, Monsieur le Président, pour la manière dont vous avez présidé les travaux du Conseil de sécurité au cours du mois de juillet, et je vous remercie d'avoir convoqué ce débat public de haut niveau sur le climat et la sécurité.

Les changements climatiques représentent l'un des plus grands défis de notre temps et leurs effets néfastes portent atteinte à la capacité de tous les pays à instaurer un développement durable. Les changements climatiques sont bien réels et touchent de manière disproportionnée les personnes en situation de vulnérabilité, et sa nature mondiale exige une coopération internationale urgente. L'augmentation de la température mondiale, la perte de biodiversité, la désertification, la sécheresse, l'élévation du niveau de la mer et les catastrophes naturelles menacent le bien-être, les moyens de subsistance et les écosystèmes. Leurs effets néfastes génèrent l'insécurité alimentaire, le chômage, les inégalités et les tensions sociales et exacerbent les menaces pour la paix et la sécurité, sapant les progrès réalisés au fil des ans pour parvenir à un développement durable.

Les conséquences humanitaires des changements climatiques sont également dévastatrices, notamment la perte de millions de vies, les déplacements, la vulnérabilité à l'exploitation et la probabilité de marginalisation. Il reste alarmant que les gens doivent parcourir de longues distances pour se procurer de la nourriture et de l'eau, ce qui compromet leurs possibilités d'éducation et de travail, et que les jeunes risquent d'être recrutés par des mouvements extrémistes violents.

Nous soulignons que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) est le principal forum intergouvernemental disposant de l'expérience et de l'expertise nécessaires pour négocier une réponse mondiale aux changements climatiques. Nous pensons que les débats du Conseil de sécurité sur ce sujet sont complémentaires et cherchent à mieux comprendre les liens entre les changements climatiques et la paix et la sécurité internationales et à mobiliser les capacités des différents organes du système des Nations Unies dans le cadre de leurs mandats. Nous pensons que le degré d'ambition nécessaire pour lutter contre les changements climatiques exige de fournir davantage de moyens de mise en œuvre – ressources financières adéquates, renforcement des capacités et transfert de technologies – aux pays en développement. Nous réaffirmons les principes d'équité et de responsabilités communes mais différenciées, ainsi que le droit au développement.

La communauté internationale est consciente du fait que les effets sur les écosystèmes et la biodiversité ainsi que le commerce abusif et illégal des espèces sauvages peuvent accroître la transmission de maladies zoonotiques et infectieuses, telles que la maladie à coronavirus (COVID-19). Au début de ce mois, il est apparu clairement que la pandémie de COVID-19 a un impact réel sur la paix et la sécurité, ce qui génère de nouvelles vulnérabilités.

Nous préconisons la prévention, le renforcement des capacités et la résilience en tant qu'éléments essentiels de la réduction des risques de catastrophes afin de garantir la préparation et de mieux reconstruire, comme le prévoit le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes (2015-2030), un document qui comprend des conseils et des mécanismes d'alerte précoce pour faire face aux risques liés au climat. Le personnel des opérations de paix doit disposer des ressources, de la formation, des informations et des outils appropriés en ce qui concerne les effets

néfastes des changements climatiques et les contextes nationaux afin d'évaluer et de contenir les situations de conflit. Le Conseil de sécurité pourrait recommander que la CCNUCC explore davantage les liens entre les changements climatiques et la paix et la sécurité. La contribution des institutions nationales et des coordonnateurs résidents est également précieuse pour la préparation opérationnelle.

La paix et la sécurité sont indispensables pour parvenir à la durabilité. Nous espérons que ce débat public mobilisera la volonté politique et des ressources accrues pour lutter contre les effets néfastes des changements climatiques, en particulier au moment où nous vaincrons la pandémie et nous en relèverons.

Annexe 27**Déclaration de M. Taye Atske-Selassie Amde, Représentant permanent de l'Éthiopie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je voudrais tout d'abord exprimer notre sincère gratitude à la présidence allemande du Conseil de sécurité pour avoir organisé cet important débat public. Je tiens également à remercier le Sous-secrétaire général pour ses réflexions éclairantes. Nous remercions tous les intervenants.

Les changements climatiques sont l'une des plus grandes menaces de notre temps. Leurs impacts multidimensionnels sont déjà là. Les risques induits par les changements climatiques, tels que les inondations, les cyclones, les vents violents, les pluies diluviennes, les sécheresses persistantes et les invasions de criquets, déciment les écosystèmes dont dépendent des millions de personnes pour leur subsistance. La nature perturbatrice de ces menaces affectera non seulement la sécurité humaine mais aussi notre existence même.

Les phénomènes météorologiques extrêmes exacerbent les tensions communautaires existantes, intensifient les inégalités et réduisent la disponibilité des ressources vitales et l'accès à celles-ci. L'existence même de communautés entières et les gains durement acquis en matière de développement sont menacés. Des millions de personnes dépendent déjà de l'aide humanitaire d'urgence annuelle en raison des catastrophes provoquées par les changements climatiques. Cette tendance devrait s'aggraver au cours des prochaines décennies.

En effet, l'incapacité à s'adapter aux risques associés aux phénomènes météorologiques extrêmes dus aux changements climatiques compromet la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Notre capacité à en finir avec la faim et la pauvreté, à assurer l'accès à l'assainissement et à l'énergie durable et à garantir un travail décent pour tous dépend d'actions mondiales concertées contre les effets des changements climatiques.

Bien que la causalité entre changements climatiques et sécurité continue de faire controverse, l'impact fondamental de ces changements pour le développement socio-économique est incontestable. Les tensions provoquées par les changements climatiques sont inextricablement liées à la surpopulation, à l'urbanisation rapide, à l'industrialisation et à la dégradation de l'environnement.

Ainsi, la gestion des risques climatiques et sécuritaires implique de s'attaquer aux causes profondes du sous-développement, de la concurrence pour des ressources de plus en plus rares et de la dégradation des écosystèmes, qui entraînent souvent des tensions ou des conflits entre communautés. Au sein des communautés pastorales et agricoles, la menace de voir les tensions autour des pâturages et des points d'eau se transformer en violence récurrente est omniprésente.

Pour réduire ces tensions et les conséquences des changements climatiques sur la sécurité, il faut prendre des mesures concrètes pour renforcer la résilience des communautés et redoubler d'efforts multilatéraux pour respecter nos engagements au titre du Programme 2030, de l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons et de l'Accord de Paris sur les changements climatiques, ainsi que du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030).

Les effets des changements climatiques ne sont pas limités par les frontières nationales ou la richesse des nations. Tous les pays, grands et petits, riches et pauvres, sont vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques. En fait, bien que leur contribution soit négligeable, les pays les moins développés souffrent de manière disproportionnée. Il s'agit d'un phénomène mondial qui exige d'urgence une riposte

mondiale concertée, ancrée dans la promotion d'un développement inclusif et durable. La nature transfrontalière des conséquences des catastrophes climatiques nous oblige à coopérer par-delà les frontières et à coordonner nos stratégies d'adaptation en matière d'utilisation et de gestion des ressources naturelles.

À cet égard, nous sommes heureux que l'ONU ait, ces dernières années, accordé à cette question l'attention qu'elle mérite. C'est un domaine dans lequel, selon nous, le système des Nations Unies tout entier devrait continuer à renforcer ses capacités. Chaque pays est confronté à des risques climatiques spécifiques. Les pays les moins avancés sont exposés à des risques graves et, qui plus est, ne disposent pas des outils nécessaires aux fins de prévision et d'alerte rapide, pas plus que pour évaluer les risques ou s'y adapter. L'ONU peut contribuer à combler cette lacune en intensifiant les efforts visant à établir une compréhension commune et à améliorer la résilience propre à chaque contexte, ainsi qu'en consolidant les capacités régionales et nationales à élaborer et mettre en œuvre des stratégies d'adaptation aux changements climatiques et de réduction des risques de catastrophe.

Ce n'est pas une coïncidence que huit des 10 plus grandes opérations de paix multilatérales soient déployées dans des pays fortement exposés aux changements climatiques. De ce fait, les ressources des Nations Unies présentes dans les pays, y compris les opérations de paix et les missions politiques spéciales, sont un domaine dans lequel le Conseil pourrait jouer un rôle clef pour renforcer les capacités d'adaptation et d'atténuation. Le Conseil, en collaboration avec les organisations régionales et sous-régionales compétentes, pourrait également intégrer dans les mandats de maintien et de consolidation de la paix le renforcement de la résilience, la gestion des risques de sécurité liés aux changements climatiques et l'appui aux stratégies nationales d'adaptation.

L'Afrique est l'un des continents les plus vulnérables aux risques de sécurité dus aux changements climatiques. Le Conseil pourrait, par exemple, s'associer à l'Union africaine, à l'Autorité intergouvernementale pour le développement, à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et à d'autres organisations sous-régionales pour mener une étude approfondie sur le lien entre changements climatiques et sécurité, et recommander un plan d'action sur la manière de remédier aux risques de conflit qui y sont associés.

En outre, tandis qu'il élabore une approche systématique des risques de sécurité liés au climat, nous espérons que le Conseil de sécurité accentuera son appui aux efforts menés par l'Union africaine pour lutter contre les effets des changements climatiques en Afrique, en faisant fond sur le partenariat en place entre l'Union et l'ONU en matière de paix et de sécurité. Il est impératif d'adopter une approche mondiale intégrée et de mieux coordonner, aux niveaux national, régional et international, la planification de la riposte aux effets des changements climatiques.

L'Éthiopie subit les effets des changements climatiques. Outre leurs incidences directes, telles que l'augmentation de la température moyenne et la modification du régime des précipitations, les changements climatiques s'accompagnent de la nécessité et de la possibilité d'une transition à un modèle de développement durable. À cet égard, notre plan national de développement à 10 ans insiste sur l'importance d'instaurer une économie verte résiliente et adaptée aux changements climatiques. Conformément à ce plan, les précipitations supérieures à la moyenne saisonnière dans le Nil Bleu ont permis, cette semaine, la mise en eau du Grand barrage éthiopien de la Renaissance, un projet national monumental qui recèle un énorme potentiel pour l'intégration régionale. Nous sommes convaincus que nous parviendrons bientôt à un accord avec l'Égypte et le Soudan sur son remplissage et son fonctionnement annuel, et qu'il deviendra un symbole durable de coopération et d'interdépendance mutuelle.

Pour atténuer les effets néfastes des changements climatiques et la détérioration des écosystèmes, et s'y adapter, notre plan de développement promeut une agriculture verte résiliente et adaptée aux changements climatiques. Nous menons également des activités de conservation et de gestion des ressources naturelles, comme l'aménagement forestier et la préservation des sols et des eaux. L'année dernière, l'Éthiopie a lancé un ambitieux programme de boisement, en vue de lutter contre la dégradation de l'environnement, la déforestation et les autres effets de la crise climatique. Les Éthiopiens de tous horizons y ont répondu avec enthousiasme, et un nombre record de 350 millions de jeunes plants d'arbres ont été plantés en une seule journée. La deuxième saison de plantation est déjà bien avancée, en dépit de la pandémie de maladie à coronavirus.

Pour terminer, je tiens à renouveler la ferme détermination de l'Éthiopie à accélérer la mise en œuvre de nos engagements internationaux et régionaux s'agissant des effets des changements climatiques.

Annexe 28

Déclaration de M. Kaha Imnadze, Représentant permanent de la Géorgie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je voudrais commencer par remercier l'Allemagne, ainsi que tous les autres coorganisateur de la réunion de haut niveau d'aujourd'hui, d'avoir abordé l'important problème que représente le lien entre climat et sécurité et de l'avoir placé en tête des questions à l'ordre du jour du Conseil de sécurité.

La Géorgie s'associe à la déclaration fournie au nom de l'Union européenne (voir annexe 18). Qu'il me soit permis de faire quelques observations supplémentaires à titre national.

Les risques de sécurité liés aux changements climatiques sont déjà devenus une réalité quotidienne pour des millions de personnes dans le monde. Il apparaît de plus en plus clairement que les changements climatiques ont un effet multiplicateur des risques et qu'ils sont susceptibles de menacer le développement durable et d'exacerber les conflits et l'instabilité. Ils peuvent aggraver des situations déjà fragiles, notamment en intensifiant la concurrence pour des ressources rares, telles que les terres ou l'eau, en privant les populations de leurs moyens de subsistance et en provoquant des déplacements forcés. Mais le pire est encore à venir, surtout si l'on se penche de plus près sur la science. D'après le dernier rapport de l'Organisation météorologique mondiale, le niveau moyen des mers dans le monde atteint des records, situation à laquelle il faut ajouter la plus forte concentration atmosphérique de gaz à effet de serre et la décennie la plus chaude jamais enregistrées.

Ce sont là des défis existentiels qui ne pourront être relevés que par une action conjointe et déterminée, notamment en mettant en œuvre les engagements que nous avons pris au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), de l'Accord de Paris sur les changements climatiques et du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Nous pensons que remédier aux conséquences des changements climatiques sur la sécurité doit figurer à l'ordre du jour du Conseil de sécurité au titre de la prévention des conflits. Dans ce contexte, nous apprécions que, ces dernières années, le Conseil ait progressé vers une plus grande reconnaissance des effets néfastes des changements climatiques sur la stabilité et la sécurité des régions, ce qui s'est traduit par un certain nombre de résolutions thématiques et spécifiques à certains pays.

Pour jouer son rôle dans cette entreprise commune, la Géorgie est pleinement attachée aux objectifs de la CCNUCC et rejoint les conclusions du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, selon lesquelles le réchauffement du système climatique mondial ne fait aucun doute et les risques d'incidences dangereuses des changements climatiques augmenteront fortement si le réchauffement planétaire dépasse 2° C par rapport aux niveaux préindustriels. Nous sommes également convaincus que les objectifs de développement durable – au sein desquels la lutte contre les changements climatiques est intégrée à l'objectif 13 – et l'Accord de Paris sur les changements climatiques, deux instruments multilatéraux qui se renforcent mutuellement, sont les plus aptes à prévenir un cataclysme imminent.

Dans cette optique, nous avons accordé la priorité à l'objectif 13 au niveau national et actualisé notre contribution déterminée au niveau national dans le cadre de l'Accord de Paris, dans le but de réduire les émissions nationales et de nous adapter aux effets des changements climatiques. En outre, le 16 juin, la Géorgie a déposé son instrument d'adhésion à l'Amendement de Doha au Protocole de Kyoto. Enfin, pour renforcer encore notre engagement, le 23 janvier, le Gouvernement a mis en place le Conseil sur les changements climatiques. L'objectif principal de ce conseil est d'assurer la mise en œuvre efficiente de la CCNUCC, de son protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris sur les changements climatiques.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer l'attachement de la Géorgie aux efforts multilatéraux visant à lutter contre les conséquences des catastrophes climatiques sur la paix et la sécurité internationales, ainsi qu'à notre effort commun d'atténuation des incidences des changements climatiques.

Annexe 29**Déclaration de la Mission permanente du Guatemala auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Le Guatemala sait gré à la République fédérale d'Allemagne, qui assume la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juillet, d'avoir organisé la présente visioconférence publique de haut niveau sur le climat et la sécurité. Nous remercions également de leurs exposés le Secrétaire général et tous les intervenants. Notre délégation estime que ce sujet est très pertinent dans le contexte de la paix et de la sécurité et qu'il doit être traité globalement et de manière opportune.

Le Guatemala est un pays naturellement hyperdivers, doté d'une nature magnifique. Toutefois, en raison de sa situation géographique, il est l'un des pays les plus vulnérables du monde face aux effets des changements climatiques. Ces 30 dernières années, le Guatemala a connu des phénomènes météorologiques extrêmes qui ont eu des effets directs sur l'agriculture et la sécurité alimentaire, portant atteinte à la vie humaine, au développement des enfants, à la croissance économique et à la santé ; provoquant une augmentation des migrations et des pertes de la biodiversité ; et portant préjudice à l'identité culturelle des peuples autochtones. Par conséquent, nous comprenons et partageons la conviction qu'il est urgent d'intensifier les efforts déployés au niveau international en faveur d'un développement plus durable et plus résilient face aux changements climatiques, ce qui contribuerait à l'avènement de sociétés plus pacifiques.

Nous devons garder à l'esprit que le mandat fondamental dans ce domaine a été confié à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et qu'il est essentiel que tous les pays honorent leurs engagements, notamment en ce qui concerne le financement des mesures d'adaptation et de résilience face aux changements climatiques, la réduction des pertes et des dommages, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la bonne gouvernance et le transfert de technologies. L'Accord de Paris sur les changements climatiques représente une mesure importante à cet égard, et conjointement avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030, doit guider la riposte et les efforts de relèvement dans le contexte de la maladie à coronavirus, en encourageant une action plus ambitieuse en matière de climat.

Malgré le succès de tous les efforts qui ont été déployés, les effets des changements climatiques sont bien réels et dans ce contexte, le Conseil de sécurité doit également se pencher sur leurs effets négatifs dans le cadre des mandats de paix et de sécurité internationales.

Je tiens également à souligner que nous devons prêter attention au message alarmant que la planète nous envoie. Le confinement qui a été imposé à la plupart d'entre nous a permis à notre maison commune, la Terre, de souffler. Les changements climatiques sont une réalité sur laquelle nous ne pouvons pas fermer les yeux.

Les changements climatiques font partie des facteurs qui intensifient les menaces, les tensions et l'instabilité existantes. Ils constituent un défi qui risque de mettre à dure épreuve les pays et les régions les plus vulnérables dans le contexte d'environnements fragiles et touchés par des conflits. Cela entraîne des risques qui n'ont pas seulement un caractère humanitaire, mais qui ont également un caractère politique et de sécurité. Par conséquent, il faut réévaluer et renforcer la coopération et le dialogue politique et accorder plus d'attention aux effets des changements climatiques sur la sécurité, qui peuvent être un élément clef des relations internationales, donnant lieu à une tendance positive qui permettra d'améliorer la gouvernance mondiale.

On reconnaît de plus en plus que les conflits violents font partie des principaux obstacles à la réalisation des objectifs de développement durable d'ici à 2030. Leur résurgence tragique au cours de ces dernières années a provoqué d'immenses souffrances humaines et a eu de lourdes conséquences à l'échelle mondiale. Les

conflits violents sont devenus plus complexes et plus longs, impliquant davantage de groupes non étatiques et d'acteurs régionaux et internationaux, et sont de plus en plus liés à des défis mondiaux comme les changements climatiques, les catastrophes naturelles, la cybersécurité et la criminalité transnationale organisée.

Une gestion efficace des ressources naturelles apportera également des avantages en termes de gestion de l'environnement. Au Guatemala, la gestion des zones protégées a été saluée dans nos Accords de paix de 1996 et constitue un exemple de réussite à l'échelle mondiale car elle respecte les normes internationales en matière de réduction d'émissions de carbone et de protection des forêts, tout en contribuant au développement des communautés.

Il existe une relation intrinsèquement symbiotique entre les changements climatiques et la sécurité : ces menaces s'exacerbent mutuellement. En tant que pays pacifique engagé en faveur du désarmement nucléaire et partisan de l'élimination totale des armes nucléaires, nous craignons que les essais nucléaires et le déversement de déchets nucléaires n'aient détruit irrémédiablement certains écosystèmes de notre planète, ce qui provoquera le déplacement de communautés entières d'animaux et de personnes. La pollution de l'eau et des terres dans le monde entier par ce type de déchets durera bien plus longtemps que nous ne le pensons, avec des conséquences négatives durables, y compris pour la vie de nos petits-enfants. Cette année, nous commémorerons le cinquantième anniversaire du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération nucléaire, et il nous incombe de joindre nos efforts dans le but commun de léguer un monde meilleur aux générations futures.

Les changements climatiques sont un défi mondial qui est encore abordé principalement sous l'angle du développement et de l'environnement, mais ils représentent également une menace pour la sécurité et la paix internationales. À cet égard, le Guatemala se félicite de l'approche du Secrétaire général qui consiste à traiter les changements climatiques comme une priorité à l'échelle du système.

Le Conseil de sécurité a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. L'ampleur du défi que les changements climatiques représentent est de plus en plus évidente et exige un examen approfondi de la part de tous les membres, permanents et non permanents, de cet organe. Le Guatemala estime qu'il importe de promouvoir des politiques et des cadres techniques et scientifiques pour améliorer la gouvernance internationale afin de renforcer les capacités d'analyse des risques et de contribuer aux mécanismes d'alerte rapide. Ces mesures seront avantageuses pour les populations car elles permettront de renforcer leur résilience face aux effets des changements climatiques tout en garantissant le respect des droits de l'homme et en prévenant les conflits.

Le Conseil de sécurité doit continuer à examiner les moyens permettant de renforcer la prévention, les systèmes de détection précoce et les mesures opérationnelles pour prévenir les conflits résultant des changements climatiques, des phénomènes météorologiques extrêmes et de la gestion des ressources naturelles, en tenant compte des tensions communautaires et des questions de gouvernance.

Face aux changements climatiques, il faut prendre des mesures spécifiques, notamment en termes de coopération entre les États pour promouvoir de nouvelles capacités, en mettant un accent particulier sur les pays en développement pour améliorer les systèmes de surveillance, de notification et de vérification, en vue de réduire les risques de catastrophe.

Enfin, le Guatemala réaffirme qu'il importe de tenir compte de l'interdépendance des efforts déployés en matière de changements climatiques avec les piliers paix et sécurité, développement et droits de l'homme, en vue d'adopter une approche globale de pérennisation de la paix.

Annexe 30

Déclaration de la Mission permanente de l'Inde auprès de l'Organisation des Nations Unies

Nous remercions ceux qui ont organisé le débat d'aujourd'hui sur le climat et la sécurité. Les exposés de M. Miroslav; du Sous-secrétaire général Jenča; du colonel Mahamadou Magagi, Directeur du Centre national d'études stratégiques et de sécurité du Niger; et de M^{me} Coral Pasisi, Directrice de Sustainable Pacific Consultancy (Nioué), nous ont permis de comprendre les effets des changements climatiques sur notre planète.

Il ne fait aucun doute que les changements climatiques sont une question qui requiert notre attention immédiate. La situation future en matière de climat dépend des choix que nous avons faits et que nous ferons.

Les membres de la communauté internationale se sont réunis pour aborder les questions relatives aux changements climatiques en ayant recours à divers mécanismes, notamment la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, et maintenant l'Accord de Paris sur les changements climatiques, un accord historique. Il s'agit de mécanismes décisionnels inclusifs qui ont essayé de dégager un consensus mondial sur la base de certains principes. Des mesures concrètes de lutte contre les changements climatiques ont également été prises par les pays sur la base de ces principes, au premier rang desquels figure le principe de responsabilité commune mais différenciée, et au moyen de diverses décisions collectives.

Par conséquent, lorsque nous examinons les questions relatives aux changements climatiques et à la sécurité, nous devons d'abord nous demander si nous ne sommes pas en train d'essayer de mettre en place un dispositif où aucun de ces principes n'est pris en considération. En ce qui concerne l'approche sécuritaire face aux changements climatiques, par exemple, sera-t-il acceptable que le Conseil de sécurité demande aux États Membres des comptes pour ne pas avoir honoré leurs engagements concernant les contributions déterminées au niveau national dans le cadre de l'Accord de Paris ? Les pays auront-ils des comptes à rendre s'ils ne fournissent pas des financements suffisants en faveur de l'action climatique? Le Conseil demandera-t-il des comptes aux pays pour ne pas avoir fait bénéficier à d'autres les technologies sans incidence sur le climat ?

Les changements climatiques sont une question multidimensionnelle, et l'examiner à travers le prisme étroit de la sécurité revient à la simplifier à outrance et à la sortir de son contexte. Le réchauffement de la planète et les changements climatiques sont des questions complexes et difficiles qui sont actuellement abordées dans le cadre d'un processus global et inclusif, sur la base de mesures ciblées et de principes de large portée. Nous devons renforcer cette approche au lieu de remédier aux changements climatiques au moyen des mesures punitives administrées par le Conseil de sécurité.

Ces dernières années, de nombreux gouvernements, organisations, scientifiques, institutions, dirigeants et médias du monde développé ont déclaré que les changements climatiques seront à l'origine d'une instabilité politique, de conflits concernant les ressources, de conflits violents, de migrations, voire de terrorisme et de radicalisation. Ils affirment en outre que ces conséquences toucheront inévitablement et systématiquement en premier les pays déjà pauvres du monde du Sud, mais qu'elles atteindront les frontières du monde développé. Ce sont des scénarios alarmistes. D'une certaine manière, les promoteurs d'une approche sécuritaire des changements climatiques estiment que lorsqu'une question est présentée comme un problème existentiel, le public sera plus susceptible d'accepter des mesures politiques exceptionnelles ou extrêmes qui seraient injustifiables dans d'autres circonstances.

Le chapitre 12 du cinquième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, sur la sécurité humaine, stipule clairement que la preuve de l'effet de l'évolution et de la variation du climat sur la violence est contestée. Lorsque les causes des conflits sont simplifiées à outrance et que l'on estime automatiquement que les changements climatiques mèneront à des conflits violents, les mesures visant à prévenir de tels conflits – qui ont des dimensions environnementales, socioéconomiques et politiques – peuvent facilement ne pas en tenir compte si on les réduit à des considérations sécuritaires. Gardons-nous de sonner l'alarme au lieu d'élever nos ambitions.

Ce dont le monde a besoin, au contraire, est que des mesures décisives soient prises à tous les niveaux afin de modifier la trajectoire de la menace des changements climatiques. Bien que le besoin d'agir soit immédiat, il est crucial de continuer à renforcer les efforts multilatéraux parallèlement aux efforts entrepris à titre individuel. Ces efforts devront reconnaître les difficultés et les capacités diverses des pays dans les différentes parties du monde. En conséquence, la mobilisation de ces pays face aux changements climatiques dépendra de leurs capacités et de leurs responsabilités nationales.

En outre, le monde développé, qui est principalement responsable du réchauffement climatique, n'a guère tenu sa promesse de financer la lutte contre les causes du changement climatique dans le monde en développement, et il n'a pas non plus mis à disposition les techniques d'élimination du carbone. Au lieu de mettre en place une stratégie robuste d'atténuation, d'adaptation et de résilience pour réduire au minimum les incidences néfastes des changements climatiques sur certains des pays les plus vulnérables, en particulier les pays les moins avancés, les pays sans littoral et les petits États insulaires en développement, nous constatons plutôt un activisme en faveur d'un changement de cap vers l'approche sécuritaire des changements climatiques plutôt que de prendre des mesures positives pour lutter contre les changements climatiques.

L'Inde est un des pays qui contribuent le plus à l'action climatique. Nous avons pris des mesures importantes pour lutter contre les changements climatiques afin d'assumer notre responsabilité à l'égard de la planète. Au cours des dernières années, nous avons réduit nos émissions de carbone de 38 millions de tonnes par an. Nous nous sommes également fixé pour objectifs d'éliminer les plastiques à usage unique d'ici à 2022 ainsi que de produire 450 gigawatts d'énergie renouvelable et de restaurer 26 millions d'hectares de terres dégradées d'ici à 2030.

L'Inde est convaincue que le seul moyen de générer une action persistante et positive à long terme dans le domaine des changements climatiques est de créer des partenariats et, au lieu de se montrer alarmiste, de prendre des mesures censées et collectives qui auront un impact durable.

Un exemple de la manière dont une action climatique mondiale positive peut être menée sur la base de partenariats, c'est l'initiative prise par le Premier Ministre de l'Inde, en collaboration avec le Président de la France, de créer l'Alliance internationale pour l'énergie solaire. L'Inde s'est déjà engagée à verser 1,7 milliard de dollars par le biais de ses lignes de crédit en vue de financer des projets solaires dans plusieurs pays. Le Premier Ministre Modi a également pris l'initiative de créer la Coalition pour une infrastructure résiliente face aux catastrophes. Le Fonds de partenariat Inde-Nations Unies pour le développement est une manifestation pratique d'action climatique et de développement durable dans l'esprit de la coopération Sud-Sud.

Les progrès futurs en matière de lutte contre les changements climatiques nécessiteront de convertir la prise de conscience du problème en mesures concrètes. Il incombe donc à cette génération de dirigeants, d'entreprises et d'acteurs de la société civile d'accélérer l'action individuelle et de mettre l'accent sur la collaboration. Chacun

de nous peut faire des choix plus favorables au climat pour faciliter la transition vers un style de vie sans carbone : des maisons à faibles émissions de carbone, des transports sans émissions et une alimentation à base de produits biologiques, par exemple. Cela dit, notre pouvoir en tant que consommateurs, électeurs, dirigeants et activistes est peut-être encore plus important.

Travaillons de concert en nous fondant sur l'idée que « le monde est une famille ». C'est ainsi que l'Inde a toujours abordé les questions mondiales. Nous devons considérer les changements climatiques comme une occasion de renforcer le multilatéralisme et de rechercher des solutions équitables et inclusives pour bâtir un monde plus vert, plus propre et plus durable.

Annexe 31**Déclaration de M. Mohammed Hussein Bahr Aluloom, Représentant permanent de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : arabe]

Je suis honoré de participer à ce débat public du Conseil de sécurité sur le climat et la sécurité. C'est la preuve que cette question cruciale est au cœur des préoccupations de la communauté internationale. Je félicite la République fédérale d'Allemagne et son prédécesseur, la France, d'avoir pris l'initiative de convoquer ce débat public.

Je tiens à remercier les intervenants de leurs présentations, qui nous ont permis de définir le contexte de notre dialogue.

Nous estimons que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques est l'enceinte privilégiée de l'ONU pour aborder de telles questions. Néanmoins, nous considérons ce débat sur les risques que posent les changements climatiques comme une responsabilité internationale et une mesure de prévention nécessaire pour prévenir de tels risques et de telles crises aux niveaux national, régional et international. Ce débat améliorera notre connaissance des dangers que posent les changements climatiques, qui représentent un défi pour l'ONU, dont le rôle est fondé sur les trois piliers que sont la paix, le développement et les droits de l'homme. Nous estimons que les changements climatiques peuvent avoir des conséquences néfastes sur la mise en œuvre de ces trois piliers.

La hausse des températures terrestres, même si elle ne pose pas une menace directe ou tangible en elle-même, exacerbera certainement d'autres risques bien connus. Ces menaces sont plus complexes dans certaines régions, notamment la nôtre, car elles entravent la réalisation des objectifs de développement durable dans nos pays, en particulier les objectifs 2, 6, 13 et 15.

Les précipitations insuffisantes et l'exploitation non durable des ressources en eau exacerbent le problème de la pénurie d'eau et rognent davantage les ressources vitales de la terre, provoquant des déplacements et des migrations. L'ONU est au courant des statistiques alarmantes concernant le nombre de personnes déplacées ou forcées de migrer pour des raisons économiques et environnementales. Même si le nombre exact de personnes ayant perdu la vie en mer est inconnu, les raisons de leur migration sont connues de tous aussi bien dans le cadre de cette séance virtuelle qu'au-delà.

Nous pensons, certes, que les changements climatiques sont un sujet qui intéresse tous les pays, et que l'on aborde habituellement depuis une perspective mondiale, mais nous tenons à souligner les principales répercussions des changements climatiques pour le Moyen-Orient en général, et pour l'Iraq en particulier.

Il est alarmant que les grands bassins fluviaux, en particulier au Moyen-Orient, subissent une immense pression en raison de la concurrence liée à l'utilisation et au contrôle des ressources en eau partagées, en l'absence de conventions bilatérales ou multilatérales ou de cadres régionaux efficaces régissant l'utilisation équitable et raisonnable des ressources en eau partagées. Cette situation est principalement liée à une attitude indifférente par rapport aux principes du droit international et à ses critères reconnus, qui préservent les droits de tous les États côtiers. Les changements climatiques jouent également un rôle.

Il serait justifié que la communauté internationale mène une intervention positive et préventive pour renforcer la viabilité et la stabilité et contrer les modifications extrêmes de la vie normale dans les écosystèmes fragiles ou les zones exposées aux changements climatiques – c'est-à-dire en appuyant des programmes d'adaptation aux

changements climatiques. Une telle démarche n'est pas uniquement nécessaire ; d'un point de vue environnemental ou économique, elle est moins coûteuse que les tentatives de réinstaller les migrants ou de réhabiliter leurs terres abandonnées.

À titre d'exemple, je souhaite mentionner la grave détérioration de l'environnement du delta iraquien à l'entrée du Golfe, le célèbre cours d'eau connu sous le nom de Chatt al-Arab, qui est considéré comme le site historique de la légende de Sinbad et, selon certains livres sacrés et certaines religions, du Jardin d'Eden. En raison de la baisse du volume d'eau douce issue de ses sources, c'est un exemple frappant de la transformation forcée d'une écologie d'eau douce caractérisée par la biodiversité, des sols fertiles et des palmeraies denses en un environnement largement caractérisé par l'eau salée.

Nous ne pouvons pas fermer les yeux sur la destruction d'installations civiles et, en particulier, hydriques par les terroristes. Le terrorisme est un phénomène mondial, et non local. Indépendamment des différentes théories concernant les causes profondes du terrorisme dans de nombreuses régions, le fait est que l'instabilité et la fragilité économique et sociale contribuent à la propagation de l'extrémisme, de l'intolérance et de l'esprit de vengeance. C'est pourquoi nous avons besoin de différentes approches pour désamorcer les tensions dans les zones instables menacées d'explosion. Aussi demandons-nous que des mesures d'adaptation aux changements climatiques soient intégrées dans les efforts visant à résoudre les problèmes économiques, sociaux et politiques.

Tout en louant la communauté internationale pour l'appui qu'elle lui a apporté et qui a contribué à vaincre le terrorisme sur son territoire, l'Iraq appelle fermement au respect de ses droits d'usage de l'eau et à la prévention de la destruction des affluents du Tigre et de l'Euphrate. De tels efforts contribueraient de manière non négligeable à la promotion de la sécurité, de la paix et de la stabilité.

Dans le même ordre d'idées, je voudrais rappeler la résolution 2421 (2018), qui renouvelle le mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) et inclut pour la première fois la question de l'eau et de l'environnement. À cet égard, le 21 février 2018, le Représentant spécial du Secrétaire général a mentionné la question de la gestion conjointe des ressources en eau transfrontières.

En conséquence, nous espérons que la MANUI, premièrement, surveillera les risques de sécurité liés au climat et les inclura dans les exposés périodiques au Conseil de sécurité ; deuxièmement, organisera des ateliers visant à renforcer les capacités de l'Iraq afin qu'il puisse cerner les risques de sécurité liés au climat à court et moyen terme ; troisièmement, fournira le soutien nécessaire pour faciliter le dialogue régional afin de régler les problèmes liés à l'eau et à l'environnement ; et quatrièmement, aidera les autorités irakiennes à faire face aux déplacements liés au climat, à la vulnérabilité économique et à l'instabilité sociale dans le cadre du plan de réhabilitation des zones libérées de l'organisation terroriste État islamique d'Iraq et du Levant.

Enfin, mon gouvernement voudrait transmettre le message suivant : l'Iraq recherche la paix, la sécurité et le développement avec les pays voisins et nourrit l'espoir que les États riverains pourront adopter une approche de coopération réciproque afin de partager à la fois les avantages et les fardeaux de manière juste et équitable. Les changements climatiques étant un phénomène mondial qui ne connaît pas de frontières politiques, nous pouvons éviter les tensions et l'instabilité grâce à des approches régionales globales fondées sur les dispositions du droit international ; des initiatives basées sur la diplomatie entre États riverains, telles que la diplomatie de l'eau et les initiatives de sécurité mondiale ; et des programmes fondés sur le respect de l'environnement. Ces mesures permettraient de créer un environnement propice à la lutte contre le terrorisme, d'accélérer la reconstruction des infrastructures dans divers secteurs et de promouvoir les mesures d'adaptation aux changements climatiques ainsi que la gestion et l'utilisation durables des ressources naturelles.

Annexe 32

Déclaration de la Mission permanente de l'Italie auprès de l'Organisation des Nations Unies

L'Italie s'associe à la déclaration fournie au nom de l'Union européenne (voir annexe 18), ainsi qu'à celle présentée par le Groupe des Amis du climat et de la sécurité (voir annexe 21), et souhaite ajouter les observations suivantes à titre national.

Le débat d'aujourd'hui fait suite à une série de réunions de différents types – débats publics, réunions publiques d'information et réunions selon la formule Arria – organisées par les membres du Conseil de sécurité depuis 2007, sur la corrélation croissante entre le climat et la sécurité. L'Italie a apporté sa pierre à l'édifice en 2017 en organisant une réunion selon la formule Arria sur la préparation aux conséquences de la hausse des températures sur la sécurité. À cet égard, nous nous félicitons vivement que, près de neuf ans après la déclaration du Président S/PRST/2011/15, qui a fait date, l'Allemagne poursuive l'examen de la question avec le débat public d'aujourd'hui sur le climat et la sécurité, et continue d'être le fer de lance de la discussion au sein du Groupe des Amis du climat et de la sécurité, qu'elle copréside avec Nauru. Nous félicitons également les autres coparrains d'avoir pris l'initiative, au cours de ces années, de porter ces sujets à l'attention du Conseil. Nous espérons que les futurs membres du Conseil prendront le relais. La continuité est en effet essentielle.

Selon le dernier rapport de l'Organisation météorologique mondiale (OMM), intitulé *Global Annual to Decadal Climate Update* (Bulletin sur les prévisions annuelles à décennales du climat à l'échelle mondiale), la probabilité que les températures de plusieurs mois des cinq prochaines années dépassent de 1,5 °C les niveaux préindustriels est d'environ 70 % et la probabilité que l'augmentation annuelle moyenne de la température mondiale dépasse 1,5 °C pendant au moins une de ces années est de 20 %. De toute évidence, le monde n'est pas sur la bonne voie pour limiter la hausse de la température mondiale à 1,5 °C, comme le prévoit l'Accord de Paris sur les changements climatiques. Bien que le rapport ne s'intéresse pas explicitement aux conséquences des changements climatiques sur la sécurité, il souligne clairement que le réchauffement de la planète aggravera le risque de fragilité et d'instabilité des États. Les risques liés au climat pour la santé, les moyens de subsistance, la sécurité alimentaire, l'approvisionnement en eau, la sécurité humaine et la croissance économique devraient augmenter considérablement avec une hausse des températures supérieure à 1,5 °C.

Les défis multidimensionnels liés au climat sont exponentiellement plus difficiles dans certaines régions du monde. L'Afrique n'est responsable que de 4 % des émissions mondiales de carbone, mais 57 % des pays exposés aux changements climatiques et confrontés à des risques de fragilité politique sont situés en Afrique subsaharienne. Le Sahel et le bassin du lac Tchad sont un exemple flagrant des conséquences des changements climatiques sur la sécurité. Le rétrécissement du lac de 90 % depuis les années 60 a accru la concurrence pour l'eau et les ressources rares, alimentant les migrations de masse, les trafics et le terrorisme, avec un effet multiplicateur qui risque de déstabiliser les régions subsaharienne et méditerranéenne. Les petits États insulaires en développement subissent également de plein fouet les événements catastrophiques liés aux changements climatiques. Les risques climatiques tels que les tempêtes tropicales et les ouragans, l'élévation du niveau de la mer et l'acidification des océans, lorsqu'ils viennent s'ajouter aux vulnérabilités économiques et de sécurité existantes, peuvent conduire à des crises qui dépassent de loin les capacités des gouvernements de les gérer.

Les changements climatiques ne se sont pas arrêtés à cause de la maladie à coronavirus (COVID-19). S'il n'y a aucun lien direct connu entre les changements climatiques et la COVID-19, nous assisterons probablement à une augmentation de la propagation des maladies à transmission vectorielle à mesure que les changements climatiques s'intensifieront. Avec la hausse des températures, ces espèces pourront survivre dans des pays et des régions où elles ne le pouvaient pas auparavant. Les changements climatiques constituent également une menace directe pour notre santé, et les épidémies et les pandémies sont un facteur d'instabilité accrue.

Étant donné ce scénario, nous soulignons la nécessité d'intensifier et d'accélérer l'action internationale contre les changements climatiques. Les efforts d'atténuation, d'adaptation et de résilience sont de plus en plus urgents si nous voulons éviter les importantes conséquences des changements climatiques sur la sécurité. En réponse aux appels pressants du Secrétaire général, nous devons redoubler d'efforts pour assurer une mise en œuvre rapide et efficace de l'Accord de Paris sur les changements climatiques en renforçant la dynamique politique à l'occasion de son cinquième anniversaire. Nous devons également plaider en faveur d'ambitieuses contributions déterminées au niveau national ainsi que d'un accroissement des engagements financiers en amont de la manifestation qui se tiendra à Milan du 30 septembre au 2 octobre 2021, avant la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, à Glasgow en novembre 2021, dont on espère qu'elle sera couronnée de succès.

Les conférences régionales sur la sécurité qui se pencheront sur les dimensions du climat et de la sécurité et se tiendront avant Glasgow pourraient jouer un rôle important en mettant en évidence les questions pertinentes liées au climat et à la sécurité. Une plus grande implication des ministres des affaires étrangères et de la défense dans l'action globale en faveur du climat pourrait également aborder plus utilement et plus spécifiquement les liens entre le climat et la sécurité. L'Italie s'efforcera de renforcer les synergies entre les différents forums et processus multilatéraux, en s'appuyant sur son rôle de prochain Président du Groupe des Vingt.

Bien que les régions fragiles soient confrontées aux conséquences les plus graves à court terme, les risques de sécurité liés aux changements climatiques sont mondiaux et interconnectés. Personne ne peut se cacher pour se mettre à l'abri de cette tempête.

À la veille du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, nombre de défis modernes en matière de sécurité ne cadrent pas parfaitement avec les concepts originaux de l'architecture de sécurité et de gouvernance internationales qui a été créée après la Seconde Guerre mondiale. La dégradation de l'environnement et, surtout, les changements climatiques se jouent des frontières nationales. Le monde doit donc planifier une action concertée et coordonnée pour prévoir, prévenir et se préparer à ces menaces transfrontalières prévisibles.

Prévoir exige de disposer de la capacité technique d'anticiper les conséquences les plus graves des changements climatiques grâce à des informations fiables et à une science et une technologie pertinentes. À cet égard, de nombreux progrès ont été réalisés au fil des ans, notamment grâce au déploiement de la technologie satellitaire pour mieux surveiller les changements climatiques, les régimes pluviométriques, l'humidité du sol, l'équilibre de la masse glaciaire et le débit des rivières, ce qui permet une évaluation précise. Le rapport de l'OMM, par exemple, est basé sur les données recueillies par le service Copernicus sur les changements climatiques géré par l'Union européenne. Un autre exemple est le programme Galileo, un système mondial de navigation créé par l'Union européenne, auquel l'Italie contribue activement et qui dispose de centres d'opérations au sol en Italie et en Allemagne.

Prévenir signifie être proactif pour désamorcer les menaces liées au climat, c'est-à-dire passer de l'identification et de l'évaluation des risques à l'action. Le Mécanisme de sécurité climatique lancé par le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, de concert avec le Programme des Nations Unies pour le développement et le Programme des Nations Unies pour l'environnement, est un moyen très opportun et efficace d'intégrer de manière systématique l'analyse des risques de sécurité liés au climat et de promouvoir une aide encourageante. Mais la prévention reste, de loin, la partie la plus difficile, car elle exige la capacité et la volonté d'investir des ressources dans une perspective à long terme et l'intégration de la dimension de genre en s'attaquant aux causes profondes des conflits, en utilisant efficacement les outils de la diplomatie préventive et en renforçant ou en réorientant l'aide au développement vers des zones vulnérables à l'épreuve des changements climatiques qui sont probablement des points chauds d'instabilité. C'est une tâche beaucoup plus difficile alors que le monde se concentre entièrement sur l'intervention d'urgence contre la COVID-19 et le relèvement socio-économique.

Se préparer signifie également utiliser les informations disponibles pour renforcer l'analyse et l'évaluation des risques. Cela implique d'intégrer l'évaluation des risques liés aux menaces climatiques dans les décisions politiques de niveau stratégique aux niveaux multilatéral, régional et national – en cartographiant les zones où les risques sont les plus élevés et en essayant de systématiser, d'institutionnaliser, d'intégrer et d'améliorer l'intervention. Notre réunion organisée selon la formule Arria en 2017 était principalement consacrée à cette dimension. Nous avons également été particulièrement actifs sur ces aspects au cours de notre présidence du Groupe des Sept (G7) en 2017, lorsque nous avons présidé le groupe de travail du G7 sur les changements climatiques et la fragilité.

Comme nous l'avons vu directement avec la crise de la COVID-19, les chocs mondiaux sont brutaux. Les changements climatiques nous lancent un avertissement scientifique clair qu'un choc mondial potentiel pourrait avoir des conséquences bien plus dévastatrices que la pandémie de COVID-19. Nous sommes donc en mesure de prévoir, de prévenir et de préparer.

Annexe 33**Déclaration de M. Ishikane Kimihiro, Représentant permanent du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je tiens à exprimer ma gratitude à l'Allemagne pour avoir organisé cette séance sur le climat et la sécurité. Les changements climatiques, tout comme la maladie à coronavirus (COVID-19), constituent une menace pour la sécurité humaine dans le monde entier. Ils sont d'une nature différente des conflits armés que le Conseil a toujours traités. Toutefois, comme le reconnaît la résolution 2349 (2017), dans la région du bassin du lac Tchad, les changements climatiques écologiques, entre autres facteurs, ont des effets néfastes sur la stabilité de la région.

Le Japon considère les changements climatiques de la même manière que la COVID-19 – à travers le prisme de la sécurité humaine. Les implications sécuritaires des effets des changements climatiques et des risques sécuritaires liés au climat, mentionnés dans la note de cadrage (voir S/2020/725, pièce jointe), doivent être mesurées, selon le Japon, à l'aune de la charge qu'ils imposent à la survie, aux moyens de subsistance et à la dignité des personnes.

Les effets néfastes des changements climatiques, tels que la rareté de l'eau, la sécheresse, la désertification, la dégradation des terres et l'insécurité alimentaire, ont de graves répercussions sur les populations du Sahel et d'autres régions arides. L'élévation du niveau de la mer et l'érosion des côtes menacent les habitants des petits États insulaires en développement, notamment en cas de cyclones tropicaux de grande ampleur comme le cyclone Harold, qui a frappé les îles du Pacifique en avril, et l'ouragan Dorian, qui a ravagé les côtes des Caraïbes l'été dernier. Les citoyens vivant dans la zone tempérée, y compris au Japon, souffrent également presque chaque année des inondations et des glissements de terrain provoqués par des pluies torrentielles. Aux quatre coins du globe, les catastrophes naturelles liées au climat compromettent la sécurité humaine. Dans certains endroits où les communautés manquent de résilience, ces catastrophes deviennent des multiplicateurs de risque pour la paix et la sécurité.

Afin de relever les divers défis en matière de sécurité humaine, y compris ceux qui peuvent provoquer une instabilité sociale, laquelle pourrait à son tour avoir des répercussions sur la paix et la sécurité, nous avons besoin de réponses centrées sur les personnes, globales, adaptées au contexte et axées sur la prévention, qui renforcent la protection et l'autonomisation de toutes les populations et de toutes les communautés. Nous devons également envisager et prendre des mesures globales – au-delà des cloisonnements sectoriels – qui tiennent pleinement compte des liens entre la paix et la sécurité, le développement durable, les besoins humanitaires et les droits de l'homme.

Reconnaissant que les changements climatiques sont une menace pour la sécurité humaine et la prospérité mondiale, ainsi que l'un des défis contemporains complexes pour la paix et la sécurité internationales, le Japon a encouragé le dialogue avec les pays gravement touchés par le biais des processus de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique, de la Réunion des dirigeants des îles du Pacifique et du partenariat entre le Japon et les Caraïbes. Le Japon s'est engagé à fournir 1 300 milliards de yens en 2020, soit environ 11,8 milliards de dollars, pour aider les pays en développement touchés par les changements climatiques.

Tout effort visant à minimiser l'impact négatif des changements climatiques sur la sécurité humaine et la stabilité sociale, y compris le risque sécuritaire lié au climat, doit viser des mesures à moyen et long terme pour promouvoir le développement durable. Le traitement des symptômes ne suffira pas à lui seul à arrêter les changements climatiques ou les conflits. Si nous ne construisons pas

des sociétés qui sont résilientes, durables et exemptes d'inégalités grâce au cycle vertueux de l'environnement et de la croissance, nous ne pourrions pas atteindre la paix et la sécurité. Le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes est l'instrument le plus efficace pour mettre sur pied des communautés capables de résister aux risques naturels causés par les changements climatiques. Faire de notre mieux pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030, même dans les pays touchés par des conflits et dans des situations fragiles, est la clé de la stabilité sociale.

En conclusion, je tiens à souligner que l'ONU doit jouer un rôle de premier plan dans la promotion de la coopération internationale en vue d'une action énergique contre les risques liés au climat sous tous leurs aspects. Le Japon sera un partenaire actif et infatigable dans cette entreprise.

Annexe 34**Déclaration de M^{me} Amal Mudallali, Représentante permanente du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Nous remercions l'Allemagne et les coparrains de ce débat public opportun et extrêmement important. Les énormes défis de sécurité posés par les changements climatiques sont une préoccupation pour tous, d'où l'importance de ce débat. Le format ministériel de cette séance témoigne de l'urgence de cette question, et nous remercions S. E. M. Heiko Maas de présider ce débat public.

Les changements climatiques sont un multiplicateur de menace pour les défis mondiaux actuels, qu'ils soient géopolitiques, économiques ou sociaux. Afin de lutter efficacement contre la crise climatique, la réponse doit être intégrée au développement durable et à la sauvegarde des moyens de subsistance, des économies et des écosystèmes. Fusionner les solutions en matière de changements climatiques et de sécurité dans une approche coordonnée et à l'échelle du gouvernement constitue un pas important vers une véritable résilience.

Les conséquences humaines des changements climatiques sont énormes et de proportions historiques, notamment sur les migrations. Selon des études récentes citées dans le *New York Times Magazine* cette semaine, des centaines de millions de personnes sont contraintes par la chaleur extrême et la sécheresse de choisir entre la fuite ou la mort, ce qui entraîne la plus grande vague de migration globale que le monde ait jamais connue.

Selon la Banque mondiale, plus de 8 millions de personnes se sont déplacées vers le Moyen-Orient, l'Europe et l'Amérique du Nord en raison des pluies de mousson et de la sécheresse, qui sont une conséquence des changements climatiques. Le même numéro du *New York Times Magazine* avertit que dans la région africaine du Sahel, des millions de ruraux ont afflué vers les côtes et les villes en raison de la sécheresse et des mauvaises récoltes. Si l'exode loin des climats chauds atteint l'ampleur que les recherches actuelles suggèrent, cela équivaldra à une vaste redistribution des populations mondiales.

C'est très alarmant pour nous tous, mais surtout pour les pays en développement. C'est alarmant car nos pays ne sont pas équipés pour faire face à certaines des dimensions humaines, économiques et sécuritaires que cela comporte. Ainsi, les migrations forcées dues à une pénurie de ressources ou à des phénomènes météorologiques extrêmes pourraient se greffer à la crise du déplacement de populations déjà en cours au Liban. Cela ne fera qu'exacerber les tensions sur la sécurité alimentaire et l'infrastructure des services de base. Cet effet multiplicateur lance le Liban sur une trajectoire risquée et le rend moins susceptible d'obtenir la paix.

Mise en œuvre et respect des obligations conservent toute leur importance. La mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national pour atteindre l'objectif de température fixé à l'Accord de Paris permettra de réduire le nombre de catastrophes climatiques, ce qui diminuera par là-même le besoin d'adaptation, et préservera donc la paix.

Une coopération accrue et améliorée est indispensable. Nous pensons qu'une coopération formelle robuste entre le Conseil de sécurité et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) pourrait être établie pour mettre leurs conclusions en commun et rationaliser la riposte aux risques climatiques.

Une préparation accrue est nécessaire. À cet égard, il ne faut pas négliger les travaux du GIEC. Ils incluent une cartographie des risques et vulnérabilités climatiques par région. Il serait utile d'intégrer ces conclusions scientifiques dans les travaux du Conseil de sécurité sur les risques de conflit. Des foyers de conflit pourraient être identifiés ou reclassés dans les priorités en fonction des zones de vulnérabilité climatique identifiées par le GIEC. La feuille de route que représente le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) et sa mise en œuvre locale dans les pays vulnérables pourraient également constituer le point de départ d'une meilleure préparation aux conflits potentiels causés par des phénomènes météorologiques extrêmes.

Nous devons accroître la prise de conscience de la probabilité et de la géographie des événements météorologiques. Les incidences météorologiques varient d'un pays à l'autre, et certains sont plus menacés que d'autres. Une meilleure information sur les risques climatiques, associée à une compréhension approfondie de la préparation locale, serait un premier pas sur la voie qui mène à mobiliser les ressources et améliorer la préparation du Conseil.

Selon la revue *Proceedings of the National Academy of Sciences of the United States of America*, la planète pourrait, au cours des 50 prochaines années, connaître une augmentation de température supérieure à celle enregistrée durant les 6 000 années précédentes combinées. Ce serait la plus grande menace pour la vie sur Terre, qu'elle soit humaine ou naturelle. Aujourd'hui, les cèdres emblématiques du Liban – les *Cedrus libani*, symboles de notre pays – sont menacés de disparition à cause des changements climatiques. Si rien n'est fait pour inverser les effets néfastes des changements climatiques, ils pourraient disparaître avant la fin de ce siècle. Voilà qui nous rappelle, s'il en était besoin, que les changements climatiques peuvent aussi être une menace pour les symboles, la culture et l'histoire millénaires d'un pays ou d'une région.

Annexe 35**Déclaration de M. Christian Wenaweser, Représentant permanent du Liechtenstein auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir utilisé votre présidence du Conseil de sécurité pour porter à notre attention aujourd'hui la question clef de notre époque. Nous espérons que la présente visioconférence publique contribuera à l'examen cruellement nécessaire, par le Conseil, du lien entre climat et sécurité.

Pour comprendre à quel point le Conseil a tardé à prendre en compte le lien entre climat et sécurité, il est utile d'examiner comment les autres organes principaux de l'ONU se sont exprimés sur cette corrélation. Le rapport du Secrétaire général sur les changements climatiques et leurs répercussions éventuelles sur la sécurité (A/64/350), présenté à l'Assemblée générale il y a près de 11 ans, prévoyait que les changements climatiques entraîneraient une augmentation des migrations non volontaires, des conflits à l'intérieur d'un même État dus aux ressources en eau et à des différends territoriaux, ainsi que de l'insécurité alimentaire et hydrique. Comme le reconnaît la note de cadrage pour le débat d'aujourd'hui :

« Ces effets des changements climatiques peuvent conduire, notamment, à l'insécurité alimentaire, à des déplacements à grande échelle et à des tensions sociales, exacerbant la portée, prolongeant la durée, ou ajoutant au risque, de conflits futurs. » (S/2020/725, pièce jointe, par. 2)

De fait, nous observons ces dynamiques aujourd'hui dans les situations inscrites à l'ordre du jour du Conseil, notamment au Yémen, où la capacité réduite à cultiver des aliments et accéder à l'eau propre, du fait des changements climatiques, exacerbe les souffrances ; dans le bassin du lac Tchad, où un moindre approvisionnement en eau a entraîné des conflits entre agriculteurs et éleveurs et provoqué des migrations ; ou en Somalie, où les sécheresses de plus en plus nombreuses ont conduit à une pénurie de moyens de subsistance et à une plus grande pauvreté, ce qui a déclenché voire prolongé les conflits. Il est plus qu'urgent que le Conseil se penche sur l'incidence du climat sur ses travaux dans ces circonstances, et ce, d'autant plus au vu de la spirale négative rapide affichée par les changements climatiques ces 10 dernières années.

Cela étant, le Conseil doit faire plus. Jusqu'à présent, il a traité la question du climat de manière inégale, en l'abordant tel un facteur secondaire. Ses résolutions qui évoquent le climat sont liées à des situations sur le continent africain, et elles l'abordent uniquement comme un facteur aggravant ou amplificateur d'autres sources de conflit. Mais comme l'explique le rapport du Secrétaire général, les changements climatiques ne se limitent pas à exacerber les menaces, ils sont la cause profonde de l'insécurité de centaines de millions de personnes concernées ou non par des situations inscrites à l'ordre du jour du Conseil, et ne sont aucunement restreints à l'Afrique.

De nombreux États Membres craignent les destructions massives qui sont causées par les phénomènes météorologiques extrêmes et dont le réchauffement de la planète a considérablement accru la probabilité, ou l'élévation du niveau de la mer à cause de laquelle, d'après les projections actuelles, des États entiers seront rendus inhabitables ou simplement voués à disparaître au cours de notre vie. Les peuples autochtones en particulier sont exposés au risque d'une modification radicale de leurs écosystèmes et de leurs habitats du fait des changements climatiques. Les effets directs du réchauffement de la planète constituent en soi une menace pour l'existence même de nombreux États et peuples du monde. Que pourrait-il y avoir de plus pertinent pour la paix et la sécurité ?

Un des arguments que nous entendons de la part de ceux qui s'opposent à ce qu'une attention systématique soit accordée au lien entre climat et sécurité est que le Conseil de sécurité n'est pas le mieux placé des organes de l'ONU pour en être chargé. Le Liechtenstein a conscience de l'expertise dont disposent divers organes de l'ONU sur cette question et encourage le Conseil à tirer meilleur parti des capacités et moyens en place dans tout le système des Nations Unies pour améliorer sa compréhension du lien entre climat et sécurité, notamment avec le Mécanisme de sécurité climatique, dirigé par le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, le Programme des Nations Unies pour le développement et le Programme des Nations Unies pour l'environnement. Toutefois, l'argument sous-jacent qui s'oppose à ce que le Conseil se penche sur le climat relève d'un modèle de sécurité axé exclusivement sur la sécurité au sens strict, or cette acception est dépassée depuis longtemps comme l'a amplement démontré la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Le Conseil de sécurité risque concrètement de s'empêcher encore davantage de jouer son rôle de gardien de la paix et de la sécurité s'il n'adopte pas, pour définir la sécurité, une notion plus large qui reflète la réalité dans laquelle nous vivons tous.

La menace actuelle qui pèse sur la sécurité humaine du fait de la pandémie de COVID-19 doit être un argument de plus pour inciter le Conseil à s'attaquer aux changements climatiques. Les confinements économiques ont peut-être contribué à un ralentissement temporaire des émissions, mais les efforts visant à redémarrer rapidement les économies doivent faire appel aux formes de production d'énergie les plus propres possibles, afin d'éviter une rechute et d'éventuels nouveaux revers. Reconstruire en mieux, en réponse à la pandémie, signifie aussi instaurer des économies plus vertes et plus durables. La COVID-19 a également appelé l'attention du monde entier sur la nécessité d'une gestion humaine responsable de la biodiversité mondiale, face à des défis tels que le commerce illégal d'espèces sauvages.

La note de cadrage distribuée pour le débat d'aujourd'hui souligne qu'il est nécessaire d'adopter une approche des risques de sécurité liés au climat qui éclaire la prise de décisions, facilite l'évaluation des risques de sécurité liés au climat et permette au Conseil d'y apporter des réponses appropriées. Un premier pas dans ce sens pourrait passer par une résolution du Conseil sur le climat et la sécurité qui créerait un mécanisme de communication de l'information utilisant la considérable expertise déjà développée au sein du système des Nations Unies, y compris de ses organismes spécialisés.

Le Conseil pourrait également examiner si une équipe spéciale composée d'organismes compétents des Nations Unies pourrait renforcer l'action du Conseil en ce qui concerne les liens entre le climat et la sécurité en organisant régulièrement des séances d'information et en mettant à disposition les compétences et les informations pertinentes. En attendant, des références plus systématiques aux effets du réchauffement de la planète sur les situations dont le Conseil est saisi, notamment en dehors du continent africain, sont nécessaires, et ce, depuis longtemps.

Annexe 36

Déclaration de la Mission permanente du Luxembourg auprès de l'Organisation des Nations Unies

Le Luxembourg souscrit pleinement à la déclaration du Chef de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies (voir annexe 18).

Nous voudrions remercier et féliciter la présidence allemande et les autres membres du Conseil de sécurité qui ont coparrainé ce débat public très important sur le climat et la sécurité.

Partout dans le monde, les changements climatiques provoquent des phénomènes météorologiques plus graves et de plus en plus imprévisibles, des inondations plus fréquentes et plus importantes, des sécheresses qui durent trop longtemps, l'élévation du niveau de la mer et des catastrophes naturelles, ce qui provoque des pénuries d'eau et de nourriture et dans certains cas, contribue à la propagation de pandémies. Ces effets des changements climatiques peuvent également augmenter les risques de conflits, notamment en ce qui concerne l'accès aux ressources naturelles, comme les terres et l'eau, exacerber les conflits existants et entraîner de nouveaux défis pour la sécurité mondiale. Il est clair, comme l'indique la note de cadrage établie en vue de ce débat (voir S/2020/725, pièce jointe), que les effets des changements climatiques sont des multiplicateurs de menace et constituent des facteurs de risque majeurs pour la paix et la sécurité internationales.

De nombreux conflits en cours, notamment dans la région du Sahel, trouvent leur origine dans des différends concernant l'accès aux ressources naturelles, en particulier les terres agricoles et les pâturages, dont la productivité diminue en raison de la surexploitation et des effets des changements climatiques. Les sécheresses prolongées et les régimes météorologiques de plus en plus imprévisibles dans des systèmes de production qui dépendent principalement des eaux pluviales ont de graves conséquences. Les systèmes de gouvernance des terres rurales ne sont plus efficaces dans de nombreuses régions, où les densités de population ont fortement augmenté et où les communautés locales ont commencé à s'armer pour défendre ce qu'elles considèrent comme leurs terres contre l'occupation ou l'utilisation par d'autres communautés. Si ces multiplicateurs de menace ne sont pas pris en compte, on voit mal comment une région comme le Sahel pourrait parvenir à un développement pacifique et durable.

Par sa mobilisation en ce qui concerne cette question depuis 2007 et plus particulièrement depuis juillet 2011, le Conseil de sécurité a joué un rôle déterminant s'agissant de mettre en évidence les liens entre les changements climatiques et la sécurité et a permis à l'ONU de traiter ces liens de manière plus systématique et plus efficace. La création du Mécanisme de sécurité climatique – un effort conjoint du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, du Programme des Nations Unies pour le développement et du Programme des Nations Unies pour l'environnement – a été une étape importante à cet égard. Avec ses partenaires, le Mécanisme de sécurité climatique a mis au point une boîte à outils pour promouvoir une approche commune de l'analyse des risques de sécurité liés au climat et pour élaborer des réponses intégrées au moment voulu.

À notre avis, il est essentiel d'intégrer cette boîte à outils, notamment les indicateurs d'alerte rapide, dans les cadres d'évaluation politique, sociale et économique des équipes de pays des Nations Unies. Cela permettra à l'ONU de détecter et d'évaluer le plus tôt possible les risques pour la sécurité liés à l'exposition aux changements climatiques et aux vulnérabilités, ainsi que ceux liés à l'état et à la gouvernance des ressources naturelles. Dans le cadre de ces efforts, l'ONU gagnerait

à coopérer avec l'Union européenne, les organisations régionales et sous-régionales comme l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, les institutions financières internationales et d'autres partenaires de développement, y compris la société civile.

Les informations obtenues de cette manière devraient enrichir les séances d'information régulières du Conseil de sécurité. Elles devraient également servir de base analytique pour des réponses communes à tous les niveaux, notamment pour renforcer la capacité des équipes de pays et des missions des Nations Unies sur le terrain à intégrer les risques de sécurité liés au climat dans leurs initiatives de prévention et de réaction.

Le Luxembourg est favorable au renforcement du rôle et des moyens du Mécanisme de sécurité climatique pour qu'il soit en mesure de fournir des conseils stratégiques au Conseil de sécurité, au Secrétariat et aux autres organes de l'ONU. Cela pourrait contribuer à renforcer la prévention et le règlement des conflits grâce à la médiation et à la consolidation de la paix environnementale, à l'amélioration de la gouvernance et d'une gestion durable des ressources naturelles, à une meilleure adaptation aux changements climatiques et au renforcement de la résilience.

La coordination est essentielle, et il faut encourager les organismes des Nations Unies au niveau national à s'attaquer à ces défis de manière plus cohérente et plus efficace dans le contexte de différents cadres de coopération de l'ONU en faveur du développement durable. Dans le même temps, il est primordial que les acteurs onusiens chargés de la paix et de la sécurité renforcent leur coopération avec ceux qui s'occupent des besoins humanitaires et de développement, de l'adaptation aux effets des changements climatiques et de l'atténuation de ces effets, ainsi que des droits de l'homme et de l'état de droit. Les opérations de paix des Nations Unies doivent améliorer leur efficacité en termes d'utilisation des ressources et devraient être en mesure de s'occuper également des questions ayant trait aux différends concernant les terres et les autres ressources naturelles. Par ailleurs, l'aide humanitaire et l'aide au développement ainsi que les efforts d'adaptation aux effets des changements climatiques et d'atténuation de ces effets doivent tenir davantage compte des risques de conflit, en prenant en compte les besoins de sécurité et de développement à long terme de toutes les parties prenantes et de toutes les communautés.

En tant que premier donateur mondial d'aide publique au développement en proportion du revenu national brut, et en tant que partenaire fiable en matière de développement international et dans le domaine de la sécurité et de la défense, le Luxembourg met en œuvre une politique étrangère « 3D », qui associe les outils de la diplomatie, du développement durable et de la défense. En conséquence, le Luxembourg appuie les efforts du Conseil de sécurité et de la communauté internationale dans son ensemble qui permettent d'améliorer la gouvernance des ressources naturelles et de renforcer la résilience face aux changements climatiques, avec pour dividendes la paix et la sécurité.

Annexe 37**Déclaration de la Mission permanente du Mexique auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : espagnol]

Le Mexique remercie l'Allemagne, la Belgique, l'Estonie, la France, le Niger, la République dominicaine, Saint-Vincent-et-les Grenadines, la Tunisie, le Royaume-Uni et le Viet Nam d'avoir organisé ce débat sur les changements climatiques et la sécurité. Cette question est de la plus haute importance, car les effets négatifs – souvent catastrophiques – de ce phénomène mettent en péril la survie même de la race humaine.

Nous sommes certains que la présente séance permettra de faire avancer le débat sur les effets que les changements climatiques peuvent avoir, dans certains cas, dans les pays en situation de conflit et d'après-conflit. Même si le Conseil de sécurité n'est pas l'organe chargé de contrer la menace que ce phénomène représente pour le monde, ses effets peuvent exacerber les risques d'instabilité. Nous ne parlons pas seulement de phénomènes extrêmes, tels que les sécheresses ou les inondations, qui peuvent être aggravés par les effets des changements climatiques, mais également de la dégradation de l'environnement à long terme, comme l'élévation du niveau de la mer ou la perte de productivité agricole. Tous ces phénomènes ont eu des conséquences dévastatrices pour les populations de certaines régions.

Nous appuyons les diverses approches du Secrétaire général qui mettent l'accent sur l'importance d'investir dans la prévention sous ses multiples facettes, ce qui sera moins coûteux pour la communauté internationale que de réagir aux conflits. À cet égard, les capacités analytiques du système des Nations Unies doivent être renforcées afin de mieux comprendre comment les changements climatiques peuvent accroître les risques susceptibles d'avoir des effets négatifs sur la sécurité dans des situations spécifiques.

L'architecture institutionnelle va dans la bonne direction avec la mise en place d'un mécanisme de collaboration au sein du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix. La collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement et le Programme des Nations Unies pour l'environnement nous aidera à perfectionner le type d'analyses globales dont le Conseil de sécurité a besoin.

Les changements climatiques sont un phénomène aux conséquences multidimensionnelles. C'est pourquoi la réponse doit aussi être multidimensionnelle. La réalité sur le terrain appelle une action cohérente, coordonnée et intégrée. Dans les cas où le Conseil suggère qu'il existe un lien entre les changements climatiques et la sécurité, non seulement des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales sont présentes, mais le système de développement l'est également.

Dans ce contexte, nous devons travailler de concert afin que l'analyse des risques prenne en compte les tendances que le système de développement observe sur le terrain, et vice versa, pour que l'on s'attaque de manière préventive aux problèmes de développement identifiés afin qu'ils ne deviennent pas des problèmes de sécurité. En fin de compte, les causes structurelles des conflits doivent être éliminées.

De la même manière que la lutte contre les changements climatiques doit être guidée par les meilleures connaissances scientifiques disponibles, conformément à l'Accord de Paris sur les changements climatiques, le Conseil de sécurité doit disposer des meilleures analyses, au cas par cas, et dans des situations spécifiques qui relèvent de sa compétence. C'est ainsi que les décisions du Conseil peuvent être efficaces et effectives, en tenant compte de la réalité sur le terrain.

Nous estimons que ce phénomène représente une entrave majeure au développement qui doit être combattue de manière globale et dans le respect des engagements internationaux en la matière, en particulier la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et l'Accord de Paris. L'attention que le Conseil de sécurité est en mesure de consacrer à cette question dans des contextes spécifiques doit compléter les travaux entrepris par le système multilatéral de lutte contre les changements climatiques, qui vise à se montrer plus ambitieux en matière d'atténuation, d'adaptation, de financement, de technologie et de renforcement des capacités. Le Mexique est un acteur actif dans ces domaines et il est attaché à la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris.

Enfin, le Mexique estime qu'il est essentiel que le Conseil de sécurité fasse connaître les effets des changements climatiques sur certains conflits et qu'il dote les parties concernées du système des Nations Unies de capacités et d'outils optimaux pour lutter contre les facteurs de risque et mettre en œuvre les mesures nécessaires. Une collaboration véritablement globale et coordonnée est le meilleur moyen de lutter contre les problèmes que posent certains effets des changements climatiques, dans des cas spécifiques, pour la paix et la sécurité internationales.

Annexe 38**Déclaration de M. Amrit Rai, Représentant permanent du Népal auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je tiens en premier lieu à remercier la présidence allemande et les autres coparrains – la Belgique, l'Estonie, la France, le Niger, la République dominicaine, le Royaume-Uni, Saint-Vincent-et-les Grenadines, la Tunisie et le Viet Nam – d'avoir organisé ce débat public ministériel sur le thème du climat et de la sécurité. Je tiens également à remercier les intervenants de leurs exposés instructifs.

Les menaces à la paix et à la sécurité internationales peuvent émaner de partout, et elles peuvent dépasser les frontières nationales. Par ailleurs, les menaces non traditionnelles et émergentes remettent gravement en question la sécurité et la stabilité internationales.

La pandémie de maladie à coronavirus en cours nous rappelle de manière brutale que de nombreuses menaces à la sécurité sont imputables à des ennemis imperceptibles. Elle a également étalé au grand jour la complaisance qui caractérise la coopération mondiale en la matière et mis à nu notre manque évident de préparation.

Les menaces dangereuses et existentielles que posent les changements climatiques, en particulier pour les petits États insulaires en développement et d'autres pays vulnérables, sont connues depuis longtemps. Les catastrophes climatiques, notamment la montée du niveau de mers, les ouragans, les glissements de terrain, les pluies torrentielles et les conditions météorologiques extrêmes, entre autres, ont une incidence sur la sécurité alimentaire et la biodiversité, accentuent les migrations environnementales et déstabilisent l'ordre économique de ces pays. Conjugué à l'escalade des difficultés, un tel scénario ne peut que provoquer des conflits.

Les pays dans des situations particulières, notamment les pays les moins avancés (PMA), les pays en développement sans littoral (PDSL) et les petits États insulaires en développement (PEID), sont les principales victimes de la catastrophe climatique. Aucun pays, aussi puissant soit-il, ne peut à lui seul régler ce problème. Cela exige de déployer des efforts concertés et globaux aux niveaux régional et mondial. Les pays dans des situations particulières – les PMA, les PDSL et les PEID – doivent bénéficier d'un appui sous forme d'accès facilité, transparent et direct aux fonds et aux techniques nécessaires pour lutter contre la crise climatique.

Le Conseil de sécurité peut jouer un rôle important dans la lutte contre la menace des changements climatiques simplement en faisant montre de son engagement collectif. Les membres du Conseil doivent montrer l'exemple. L'appui politique exprimé par les cinq membres permanents du Conseil en faveur des cadres existants de lutte contre les changements climatiques est tout aussi important.

L'Accord de Paris sur les changements climatiques témoigne de l'attachement collectif à un avenir commun sûr dans le monde. Cependant, le problème de la mise en œuvre est préoccupant.

Notre incapacité à renforcer l'action climatique compromettra non seulement la santé de la planète, mais également la sûreté et la sécurité de ses habitants. L'action climatique ne doit donc pas être considérée uniquement comme un objectif secondaire ou un aspect supplémentaire de nos politiques. Elle doit occuper une place centrale si nous voulons un monde sûr et la sécurité pour l'humanité.

En tant que pays montagneux, le Népal reste exposé aux incidences néfastes des changements climatiques. Nous portons un fardeau disproportionné en dépit de nos émissions négligeables. Un rapport sur la région de l'Hindou Kouch-Himalaya publié l'année dernière par le Centre international de mise en valeur intégrée des montagnes

a averti que jusqu'à deux tiers des glaciers de la région fondraient d'ici à 2100 si l'on continue de faire comme si de rien n'était. Cela pourrait avoir des répercussions sur la disponibilité de l'eau et d'autres ressources, notamment les denrées alimentaires hors des zones montagneuses, par exemple dans les bassins fluviaux, qui subviennent aux besoins de plus d'un milliard de personnes. Les effets néfastes tels que la fonte des neiges de l'Himalaya, les débâcles glaciaires et l'extinction de certaines espèces végétales et animales rares se font déjà ressentir.

Pour terminer, le Népal exhorte tous les pays à répondre à l'appel silencieux que représentent les effets désastreux des changements climatiques sur les peuples et la planète et à lutter véritablement contre cette crise pour le bien de l'humanité.

Annexe 39

Déclaration de M. Samson Iteboje, Représentant permanent adjoint du Nigéria auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je tiens tout d'abord à remercier toutes les délégations qui ont organisé conjointement le présent débat public. Nous remercions en particulier le Secrétaire général António Guterres de ses observations et de ses recommandations ambitieuses. Nous remercions également les autres intervenants d'avoir partagé leurs vues sur ce sujet important.

Ma délégation souhaite ajouter les observations suivantes à titre national.

Les changements climatiques constituent un problème mondial qui touche l'ensemble de l'humanité à plusieurs niveaux. L'incidence distincte des changements climatiques sur les hommes et les femmes se traduit par des conflits violents, l'instabilité politique et des troubles économiques, provoquant l'insécurité alimentaire et des pertes des moyens de subsistance, qui menacent les progrès durement acquis en matière de développement.

Les effets cumulés des changements climatiques sont à l'origine de la hausse des températures, des précipitations irrégulières, de la montée du niveau des mers et des inondations, des sécheresses, de la désertification, de la dégradation des sols, des conditions climatiques extrêmes, de la diminution des ressources en eau douce et de la perte de biodiversité, ce qui prive des populations entières de leurs moyens de subsistance. Les femmes, qui constituent la majorité de la main d'œuvre agricole en Afrique et ailleurs, sont touchées de façon disproportionnée par les effets des changements climatiques, ce qui creuse les inégalités entre les sexes, a des répercussions sur la santé maternelle et la productivité économique des femmes et augmente le risque de violence fondée sur le genre.

Dans les pays touchés par des conflits, où les populations souffrent déjà de nombreux risques posés par les changements climatiques, la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a encore aggravé la situation en empêchant l'accès aux marchés, en perturbant les chaînes d'approvisionnement et en limitant la mobilité, provoquant la fermeture des marchés. À cela s'ajoute un autre risque important pour la sécurité, à savoir l'incapacité de pratiquer la distanciation physique entre personnes déplacées par des phénomènes climatiques qui se retrouvent dans des camps aux installations sanitaires et d'assainissement inadéquates. Une telle situation risque d'entraîner un nombre élevé d'infections, qui peuvent ensuite se propager aux communautés voisines. La pandémie de COVID-19 a ainsi révélé l'étendue des inégalités dans toutes leurs nuances, ainsi que les possibilités de résilience et de rétablissement.

La concurrence autour de ressources naturelles vitales, en particulier l'eau et les pâturages, n'a fait que s'intensifier à mesure que les effets des changements climatiques se sont fait sentir. Cette concurrence a eu des répercussions importantes sur la sécurité au Nigéria et dans d'autres pays africains. Les crises incessantes entre éleveurs et agriculteurs au Nigéria démontrent la réalité des changements climatiques ainsi que l'interdépendance entre le contrôle des ressources et les défis tenaces en matière de sécurité qui en découlent.

Les changements climatiques sont également liés aux problèmes de migration, de terrorisme et d'affrontements entre agriculteurs et éleveurs dans le Sahel, avec leur lot de mutilations, de meurtres, de viols et d'autres formes de banditisme associés aux éleveurs nomades fortement armés. La perte croissante des écosystèmes, qui fournissent traditionnellement les moyens de subsistance aux communautés de la région, a continué à provoquer des déplacements forcés et des migrations.

Le bassin du lac Tchad, qui était autrefois une source de productivité, de sécurité alimentaire et de richesse pour les citoyens de huit pays africains vivant autour du bassin, s'est considérablement réduit par rapport à sa taille initiale en raison des changements climatiques. Cela a entraîné une grave crise humanitaire, la région souffrant de la violence liée aux groupes armés, comme le groupe terroriste Boko Haram. Les restrictions imposées à la circulation des agriculteurs et des éleveurs en quête d'autres moyens de subsistance pendant les sécheresses limitent les possibilités de diversification des revenus, accroissant leur vulnérabilité face au recrutement de jeunes, ainsi qu'à l'enlèvement et à l'asservissement des femmes par des groupes armés.

Nous rappelons que le Secrétaire général a organisé le Sommet sur l'action pour le climat le 23 septembre 2019 pour attirer l'attention de la communauté internationale sur l'aggravation de la crise climatique et tracer de nouvelles voies afin d'appuyer la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur les changements climatiques et du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les dirigeants à tous les niveaux ont été invités à relever le défi et à démontrer que le statu quo n'était plus acceptable. Le Sommet sur l'action pour le climat a fixé une orientation claire pour l'action climatique, tout en mettant en évidence les domaines dans lesquels nous devons redoubler d'efforts afin de respecter la limite de 1,5 °C d'ici à la fin du siècle.

Le Sommet sur l'action pour le climat a ainsi confirmé que la limite de 1,5 °C constituait la limite socialement, économiquement, politiquement et scientifiquement sûre pour le réchauffement climatique d'ici la fin de ce siècle, et que l'objectif de zéro émission nette d'ici 2050 représentait l'objectif climatique mondial à long terme pour tous. Il a appelé tous les pays à accélérer d'urgence leurs efforts pour définir ce que cela implique pour les engagements à court terme (2020) et à moyen terme (2030), qui seront pris en compte dans leurs contributions déterminées au niveau national, et à harmoniser leurs stratégies afin de respecter ces engagements.

Il est indéniable que le monde doit prendre des mesures plus concrètes pour enrayer le déclin rapide de la santé de notre planète. Tous les dirigeants doivent intensifier leurs actions en faveur du climat, comme l'a demandé le Secrétaire général. Le Nigéria est fermement déterminé à respecter ses obligations au titre de l'Accord de Paris, en particulier les aspirations inscrites dans sa contribution déterminée au niveau national, notamment l'engagement à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 20 % sans condition et de 45 % sous condition d'ici 2030.

Le Nigéria est en première ligne des efforts visant à créer des partenariats solides pour la recharge du lac Tchad, étant convaincu que cela permettra d'améliorer les conditions de vie des populations vivant dans la région, promouvra les activités productives durables, rehaussera la coopération entre États et la circulation transfrontières, renforcera l'adaptation et la résilience des communautés et contribuera à faire face aux risques environnementaux et de sécurité qui menacent la région, ses ressources et ses habitants. À cet effet, le Gouvernement nigérian est en train d'élaborer un programme de réhabilitation et met la dernière main à un plan d'action pour la résilience du bassin du lac Tchad face aux changements climatiques, qui comprend un projet de transfert d'eau entre bassins dont le coût est estimé à 55 milliards de dollars.

Le Nigéria a également adopté l'idée d'émettre des obligations vertes en tant que source innovante et différente de financement de projets afin de réduire les émissions et de mettre en place les infrastructures climatiques solides dont il a besoin, telles que les énergies renouvelables, les transports à faible émission de carbone, les infrastructures hydriques et l'agriculture durable. Ces obligations souveraines ont été utilisées pour fournir de l'énergie renouvelable hors réseau dans sept universités fédérales situées dans différentes zones géopolitiques du pays, ainsi que pour générer

et distribuer des ressources d'énergie renouvelable hors réseau dans certaines zones non desservies ou mal desservies, en particulier les communautés rurales du pays, avec une réduction des émissions allant jusqu'à 41 888,04 tonnes métriques au cours des deux dernières années, créant des emplois verts et plantant des arbres sur plus de 2 000 hectares de terres dans tout le Nigéria.

En signe de notre détermination, nous avons émis une nouvelle série d'obligations, que nous comptons utiliser pour tripler les réductions d'émissions de gaz à effet de serre du Nigéria, stimuler la croissance économique et catalyser les investissements dans les programmes sociaux, tels que l'éducation et la santé. Nous continuerons à forger une coalition mutuellement bénéfique de partenariats mondiaux, incluant le secteur privé et les gouvernements régionaux, afin de relever les défis socioéconomiques et de sécurité auxquels est confrontée la région du lac Tchad.

Le Nigéria compte également revoir à la hausse sa contribution déterminée au niveau national afin d'inclure de nouveaux secteurs d'ici fin 2020. Dans le secteur de l'eau, le Nigéria a souscrit une obligation verte pour l'irrigation et construit des barrages polyvalents pour l'électricité, l'irrigation et l'approvisionnement en eau, conformément aux principes de gestion intégrée des ressources en eau. Dans le secteur de la gestion des déchets, le Nigéria prévoit d'élaborer une politique nationale des déchets solides et liquides et de commander une étude de faisabilité de projets de valorisation énergétique des déchets au niveau national et à l'échelon des États afin d'attirer les investisseurs privés.

Le Nigéria poursuivra ses efforts pour établir des pôles dans les six zones géopolitiques du pays afin de mettre à profit les idées novatrices des jeunes Nigériens en matière de climat, ainsi que pour associer les jeunes aux processus de décision dans le cadre de son architecture globale de gouvernance des changements climatiques. Nous continuerons également à créer des emplois verts/entreprises pour les jeunes à partir des énergies renouvelables, y compris l'énergie solaire, et avons établi un fonds d'innovation pour les jeunes au sein de la Banque d'agriculture, de la Banque d'industrie et de la Banque de développement du Nigéria. Nous allons également mobiliser la jeunesse nigériane pour la plantation de 25 millions d'arbres afin d'améliorer le puits de carbone du Nigéria.

Pour terminer, il est indéniable que les défis des changements climatiques sont titanesques. Étant donné qu'aucun pays ne peut faire face seul à ce phénomène, nous appelons à des efforts conjoints et à la collaboration pour s'attaquer au problème.

Annexe 40

Déclaration de la Mission permanente de la Pologne auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je voudrais adresser mes sincères remerciements à l'Allemagne pour avoir pris l'initiative d'inscrire à l'ordre du jour du Conseil de sécurité l'importante question de la sécurité liée aux changements climatiques. Nous remercions les intervenants de leurs éclairages intéressants.

Nous sommes fermement convaincus qu'il incombe non seulement à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social, mais aussi au Conseil de sécurité, de faire face aux conséquences des changements climatiques, car ceux-ci présentent des risques pour la paix et la sécurité. Nos réponses doivent être globales et plus intégrées. Nous devons faire tout notre possible pour réaliser des progrès tangibles sur cette question.

L'heure est venue d'agir pour protéger notre planète et de mettre en œuvre des politiques environnementales ambitieuses pour nous aider à enrayer le réchauffement climatique et ses conséquences.

Nous constatons dans le monde entier que la dégradation de l'environnement et les changements climatiques ont un impact négatif sur la vie des gens. Il faut absolument réduire les émissions conformément à l'Accord de Paris sur les changements climatiques et à l'Ensemble de règles de Katowice. Nous devons également relever les défis mondiaux résultant des changements climatiques, tels que la pénurie de nourriture et d'eau, les sécheresses, les déplacements, les inondations et la concurrence pour les ressources naturelles.

Nous savons que les conséquences des changements climatiques se feront surtout sentir dans les pays et les régions qui sont confrontés à une mauvaise gouvernance et à des défis socio-économiques. Elles toucheront en particulier les populations vulnérables du Sahel, d'Afrique, des États insulaires et d'Asie. C'est pourquoi les efforts de stabilisation et de consolidation de la paix doivent être tenir compte des conditions climatiques. Il faut mettre davantage l'accent sur un programme de prévention.

Dans ce contexte, je voudrais souligner l'importance d'anticiper les risques en utilisant les nouvelles technologies et les nouvelles données. Nous saluons le travail du Mécanisme de sécurité climatique de l'ONU. L'évaluation et les stratégies de gestion des risques, ainsi que le partage des connaissances et des expériences et le renforcement des capacités dans les pays en développement, seront essentiels pour renforcer la résilience. Nous pensons qu'avec des systèmes d'alerte précoce efficaces basés sur des données fiables sur les risques pour la sécurité climatique, nous pourrions améliorer les prévisions afin de mieux prévenir les épidémies.

Comme la Pologne l'a souligné à diverses reprises lors des séances du Conseil auxquelles nous siégeons en 2018 et 2019, nous estimons qu'il est important d'accorder une plus grande place aux risques pour la sécurité climatique sous la forme de débats périodiques du Conseil et de résolutions dans le cadre de situations spécifiques à un pays ou à une région. La Pologne serait favorable à ce que le Secrétaire général fasse régulièrement rapport sur les liens entre les changements climatiques et les conflits armés. De plus, afin d'assurer une prévention plus efficace des conflits, le Conseil de sécurité devrait avoir une approche globale des nouveaux défis. Il serait donc également essentiel d'inclure les risques de sécurité climatique dans les efforts de maintien et de consolidation de la paix et, le cas échéant, de les prendre en compte dans les mandats des opérations de paix.

Enfin, la lutte contre les risques sécuritaires liés aux changements climatiques exige une réponse multilatérale et une coopération régionale, car aucun pays n'est en mesure de relever seul ces défis. Nous espérons que la discussion d'aujourd'hui nous aidera à élaborer une compréhension commune face à l'urgence de la question et à faire avancer ce programme. Nous devons maintenir cet élan. Alors que nous luttons contre l'impact de la maladie à coronavirus, il est plus important que jamais de reconstruire en mieux et de manière plus écologique et de mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Accord de Paris sur les changements climatiques.

Annexe 41

Déclaration de M. Francisco Duarte Lopes, Représentant permanent du Portugal auprès de l'Organisation des Nations Unies

Le Portugal s'associe à la déclaration présentée par l'Union européenne (voir annexe 18). En tant que membre du Groupe des amis sur le climat et la sécurité, le Portugal souhaite également s'aligner sur la déclaration commune présentée par le Groupe (voir annexe 21).

Au milieu d'une crise sanitaire mondiale, qui se transforme rapidement en une crise humanitaire, économique et sociale majeure, le moment où nous avons reconnu que les changements climatiques étaient le grand défi de notre époque peut sembler lointain. Mais la crise climatique est toujours là. Elle sera encore là lorsque nous vaincrons cette pandémie, et elle continuera à avoir un impact sur la paix et la sécurité internationales.

Cette pandémie mondiale devrait en fait nous rappeler que nous devons continuer à regarder au-delà des facteurs que nous avons traditionnellement associés à la paix et à la sécurité. Nous devons comprendre la paix et la sécurité de manière globale, en tenant dûment compte des thèmes transversaux et multidimensionnels tels que la migration, les femmes et les jeunes, la santé et le climat. Les changements climatiques sont un multiplicateur majeur des menaces, en particulier dans les régions déjà fragiles. La concurrence pour des ressources naturelles en diminution alimente les conflits existants. Les vulnérabilités qui existent déjà sont amplifiées par la montée des eaux, les précipitations excessives et les sécheresses prolongées, augmentant ainsi l'instabilité socioéconomique qui incite souvent les personnes à partir en quête de conditions de vie meilleures.

Au cours des dernières années, le système des Nations Unies a progressé en matière d'intégration des risques de sécurité liés au climat dans son analyse et ses actions. Le Mécanisme de sécurité climatique est un bon exemple des progrès réalisés et de l'approche holistique ainsi requise. Le Conseil de sécurité lui-même a intégré les répercussions des changements climatiques sur la paix et la stabilité dans un certain nombre de résolutions, et il a discuté de ce multiplicateur de menace lors de plusieurs débats thématiques et séances informelles.

Nous pensons que le moment est venu pour le Conseil de sécurité d'aborder le lien entre climat et sécurité de manière plus systématique. Nous encourageons le Conseil à continuer de donner mandat aux opérations de maintien de la paix de tenir compte des risques liés au climat dans leurs activités. L'ONU et les États Membres doivent également renforcer les capacités du personnel des Nations Unies participant à ces opérations, ce qui leur permettrait de mieux identifier et traiter les risques de sécurité liés au climat.

Parallèlement, le Mécanisme de sécurité climatique doit être encore renforcé afin d'avoir un plus grand rôle dans la mobilisation des connaissances et de contribuer à leur intégration dans l'ensemble du système des Nations Unies. La collecte et l'analyse des données sont essentielles pour que le Conseil de sécurité dispose d'informations fiables sur l'impact des risques de sécurité liés au climat dans les situations de conflit et puisse développer des outils, des partenariats et des capacités d'alerte rapide qui permettraient d'évaluer en temps utile les risques de sécurité liés au climat et d'y répondre afin de prévenir l'escalade des conflits. Une participation plus étroite des organismes, fonds et programmes des Nations Unies constituerait une valeur ajoutée.

En outre, l'analyse et la prise de conscience des risques de sécurité liés au climat doivent être mieux intégrées dans les efforts de l'ONU et des États Membres en faveur de la diplomatie préventive et de la consolidation de la paix, de la compréhension des

liens entre changements climatiques, prévention des conflits et pérennisation de la paix, et de la mise en place de stratégies adéquates d'alerte précoce, de prévention et de gestion des risques.

Pour une approche plus cohérente, par laquelle les piliers paix et sécurité et développement de l'ONU œuvrent plus étroitement ensemble, nous devons tenir compte du rôle de la Commission de consolidation de la paix. Tirer parti du rôle consultatif de la Commission de consolidation de la paix auprès du Conseil de sécurité et de l'engagement bienvenu des formations par pays à fournir des conseils écrits avant les débats du Conseil de sécurité pourrait également être un moyen d'alimenter le lien entre le climat et la sécurité dans les discussions concrètes sur la paix et la sécurité.

Enfin, nous devrions agir au-delà du système des Nations Unies pour aller vers la société civile et les organisations universitaires qui ont recueilli des données et développé une analyse approfondie de ce lien, ainsi que vers le terrain, en particulier les pays qui sont en première ligne des risques de sécurité liés au climat et qui ont accès à des preuves empiriques inestimables.

Annexe 42**Déclaration de la Mission permanente du Qatar auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : arabe]

D'emblée, nous voudrions vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat crucial sur le défi mondial multidimensionnel que constituent les changements climatiques et leur impact sur la paix et la sécurité internationales. Nous remercions également les intervenants pour leurs présentations précieuses et détaillées.

La séance d'aujourd'hui se déroule dans des circonstances sans précédent, à savoir les défis extraordinaires posés par la pandémie de maladie à coronavirus, qui a des répercussions importantes sur les moyens de subsistance, et les risques accrus liés aux changements climatiques, avec les effets qui en découlent sur la sécurité alimentaire, les déplacements humains à grande échelle dus à la sécheresse, les catastrophes naturelles fréquentes et la rareté des ressources, qui contribuent tous à déclencher ou à prolonger les conflits.

Bien que les effets néfastes des changements climatiques, qui sont désormais une préoccupation commune de toute la communauté internationale, n'aient épargné aucun pays, ils sont ressentis de manière plus aiguë par les personnes vivant dans des situations fragiles – que ce soit en raison de circonstances géographiques, de la pauvreté ou d'un autre facteur, comme c'est le cas des petits États insulaires en développement et des pays les moins avancés.

En plus d'avoir une incidence significative sur la capacité à atteindre les objectifs de développement durable et à faire respecter les droits de l'homme, les changements climatiques ont un lien de plus en plus marqué avec la paix et la sécurité internationales. Le Conseil de sécurité se penche désormais sur ce lien dans ses travaux et plusieurs résolutions font référence aux répercussions des changements climatiques sur la paix et la stabilité. Toutefois, une approche intégrée reste nécessaire pour mieux comprendre et évaluer les risques de sécurité liés au climat, leur effet sur les conflits et la nécessité d'un système d'alerte rapide qui permettrait au Conseil de répondre efficacement et comme il convient à ces risques, de prévenir les conflits et de maintenir la paix.

Le Qatar ne limite pas au niveau national ses efforts de lutte contre les changements climatiques ; l'État du Qatar joue un rôle direct et de premier plan à l'échelle internationale. Compte tenu de la nécessité urgente de s'attaquer aux conséquences négatives des changements climatiques, effort qui nécessitera une coopération et une réponse internationales efficaces, le Qatar continue d'être un partenaire actif de la communauté internationale. Il a joué un rôle pionnier dans l'organisation du Sommet Action Climat, qui s'est tenu en septembre 2019 et a été dirigé par S. A. le cheik Tamim bin Hamad Al-Thani, Émir de l'État du Qatar, aux côtés de la France et de la Jamaïque. Ces trois pays forment la coalition sur le financement de l'action climatique et la fixation du prix du carbone.

L'Émir du Qatar a versé 100 millions de dollars à l'appui des efforts déployés par les petits États insulaires en développement et des pays les moins avancés pour répondre aux changements climatiques. Ce faisant, il a montré à quel point le Qatar prend au sérieux son propre rôle et celui que joue la communauté internationale pour lutter contre ce problème, et a souligné l'importance d'intensifier et d'accélérer l'action collective, dans le cadre international de l'ONU, afin d'y remédier de manière systématique.

Le Fonds du Qatar pour le développement s'affaire à mettre la dernière la main au mécanisme de décaissement qui permettra de tenir cette promesse. Trois niveaux d'action ont été identifiés pour servir de base au mécanisme – à savoir le financement, l'appui politique et le renforcement des capacités et la promotion internationale. Une approche multisectorielle de la coopération au service du développement sera adoptée, en tenant compte de trois secteurs prioritaires : l'éducation, pilier clef de la riposte mondiale aux changements climatiques, le développement économique et la santé, étant donné l'incidence des changements climatiques sur les programmes et les systèmes de soins de santé.

Au regard de la nécessité d'une coopération et d'une action intégrées, cette stratégie vise à appuyer les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés dans leurs efforts pour atteindre les objectifs ambitieux énoncés dans l'Accord de Paris sur les changements climatiques et pour obtenir des gains de long terme grâce à des efforts de développement généralisés, durables et efficaces, propices à la paix et à la sécurité.

L'attachement du Qatar à la coopération internationale aux fins de venir à bout des défis communs est notoire. La désertification, en particulier, a des répercussions catastrophiques sur les États concernés. En conséquence, l'Émir du Qatar a lancé une initiative visant à établir l'Alliance mondiale des terres arides, un mécanisme conçu pour permettre aux pays frappés par la sécheresse d'instaurer la sécurité alimentaire, et pour contribuer ainsi à renforcer la paix et la sécurité internationales. L'accord établissant l'Alliance a été conclu à Doha en 2017 et est entré en vigueur après avoir été ratifié par les États parties, conformément à ses dispositions.

L'aménagement de l'environnement est l'une des pierres angulaires du programme « Les Ambitions du Qatar à l'horizon 2030 ». Le Qatar a adopté plusieurs plans et programmes visant à lutter contre les changements climatiques et à instaurer la durabilité environnementale, notamment en promouvant les énergies propres et l'efficacité énergétique. L'un de ces projets prévoit, à l'horizon 2030, de faire passer à 20 % la part de l'énergie solaire dans le mix énergétique.

La Qatar Investment Authority investit dans des projets de financement de l'action climatique et est un membre fondateur du fonds souverain One Planet, créé à l'occasion du One Planet Summit (sommet « Une seule planète ») qui s'est tenu à Paris en 2017, dans l'optique d'accroître l'efficacité de l'allocation des capitaux mondiaux et de faciliter une transition en douceur vers une économie plus durable et à faible émission de carbone.

L'attachement de mon pays aux efforts mondiaux de lutte contre les changements climatiques n'a rien de nouveau : en 2012, le Qatar a accueilli la dix-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Nous ne nous épargnerons aucun effort pour nous acquitter de nos engagements au titre de l'Accord de Paris sur les changements climatiques.

Pour terminer, dans le contexte de l'action multilatérale, le Qatar continuera de s'associer à la communauté internationale pour lutter contre les changements climatiques, l'un des plus grands défis auxquels l'humanité soit confrontée.

Annexe 43

Déclaration de la Mission permanente de la République de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies

La République de Corée se félicite de cette visioconférence publique sur le lien entre climat et sécurité, car elle offre une nouvelle occasion de discuter des risques climatiques auxquels sont confrontées la paix et la sécurité internationales. Nous souhaitons mettre en exergue les trois points suivants pour faire avancer la discussion sur ce sujet important au Conseil de sécurité.

Premièrement, la République de Corée estime non seulement que les changements climatiques sont un multiplicateur de menaces, mais aussi qu'ils représentent une menace existentielle pour la paix et la sécurité internationales. Les risques qu'ils font peser sur la sécurité augmentent chaque année et, à ce titre, nous devons être mieux préparés aux répercussions en cascade des changements climatiques si nous voulons parvenir à une paix mondiale.

Dans le monde entier, nous sommes témoins de phénomènes météorologiques extrêmes, dont beaucoup sont d'une ampleur sans précédent. Il s'agit notamment de sécheresses, d'inondations et de canicules extrêmes, d'incendies incontrôlables, de tempêtes et d'ouragans dangereux, qui, dans de nombreux cas, privent les populations de leurs moyens de subsistance et en arrivent de plus en plus souvent à être un des principaux facteurs de l'instabilité régionale.

Nous pensons donc que nous ne parviendrons pas à garantir la paix et la sécurité internationales si nous ne remédions pas aux effets des changements climatiques, en parallèle à d'autres risques de sécurité interdépendants, et qu'il nous faut prendre davantage de mesures concrètes dans ce sens. Ainsi, la Corée est très attachée à la Peace Forest Initiative, qui a été inaugurée en 2019, lors de la quatorzième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, et qui promeut la paix et la confiance par le truchement de la collaboration en matière de réhabilitation et de restauration des terres et forêts dégradées dans les régions fragiles ou touchées par un conflit. De tels efforts peuvent faciliter les échanges et être le point de départ d'une collaboration économique, et contribuer, à terme, à l'apaisement des tensions politiques.

Deuxièmement, la République de Corée salue le rôle moteur joué jusqu'ici par le Conseil de sécurité, principal organe de l'ONU chargé de la paix et de la sécurité internationales, sur la question du lien entre climat et sécurité. Nous estimons que le rôle du Conseil à cet égard doit être renforcé. Le Conseil doit mieux se préparer à évaluer les risques de sécurité liés au climat et à y répondre, en faisant en sorte que les discussions aboutissent à des résultats plus concrets.

À cet égard, la République de Corée se félicite de la mise en place du Mécanisme de sécurité climatique et de ses initiatives, notamment la publication d'une panoplie d'instruments. Cette panoplie, compilation actualisée de savoir-faire et d'études de cas, fournira des orientations utiles non seulement au personnel des Nations Unies mais aussi à tous les États Membres, pour les aider à planifier la manière d'aborder cette question complexe. Nous pensons qu'elle devra être mise à jour en permanence grâce aux contributions des États Membres, afin de pouvoir être durablement utilisée comme un outil d'orientation politique à l'avenir.

Nous sommes également favorables à la présentation, par le Secrétaire général, d'un rapport complet au Conseil de sécurité concernant les risques que les changements climatiques font peser sur la sécurité, ainsi qu'à la tenue, au Conseil de sécurité, de réunions régulières sur cette question. Nous pensons que cela contribuera à renforcer la prise de conscience des États Membres, ainsi que leurs actions.

À titre d'exemple de résultats tangibles, nous saluons les résolutions et déclarations présidentielles adoptées par le Conseil de sécurité sur le bassin du lac Tchad (résolution 2349 (2017)), l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (S/PRST/2018/3 et S/PRST/2019/7), la Somalie (résolution 2408 (2018)), le Mali (résolution 2423 (2018)), le Darfour (résolution 2429 (2018)) et l'Afrique (résolution 2457 (2019)), qui, toutes, évoquent les risques que le climat fait peser sur la sécurité.

En outre, il nous faut nous doter d'une approche à l'échelle du système des Nations Unies pour lutter contre les risques de sécurité liés au climat et, dans ce sens, d'une meilleure coordination entre les organes de l'ONU. Nous pensons que la récente résolution 2020/2 du Conseil économique et social, consacrée à l'appui international à la région du Sahel, en est un bon exemple et peut servir d'inspiration à cet égard. Elle prévoit entre les organismes des Nations Unies compétents et les États Membres une coopération plus étroite et propre à déboucher sur des actions plus concrètes. La République de Corée a activement contribué à l'élaboration de cette résolution et nous entendons continuer de jouer un rôle constructif dans sa mise en œuvre et son suivi.

Troisièmement, nous avons besoin d'une stratégie appropriée pour faire face aux effets dévastateurs de la maladie à coronavirus (COVID-19) sur les risques de sécurité liés au climat. La pandémie a fait des ravages sans précédent dans nos sociétés et nos économies et risque de compromettre nos efforts visant à lutter contre les changements climatiques. Pour reconstruire en mieux après la COVID-19, notre plan de relance doit privilégier la prise en compte des changements climatiques et une stratégie de développement à long terme à faible émission de carbone.

Le Gouvernement coréen a annoncé un plan de relance ambitieux et concret pour une reprise plus verte, appelé le « New Deal coréen », qui repose sur trois piliers – un New Deal numérique et un New Deal vert, ainsi que le renforcement des filets de sécurité sociale. Le New Deal vert coréen, en particulier, poursuit l'objectif d'une économie durable et à faible émission de carbone en investissant dans les secteurs verts et en créant de nouveaux emplois verts. Cela permettra à terme de mettre l'économie coréenne en conformité avec l'Accord de Paris sur les changements climatiques et le Programme de développement durable à l'horizon 2030, alors que nous nous efforçons d'atteindre l'objectif visant à ramener à zéro les émissions nettes de carbone, ce qui pour nous, est essentiel pour réduire les risques de sécurité liés au climat dans le monde.

La pandémie de COVID-19 a mis en évidence que des actions coordonnées menées par l'ensemble de la communauté internationale sont nécessaires pour garantir la sécurité et la prospérité internationales. Pour éviter que les crises climatiques ne se transforment en menaces pour la paix et la sécurité, la coopération internationale et l'appui à l'action du système des Nations Unies sont essentiels. La République de Corée continuera à participer activement à la coopération internationale et à appuyer les efforts déployés à cette fin.

Annexe 44**Déclaration de la Mission permanente du Sénégal auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : français]

Je voudrais tout d'abord saluer la tenue de ce débat public sous la présidence de S. E. M. Heiko Maas, Ministre des affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne, qui traduit une fois de plus l'intérêt particulier que le Conseil de sécurité accorde à la question des risques sécuritaires liés au climat.

Je souhaiterais également remercier le Secrétaire général ainsi que les intervenants du jour, le colonel Mahamadou Magagi, Directeur du Centre national d'études stratégiques et de sécurité du Niger, et M^{me} Coral Pasisi, Directrice du Sustainable Pacific Consultancy (Nioué), pour leurs importantes communications.

Il n'est point besoin de rappeler, ici, les impacts dramatiques des changements climatiques sur nos vies. Si ce n'est la valse entre deux extrêmes, les sécheresses d'une part et les inondations de l'autre, c'est l'occurrence de catastrophes naturelles sporadiques et intermittentes à très forte intensité. Ces phénomènes viennent exacerber les défis majeurs du XXI^{ème} siècle que constituent la pauvreté, la faim, l'insécurité alimentaire, la migration, les déplacements internes, l'effondrement de l'économie, les conflits intercommunautaires, l'extrémisme violent, entre autres choses.

À cet égard, la présence de huit sur les 10 plus grandes opérations de paix multilatérales dans des pays du Sahel et du Moyen-Orient, régions fortement exposées aux impacts des changements climatiques, n'est nullement étonnant.

Ce n'est pas non plus un hasard que la plupart des 27 pays les plus menacés par une crise alimentaire en raison de la COVID-19, selon le rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et du Programme alimentaire mondial du 17 juillet 2020, soient des foyers de tensions qui étaient déjà aux prises avec des conditions climatiques extrêmes.

Je peux ajouter, sans être alarmiste, les essaims de criquets pèlerins qui se sont formés au Kenya et en Éthiopie depuis janvier dernier et qui pourraient se déplacer vers l'ouest de l'Afrique dans les semaines à venir, risquant ainsi d'atteindre une partie du Sahel déjà en ébullition en raison des multiples crises.

Il va sans dire donc que les changements climatiques ont un effet corrosif sur la paix et la sécurité internationales dont la préservation dépendra désormais, dans une large mesure, de nos actions collectives en faveur du climat, mais également de nos efforts pour éviter la compétition pour l'accès aux ressources naturelles devenues rares dans plusieurs endroits du globe.

Cette compétition est l'élément déclencheur et même le catalyseur des conflits pour lesquels les belligérants brandissent souvent comme arguments le bradage de leurs ressources, leur accaparement par une puissance étrangère ou tout simplement leur mauvaise gestion et leur inégal partage.

Toutefois, au-delà des conflits résultant de la compétition pour des ressources, il faut reconnaître que les impacts des changements climatiques menacent directement notre présence même sur cette Terre, d'où la notion de sécurité planétaire.

Cinq questions ont été posées aux États Membres pour leur permettre de fournir au Conseil de sécurité des informations relatives aux implications des changements climatiques sur la paix et la sécurité internationales et d'apporter leurs contributions et réflexions sur ce sujet. Ils ont été également invités à partager leurs expériences nationales concernant cette problématique.

Je voudrais regrouper ces questions en une seule grande interrogation : quel rôle doivent jouer les Nations Unies dans les foyers de tensions qui ont directement ou indirectement pour causes les impacts des changements climatiques ? Ou plus profondément, quelle diplomatie préventive des conflits intégrant les changements climatiques devrait adopter le système onusien ? Pour y répondre, trois idées fondamentales me viennent à l'esprit.

Premièrement, il me semble important d'œuvrer à une meilleure harmonisation des positions sur des questions d'enjeux majeurs comme le climat et la sécurité au sein du Conseil de sécurité et à l'échelle du système onusien.

Deuxièmement, nous devons éviter à tout prix que les initiatives sur le climat et sur la sécurité supplantent la mise en œuvre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et l'Accord de Paris ainsi que celle de toutes les conventions connexes qui constituent le cadre multilatéral de référence pour la lutte contre les changements climatiques.

Dernier élément et non des moindres, le financement climatique doit être pleinement opérationnel surtout en matière d'adaptation, car il est un moyen efficace d'entretenir et de maintenir des activités de lutte contre les changements climatiques et, par ricochet, de prévenir des conflits.

Je voudrais d'ailleurs saisir cette occasion pour rappeler que la mobilisation des ressources pour renflouer le Fonds vert pour le climat après 2020 doit être une priorité afin de permettre aux pays en développement de s'adapter aux changements climatiques, en vue de leur résilience.

Pour conclure, je voudrais partager avec le Conseil quelques conclusions issues de la réunion sous-régionale sur la coopération multilatérale destinée à faire face aux risques de sécurité et de développement liés au climat, en particulier au Sahel, que mon pays a co-organisée avec la Norvège à Dakar les 3 et 4 mars 2020, dans le cadre de l'initiative des pays africains et nordiques visant à renforcer la coopération multilatérale et un ordre international fondé sur des règles.

À cette occasion, il a été reconnu, entre autres choses, premièrement, la nécessité d'intégrer la dimension climatique dans le lien paix-sécurité-développement, en particulier dans le cadre des efforts pour promouvoir la paix et la sécurité au Sahel, sans oublier la dimension de genre. Les femmes ne sont pas seulement les principales victimes des risques liés au climat, mais aussi des actrices clés du développement durable et des vecteurs de paix.

Deuxièmement, le besoin de renforcer la coopération entre les Nations Unies, l'Union africaine et les commissions économiques régionales concernant les risques de sécurité liés au climat.

Troisièmement, nous devons investir dans des emplois agricoles résilients pour lutter contre les conflits et les changements climatiques, en mettant un accent particulier sur les jeunes.

Quatrièmement, nous devons adopter d'urgence une stratégie sans exclusive prenant dûment en compte les préoccupations réelles des populations touchées afin de travailler à leurs côtés pour renforcer leur résilience.

Je manquerais à mon devoir si j'omettais de mentionner un exemple de coopération efficace en matière de gestion des eaux transfrontalières entre quatre États : le Mali, la Mauritanie, la Guinée et mon pays, le Sénégal. Nos pays constituent l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS), qui a évalué le risque de voir apparaître un conflit lié à la demande de ressources en eau, dont la disponibilité est de plus en plus menacée par les changements climatiques. Nous avons

donc publié la déclaration des chefs d'État de l'OMVS le 11 mars 2015, à Conakry, sur les changements climatiques et la mise en œuvre de la disposition spécifique à appliquer dans le cadre de la deuxième phase du Projet de gestion intégrée des ressources en eau dans le bassin du fleuve Sénégal et du Projet de développement des ressources en eau polyvalentes du bassin du fleuve Sénégal pour la période 2014-2021.

Le Sénégal a également mis en place des initiatives de gestion de la biodiversité transfrontalière, dont les principales sont la réserve de biosphère transfrontalière du delta du Sénégal, qui est devenue un site désigné par l'UNESCO en 2012 sur la demande du Sénégal et de la Mauritanie, et les parcs nationaux de Niokolo-Koba et de Badiar entre le Sénégal et la Guinée.

Annexe 45**Déclaration de M. Michal Mlynár, Représentant permanent de la Slovaquie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La Slovaquie félicite l'Allemagne d'avoir pris l'initiative d'organiser ce débat public sur le climat et la sécurité pour mettre en exergue le lien existant entre la sécurité humaine et la sécurité de l'environnement.

Ma délégation s'associe à la déclaration fournie par l'Union européenne (voir annexe 18).

Nous traversons une période extrêmement difficile de l'histoire mondiale. La maladie à coronavirus nous rappelle que la vie est précaire et interconnectée. Notre monde était déjà fragile, mais les conflits violents, les besoins humanitaires et les déplacements – influencés et intensifiés par les changements climatiques – se sont tous intensifiés au cours de la décennie écoulée.

Les effets croissants des changements climatiques sont devenus visibles, se manifestant par des sécheresses fréquentes, des inondations, le réchauffement des températures, la montée du niveau des mers et les événements climatiques extrêmes. Les catastrophes climatiques provoquent des catastrophes humanitaires, des pénuries alimentaires et des chocs économiques, sociaux et démographiques, et elles peuvent exacerber des problèmes déjà immenses, en particulier pour les gouvernements d'États fragiles ne disposant pas de ressources suffisantes.

Le Sommet Action Climat 2019 a représenté un moment d'activisme crucial pour définir les objectifs en matière d'action climatique. La Slovaquie est un fervent partisan de l'action climatique, de la paix, des droits de l'homme et de l'état de droit. Notre attachement à ces valeurs, à la paix et notre volonté de ne laisser personne de côté ont été réaffirmés par la Présidente de la Slovaquie, M^{me} Zuzana Čaputová, au Sommet Action Climat. Comme elle l'a dit

« si nous parvenons à unir nos efforts pour le climat, nous pourrions créer un nouveau sentiment de solidarité sur d'autres questions. Cela peut poser les fondements pour dépasser les clivages entre les nations et ouvrir de nouvelles perspectives ».

L'interaction entre les changements climatiques, la perte de biodiversité et la sécurité internationale doit absolument devenir un élément essentiel du programme de prévention des conflits. C'est le seul moyen d'anticiper les menaces futures et de venir en aide aux pays les plus vulnérables.

Le climat nuisant déjà à la sécurité, l'ONU et le Conseil de sécurité doivent jouer leur rôle. Nous remercions l'Allemagne du grand dynamisme dont elle fait preuve dans le domaine du climat et de la sécurité au Conseil de sécurité.

La communauté internationale doit agir promptement. Nous exhortons le Conseil de sécurité et l'ONU à créer une base de données complète sur les risques de sécurité liés au climat. Nous devons intégrer les facteurs de risque climatiques et environnementaux à court et long terme à l'évaluation et à la gestion des menaces à la paix et à la sécurité aux niveaux national, régional et international. Nous engageons la communauté internationale à s'appuyer sur les connaissances de l'ensemble du système des Nations Unies et à renforcer les missions de l'Organisation sur le terrain afin de trouver des solutions opérationnelles à ces risques.

Grâce aux travaux du Mécanisme de sécurité climatique, sous l'égide du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix (DPPA), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Programme des

Nations Unies pour l'environnement (PNUE), nous avons accompli quelques progrès à cet égard. Nous devons continuer de rechercher des moyens de lutter contre les effets des changements climatiques sur les conflits et de rechercher les réponses politiques nécessaires à l'échelle mondiale. À l'instar de l'Allemagne et de plusieurs autres partenaires, la Slovaquie prie le Secrétaire général de présenter tous les deux ans un rapport sur cette question à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité. Ce rapport fournirait non seulement une évaluation et une analyse claires des risques spécifiques, mais également des recommandations concernant les mesures à prendre.

L'ONU doit travailler de concert avec le Conseil de sécurité, et mettre l'accent sur la diplomatie préventive, la consolidation de la paix, le maintien de la paix et la résilience. Les divisions institutionnelles et sectorielles doivent être surmontées afin d'œuvrer de façon plus intégrée pour relier l'action dans les domaines humanitaire, du développement, de l'atténuation des changements climatiques, de la paix et de la sécurité.

La dernière question que je souhaite mentionner, c'est la vulnérabilité accrue des femmes et des filles face aux effets du climat sur sécurité. Le dernier rapport, *Genre, climat et sécurité : Soutenir une paix inclusive en première ligne du changement climatique*, publié par le PNUE, ONU-Femmes, le PNUD et le DPPA, révèle qu'il existe des liens étroits entre le genre, le climat et la sécurité. Ce rapport montre que les femmes en première ligne de l'action climatique jouent un rôle vital dans la prévention des conflits et l'instauration d'une paix durable et inclusive. Il reste capital d'appuyer l'appropriation locale, d'améliorer la gouvernance et d'élargir l'inclusion dans les situations de conflit et les contextes fragiles en accordant une attention particulière aux questions relatives au genre et à la jeunesse.

Dans la pleine mesure de ses capacités, l'ONU doit montrer la voie en facilitant et en coordonnant l'action climatique mondiale, ainsi qu'en collaborant avec les partenaires régionaux et d'autres parties prenantes, notamment des acteurs non étatiques tels que les entreprises et les autorités locales, qui jouent un rôle de plus en plus important dans ce domaine. Le multilatéralisme est un outil essentiel qui peut et doit aboutir à des solutions mondiales, notamment contre les changements climatiques. La Slovaquie est pleinement déterminée à assumer une part de cette responsabilité collective.

Annexe 46

Déclaration de la Mission permanente de l'Espagne auprès de l'Organisation des Nations Unies

L'Espagne s'associe à la déclaration fournie par l'Union européenne (voir annexe 18) et à la déclaration fournie par Nauru au nom du Groupe des Amis sur le climat et la sécurité (voir annexe 21). Je tiens à remercier l'Allemagne des efforts déployés pour convoquer ce débat sur le climat et la sécurité, ainsi que les intervenants de leurs contributions très instructives.

Je vais axer mon propos sur trois questions.

Premièrement, la crise de la maladie à coronavirus a montré que les changements climatiques, la pollution, la destruction des habitats et la perte de biodiversité sont à l'origine d'une fragilité sociale et économique croissante. Plus la fragilité est grande, plus les sociétés sont exposées à des risques sur le plan de la sécurité. Il est indéniable que les changements climatiques devront être considérés comme un problème transversal au moment de concevoir la stratégie de relèvement mondial face à la pandémie et de définir les politiques de sécurité, aussi bien au niveau stratégique que tactique. Néanmoins, cela ne doit rien enlever à l'analyse nationale.

Ma deuxième observation concerne le lien entre le climat et la sécurité. L'Espagne continue d'appuyer la publication de rapports détaillés réguliers du Secrétaire général sur les risques de sécurité liés au climat afin de mieux comprendre les défis et les possibilités qui se présentent à nous. Ces rapports doivent tenir compte des questions de genre et contenir des recommandations concrètes sur les mesures que doivent prendre les organes de l'ONU, tout en ouvrant l'accès à des mécanismes d'évaluation des risques et d'alerte rapide qui prennent en compte l'incidence des changements climatiques. Tous ces facteurs doivent être pris en compte dans le contexte de la planification stratégique en matière de prévention des conflits et d'intervention en cas de catastrophe, ainsi que dans le cadre des opérations terrestres menées en cas de conflit ou de catastrophe naturelle.

Le système des Nations Unies, tant dans son ensemble qu'au niveau régional, doit être renforcé si nous voulons faire face aux risques de sécurité liés au climat. Le Mécanisme de sécurité climatique est un outil utile qu'il conviendrait d'améliorer. Nous sommes également favorables à la création de nouveaux mécanismes, tels qu'un ou une envoyée spéciale pour le climat et la sécurité, des groupes spéciaux d'experts sur le terrain et un groupe consultatif du Secrétaire général.

En tant que principe général, nous insistons fortement sur les liens étroits qui existent entre le climat et la sécurité. L'Espagne a promu cette approche dans plusieurs enceintes, notamment lorsqu'elle a codirigé la Coalition sur les moteurs sociaux et politiques de l'action climatique à l'occasion du Sommet sur l'action pour le climat.

Enfin, je voudrais faire une troisième observation. Nous devons également encourager les mesures nationales. L'Espagne a intégré une analyse de l'incidence des changements climatiques dans sa stratégie de sécurité nationale. Nous surveillons les tendances et les conséquences. Aujourd'hui, nous aimerions proposer la mise en place d'un mécanisme de coordination pour permettre aux pays de partager volontairement les données et expériences nationales tirées de la mise en œuvre de leurs stratégies nationales.

Nous sommes confrontés à la pire crise que le monde ait connue depuis la fondation de l'Organisation des Nations Unies. Nous devons nous attaquer aux liens qui existent entre le climat et la sécurité dans le cadre de l'action que nous menons pour assurer un relèvement meilleur et plus sûr.

Annexe 47**Déclaration de la Mission permanente de Sri Lanka auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Les changements climatiques sont une menace urgente et croissante pour la paix et la sécurité tant nationales qu'internationales, et leurs effets se font sentir à l'échelle mondiale. Aussi Sri Lanka se félicite-t-elle du débat public de haut niveau sur le climat et la sécurité qui se tient aujourd'hui.

Alors que le monde est aux prises avec une pandémie sanitaire aussi soudaine que virulente, nous ne pouvons plus nous voiler la face : les menaces non traditionnelles pour la sécurité, tels que les changements climatiques, sont en train de devenir l'un des plus grands défis auxquels l'humanité est confrontée. D'ailleurs, nous nous trouvons dans cette situation aujourd'hui, parce que nous avons tenu pour acquis notre environnement et l'avons exploité sans penser aux conséquences. À la différence de nos ennemis visibles, les changements climatiques se sont imposés à nous sans que nous nous en rendions compte, presque invisiblement, de manière presque inaudible, comme un ennemi sans visage. Leurs conséquences ont, toutefois, été dévastatrices, brisant des vies, détruisant des biens, affaiblissant les économies et menaçant l'existence même des États.

Parmi les effets socioéconomiques des changements climatiques, citons la baisse de la productivité agricole, les pénuries d'eaux potable et d'irrigation, avec le risque de soif et de famine qui en découle, l'augmentation de l'incidence et de la couverture géographique des maladies, les changements et mutations à grande échelle des flux migratoires humains, ainsi que les pertes économiques et humaines dues à des événements climatiques extrêmes et à des modifications de la production économique et de la structure des échanges commerciaux. Dans les situations de fragilité et de conflit, les conséquences des changements climatiques peuvent amplifier les tensions existantes et accroître la probabilité de conflits, les exacerber et les prolonger. Elles sont également susceptibles de créer un terreau fertile pour les activités des groupes extrémistes.

Les catastrophes naturelles dues aux changements climatiques constituent aussi des menaces majeures pour la sécurité, car les personnes touchées risquent de devenir des réfugiés ou des personnes déplacées, qui sont vulnérables non seulement face aux effets physiques et socioéconomiques des maladies, mais aussi à la malnutrition et à la perte de revenus, ce qui pourrait les pousser à la criminalité et à la violence. De fait, les changements climatiques créent des réfugiés climatiques, qui sont susceptibles de modifier la démographie de pays et de régions. Il peut s'ensuivre une multitude de problèmes de sécurité qui risquent de menacer les sociétés pacifiques, allant de la petite délinquance aux conflits entre pays, et exercer des pressions sur l'aide humanitaire. Les femmes, les enfants et d'autres groupes vulnérables sont les plus touchés, et leurs moyens de subsistance et leur sécurité sont d'autant plus menacés.

Sri Lanka est profondément préoccupée par les retombées négatives des changements climatiques sur la sécurité, l'économie et le progrès social des pays, ainsi que par les conséquences dévastatrices qu'ils ont sur l'environnement, en particulier sur les pays insulaires. Les changements climatiques continuent d'entraver les efforts qui sont déployés aux échelons national et mondial pour réaliser les objectifs de développement durable et menacent d'annuler les progrès accomplis à ce jour. C'est pourquoi Sri Lanka s'est fixé pour priorité de renforcer la résilience des communautés et des écosystèmes vulnérables afin qu'ils puissent résister aux effets des changements climatiques, conformément aux engagements que nous avons pris dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Sri Lanka estime qu'un accord équitable et ambitieux est nécessaire pour que les pays atteignent

les cibles de température à long terme et les objectifs de développement durable, et est heureuse d'être associée aux efforts visant à relever les défis actuels et futurs des changements climatiques grâce à sa contribution déterminée au niveau national.

S'il est évident que les changements climatiques interagissent avec les facteurs de conflit, nous devons mieux comprendre les risques de sécurité liés au climat et mettre au point de meilleurs outils et rapports sur la question. À cette fin, nous avons besoin d'une approche globale qui comprend des mesures politiques, humanitaires et de sécurité, associées à des solutions de développement économique et de gouvernance à plus long terme. Nous devons reconnaître d'urgence que la lutte contre les changements climatiques est importante si nous voulons pérenniser la paix. Nous ne pouvons pas nous permettre de nous reposer sur nos lauriers. Des mesures appropriées doivent être prises pour atténuer les changements climatiques, s'y adapter et renforcer la résilience. Faute de quoi, le risque de déstabilisation et de multiplication des conflits dans de nombreuses régions du monde sera bien réel.

Sri Lanka a une longue histoire et tradition de conservation de l'environnement et d'utilisation durable de précieuses ressources naturelles. Elle appuie également les efforts mondiaux visant à traiter les questions liées aux changements climatiques et s'est engagée à y participer. En tant que pays qui ne connaît que trop bien les effets néfastes des changements climatiques, Sri Lanka continue de plaider pour la fourniture d'une assistance aux pays en développement afin qu'ils puissent lutter contre ces défis, notamment sous forme de financement, de transfert de technologies et de renforcement des capacités. Les accords relatifs au climat doivent être respectés et défendus. Cela inclut la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur les changements climatiques et l'adhésion aux principes des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives. C'est là essentiel si nous voulons que le monde progresse vers l'instauration d'une sécurité globale et la réalisation des objectifs de développement durable.

Sri Lanka est fermement convaincue que les gouvernements ne peuvent à eux seuls remporter la lutte contre les changements climatiques et consolider la sécurité. Les partenariats sont essentiels dans nos efforts d'atténuation et d'adaptation à cette menace. Le secteur privé, la société civile, le monde universitaire et les principales parties prenantes, telles que les jeunes, les femmes et les communautés autochtones, demeurent essentiels aux efforts que nous déployons pour combattre cet ennemi caché et surmonter la menace qu'il représente pour la sécurité nationale et internationale. Joignons nos forces sans plus tarder pour nous attaquer ensemble à ce problème !

Annexe 48**Déclaration de la Mission permanente de la Suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : anglais et français]

La Suisse tient à remercier l'Allemagne pour l'organisation de ce débat et les participants pour leurs contributions. Les effets du changement climatique sur l'environnement, l'économie et la société sont profonds et exacerbent les vulnérabilités et inégalités. Lorsqu'il se combine avec des vecteurs de conflit existants, notamment l'instabilité politique et économique, le changement climatique multiplie les risques en rendant les conflits plus probables et en accentuant leur intensité et leur durée.

La Suisse vise à limiter l'impact du changement climatique sur la sécurité, notamment à travers notre initiative Blue Peace, lancée en 2010 qui soutient la coopération transfrontalière pour favoriser le dialogue sur l'accès à l'eau. La Suisse copréside l'Initiative Nansen et soutient la Plateforme sur les déplacements liés aux catastrophes. Lorsque des catastrophes ou les effets du changement climatique entraînent des déplacements forcés, ceux-ci peuvent agir comme facteur de tensions sociales et de conflits.

Nous reconnaissons qu'il est urgent de prendre des mesures proactives pour limiter les effets des changements climatiques sur la sécurité humaine. Le Conseil de sécurité reconnaît les effets néfastes des changements climatiques sur la paix et la sécurité internationales, comme reflété dans la résolution 2349 (2017). Nous nous félicitons du fait que le Conseil ait évoqué, ces dernières années, les risques sécuritaires liés au climat dans ses différents travaux et que la nécessité de mieux évaluer ces risques ait été prise en compte dans des contextes instables comme en Somalie, au Mali, en Afrique de l'Ouest et au Sahel, ainsi qu'au Darfour.

La Suisse souhaiterait souligner trois domaines d'action, appelant une réponse renforcée du Conseil de sécurité afin d'atténuer les risques liés au climat et à la sécurité. Premièrement, comme le montre la nature interdépendante des objectifs du Programme 2030, l'action climatique concerne de multiples organes et programmes d'actions des Nations Unies, dans les trois piliers de l'Organisation. Le Conseil de sécurité a reconnu le lien entre la paix et la sécurité et le développement durable et doit désormais aussi prendre pleinement en compte les implications des changements climatiques sur la paix et la sécurité. Il doit également inclure l'égalité entre les sexes et reconnaître le rôle innovateur de la jeunesse. La Suisse apprécie l'engagement du Groupe des amis sur le climat et la sécurité. Nous soutenons la déclaration commune de ce dernier réclamant un rapport du Secrétaire général de l'ONU prospectif et spécifique aux régions concernant les risques sécuritaires liés au climat. Des comptes rendus réguliers au Conseil de sécurité et qui tirent profit des structures existantes au sein de l'ONU afin de répondre de manière efficace à ces risques sont essentiels.

Deuxièmement, le Conseil de sécurité doit systématiquement prendre en compte les risques liés au climat dans les situations régionales ou nationales dont il est saisi. Il doit capitaliser sur les informations et les ressources disponibles au sein du système onusien. Les systèmes d'alerte précoce doivent identifier systématiquement les situations dans lesquelles les changements climatiques agissent comme multiplicateur de risques afin d'élaborer des réponses adéquates. Des collectes de données, des scénarios climatiques et des systèmes d'alerte précoce sont déjà utilisés avec succès. Il est important de partager ces connaissances et de promouvoir les synergies à l'ONU, y compris au Conseil de sécurité. Une meilleure coordination au sein du système onusien permettra une réponse appropriée aux défis auxquels nous faisons face.

Troisièmement, la pandémie de COVID-19 intensifie la crise climatique, renforce les inégalités sociales et constitue un risque pour la paix et la sécurité. Elle accroît la vulnérabilité des populations vivant dans des régions touchées par les conflits, la fragilité et les changements climatiques. Sous l'effet conjugué des changements climatiques, de la COVID-19 et des conflits, des millions de personnes dépendent aujourd'hui de l'aide humanitaire. Les femmes, les enfants, les personnes âgées et celles avec un handicap, ainsi que les populations déplacées sont particulièrement vulnérables. La COVID-19 ne saurait être utilisée pour justifier une régression dans la protection climatique, et la mise en œuvre de l'Accord de Paris doit rester une priorité.

Pour ces différentes raisons, la Suisse soutient un engagement renforcé du Conseil de sécurité sur l'ensemble des implications des changements climatiques sur la paix et la sécurité internationales. Il est nécessaire d'analyser ensemble les changements climatiques, la fragilité et les risques accentuant les conflits. Les changements climatiques doivent être pris en compte de manière systématique et intégrée afin de prévenir les conflits et d'améliorer la résilience, ainsi que les mesures d'adaptation. Les politiques en matière de climat et de développement doivent être plus sensibles aux risques de conflits et les politiques de sécurité plus sensibles au climat.

Annexe 49**Déclaration de M. Samuelu Laloni, Représentant permanent des Tuvalu auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom des 14 États membres du Forum des îles du Pacifique présents à l'ONU, à savoir l'Australie, les États fédérés de Micronésie, les Fidji, Kiribati, Nauru, la Nouvelle-Zélande, les Palaos, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les Îles Marshall, le Samoa, les Îles Salomon, les Tonga, Vanuatu et mon propre pays, les Tuvalu.

Au nom de notre groupe, nous voudrions exprimer notre gratitude aux coparrains pour avoir organisé cet important débat sur le climat et la sécurité. Nous aimerions également profiter de cette occasion pour exprimer nos condoléances et notre solidarité aux pays qui ont perdu des ressortissants à cause de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

S'agissant du climat et de la sécurité, les changements climatiques sont la plus grande menace pour les moyens de subsistance, la sécurité et le bien-être des peuples du Pacifique. En tant que Forum des îles du Pacifique, nous nous adressons collectivement au Conseil de sécurité aujourd'hui parce que les liens entre le climat et la sécurité pour notre région sont indivisibles et démontrables. Lorsque les effets des changements climatiques recoupent un ensemble complexe de questions environnementales, économiques et sociales, ils deviennent un multiplicateur de menaces et peuvent contribuer de manière significative à l'instabilité sociale et politique, en plus des conflits de faible intensité et plus violents.

La région du Pacifique est confrontée à des impacts climatiques négatifs découlant de la hausse des températures, de l'élévation du niveau de la mer, du réchauffement des océans, de la fréquence et de l'intensité accrues des phénomènes météorologiques extrêmes tels que les ondes de tempête et les cyclones tropicaux, de la variabilité accrue des régimes de précipitations et des sécheresses prolongées. Les pays insulaires du Pacifique sont particulièrement vulnérables à ces effets, avec leurs vastes populations rurales, leur forte dépendance vis-à-vis des ressources naturelles et des services écosystémiques, et leur grande exposition aux risques liés aux conditions météorologiques et aux changements océaniques. Conjugées et croissantes, ces menaces peuvent submerger les efforts de réponse et de rétablissement, entraînant une rupture de la gouvernance et de la sécurité et stimulant des troubles aux conséquences étendues sur le bien-être et les moyens de subsistance dans la région. Quant à la réponse du Pacifique, les dirigeants de la région ont énoncé les défis de sécurité résultant des changements climatiques dans la Déclaration de Boe sur la sécurité régionale et la Déclaration de Kainaki II pour une action urgente et immédiate contre les changements climatiques. Les risques de sécurité sont manifestes, mais le remède reste clair.

La meilleure façon de réduire les conflits liés au climat est de prendre des mesures substantielles pour atténuer les changements climatiques. Les États doivent faire davantage pour réduire les émissions afin de diminuer les futurs impacts liés au climat en mettant en œuvre concrètement et non uniquement en paroles des contributions nationales déterminées. Il est essentiel que nous maintenions la dynamique mondiale créée par l'Accord de Paris sur les changements climatiques afin de garantir qu'elle soit fermement ancrée dans ses objectifs et ses principes et qu'elle soit effectivement mise en œuvre. Pour la prospérité et la sécurité communes de nos pays du Forum des îles du Pacifique, il est indispensable que la communauté internationale prenne des mesures urgentes pour limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C. Toute autre solution indiquerait au monde que nous ne prenons pas au sérieux les changements climatiques.

Si l'atténuation des changements climatiques reste le moyen le plus efficace de réduire leurs effets, il faut également investir davantage pour que les États vulnérables puissent s'adapter efficacement aux effets des changements climatiques qui se produisent déjà. Le renforcement de la résilience et des capacités de réduction des risques de catastrophe et d'adaptation permet aux pays de mieux faire face aux événements liés au climat avant qu'ils ne deviennent des problèmes de sécurité.

En ce qui concerne les conséquences spécifiques des changements climatiques en matière de sécurité, la réponse de l'ONU doit être coordonnée par un rapporteur spécial sur le climat et la sécurité nouvellement nommé.

En ce qui concerne la COVID-19 et le Pacifique, alors que nous envisageons la reprise après la pandémie, nous avons une occasion unique et une responsabilité de donner la priorité aux investissements dans la transition vers une économie à faibles émissions de carbone et résilientes face aux changements climatiques. Chaque État doit examiner les principes énoncés par le Secrétaire général en matière de climat afin d'orienter la reprise lorsqu'il élabore sa réponse. Le Conseil de sécurité a un rôle crucial à jouer, à la fois en soulignant les aspects touchant à la sécurité de ce défi aux multiples facettes et en encourageant les efforts pour faire face à ces risques avant qu'ils ne débouchent sur un conflit. Nous pensons que ceci est conforme à l'esprit de prévention et de sécurité reflété au paragraphe 1 de l'Article 1 de la Charte des Nations Unies.

Les mécanismes internationaux et des Nations Unies, y compris le Conseil, doivent reconnaître les changements climatiques comme un multiplicateur de menace unique en son genre et lourd de conséquences, et en tenir compte dans tous les travaux et activités pertinents. Le Conseil de sécurité peut et doit ajouter son poids aux appels qui ont été lancés pour que la réponse économique mondiale soit conforme à ces principes et aux objectifs inscrits dans l'Accord de Paris.

Les membres du Forum des îles du Pacifique comprennent parfaitement l'importance fondamentale du climat pour la paix et la sécurité internationales. Nous encourageons le Conseil de sécurité et tous les États Membres à prendre des mesures pour relever ce défi mondial de manière intégrée et novatrice.

L'épreuve décisive que constitue le lien entre l'humanitaire et le développement est maintenant devant nous. Il ne peut y avoir de développement durable sans paix, et il ne peut y avoir de paix sans développement durable. Nous restons déterminés à entreprendre ce travail urgent et crucial aux côtés de tous les membres de la communauté internationale.

Annexe 50**Déclaration de M^{me} Lana Nusseibeh, Représentante permanente des Émirats arabes unis auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Les Émirats arabes unis remercient l'Allemagne d'avoir organisé le débat public d'aujourd'hui et de continuer à renforcer les travaux du Conseil de sécurité sur la question des changements climatiques. Nous tenons également à remercier les intervenants de leurs exposés.

Depuis que l'Allemagne et d'autres États Membres de l'ONU ont abordé pour la première fois le thème de la sécurité climatique au sein du Conseil, nous n'en sommes plus, et de loin, à devoir reconnaître qu'il y a un lien entre changements climatiques et sécurité. Les preuves sont nombreuses dans le monde entier, y compris dans notre propre région, de la manière dont les sécheresses, les phénomènes météorologiques extrêmes, la désertification et d'autres incidences climatiques ont pour conséquences les troubles sociaux, le chômage, la concurrence autour des ressources et les déplacements de populations. Tous ces facteurs contribuent amplement au conflit, à la violence et au recrutement par les groupes terroristes, ce qui heurte de manière disproportionnée les jeunes et les enfants, les femmes et les personnes handicapées. Nous n'en sommes plus non plus à confondre sécuriser et militariser le climat.

C'est pourquoi nous souhaitons soulever quatre points aujourd'hui sur la manière de chercher à opérationnaliser le lien entre climat et sécurité dans le contexte du Conseil de sécurité.

Premièrement, nous pensons que le Conseil ferait bien de renforcer et de normaliser l'analyse des implications que recèlent les changements climatiques pour la sécurité des situations inscrites à son ordre du jour, en s'appuyant sur les travaux du Mécanisme de sécurité climatique. À ce stade, nous serions favorables à une formation analytique ciblée pour les personnels des missions déployés dans les pays et situations où le climat est particulièrement pertinent, afin qu'ils puissent intégrer le climat dans les produits destinés au Conseil et dans leur propre programmation, en utilisant des méthodologies comparables. Nous supposons en outre que les ressources présentes dans ces pays, telles que le Programme des Nations Unies pour le développement, le Coordinateur des opérations humanitaires et d'autres organismes, pourraient contribuer à ces capacités.

Deuxièmement, nous appelons à développer plus avant les capacités de l'ONU à anticiper sur les mesures à prendre. Nous félicitons le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Programme alimentaire mondial, la Banque mondiale et d'autres partenaires de leurs investissements dans la modélisation et l'analyse pour permettre le décaissement de fonds en amont des catastrophes et tensions prévues avec un degré de certitude, qui sont le plus souvent liées aux changements climatiques. Les estimations des dépenses économisées et des vies sauvées grâce à une action rapide sont très variables – de 7 à 50 dollars pour chaque dollar investi – mais elles démontrent sans conteste que l'action rapide est la direction que doit prendre le système des Nations Unies. Nous serions heureux que le Conseil de sécurité, dans ses délibérations, tire parti de ces prévisions liées au climat, dans l'optique de mobiliser les ressources et les mandats avant qu'une crise n'échappe à tout contrôle, plutôt qu'après.

Troisièmement, nous sommes convaincus que les missions mandatées par le Conseil doivent suivre le principe consistant « à ne pas nuire ». Les missions doivent disposer de directives et de dispositifs de contrôle interne renforcés, pour veiller à ce qu'elles n'intensifient pas les effets climatiques locaux, tels que l'épuisement des eaux souterraines ou la déforestation. Les énergies renouvelables doivent par ailleurs

devenir la première option envisagée pour l’approvisionnement énergétique d’une mission, d’autant qu’elles ont l’avantage supplémentaire d’être moins chères que le diesel dans la quasi-totalité des déploiements pluriannuels et d’inclure, dans les dividendes de la paix, des infrastructures à long terme au bénéfice des communautés locales. Nous mettons en relief, à cet égard, l’action d’Energy Peace Partners et de l’Agence internationale pour les énergies renouvelables.

Quatrièmement, enfin, la riposte du Conseil de sécurité aux changements climatiques doit être coordonnée avec les autres entités du système des Nations unies et ses partenaires et doit être axée sur la prévention des conflits et l’adaptation aux changements climatiques, qui sont deux faces d’une même médaille. Dans le cadre du concept élargi de mesures à prendre par anticipation, il est clair que le développement axé sur la résilience et les activités humanitaires doivent être intensifiés dans les pays vulnérables aussi bien aux changements climatiques qu’à l’insécurité, dans le but de réduire la probabilité de conflit. En conséquence, nous comptons sur le fait que les avertissements lancés au Conseil de sécurité au regard des incidences climatiques suscitent des réponses idoines au sein des organismes internationaux et de leurs conseils d’administration, et inversement. Les Émirats arabes unies sont très attachés à cette démarche à l’avenir.

Nous sommes convaincus que le débat public d’aujourd’hui est propre à faciliter une approche pratique et axée sur les résultats face à la vague croissante de menaces que les changements climatiques font peser sur la sécurité. C’est là le principal défi de notre époque, et le Conseil de sécurité peut et doit faire partie de la solution.

Annexe 51

Déclaration de clôture de M. Miroslav Jenča, Sous-Secrétaire général pour l'Europe, l'Asie centrale et les Amériques

Je serai très bref.

La discussion d'aujourd'hui témoigne du long chemin parcouru dans nos efforts pour comprendre les incidences des changements climatiques sur la paix et la sécurité et commencer à y remédier, grâce à l'appui et au leadership des États Membres, au Conseil de sécurité comme dans d'autres enceintes.

Mais ne nous y trompons pas, nos actions ont du retard par rapport à nos paroles. La riposte multilatérale aux implications que recèlent les changements climatiques pour la sécurité n'est pas à la hauteur de l'ampleur du défi auquel nous sommes confrontés. Beaucoup de travail nous attend.

Nous devons nous y atteler de concert, et nous devons aller plus vite. À cet égard, au nom du Secrétariat, nous attendons avec intérêt davantage de partenariats et de collaboration à tous les niveaux.
